

Messieurs le Président de l'Académie de Noyon
à Monsieur l'abbé Sandriat
secrétaire de l'Académie de Noyon

CCO

LES
NORMANS

DANS LE NOYONNAIS

IX^e ET X^e SIÈCLES

Par M. PEIGNÉ-DELACOURT

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LOISEL
ET DE CELLES DES ANTIQUAIRES DE FRANCE & DE PICARDIE
DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE ROME, ETC.

NOYON

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE D. ANDRIEUX

1868.

P1
20

14.491

Ex libris
Joseph Dubruille

P1
20



1896



RET 949
Université
Charles de Gaulle
Lille III

LES
NORMANS

DANS LE NOYONNAIS

1894
1895

NORMANS

DEUXIÈME PARTIE

LES

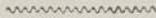
IX. M. K. SINGLES
NORMANS

DEUXIÈME PARTIE

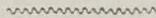
NOYON
ÉDITION DE NORMANIE D'ARTHEMISE
1895

LES
NORMANS

DANS LE NOYONNAIS

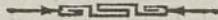


IX^e ET X^e SIÈCLES



Par M. PEIGNÉ-DELACOURT

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'OISE
ET DE CELLES DES ANTIQUAIRES DE FRANCE & DE PICARDIE
DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE ROME, ETC.



NOYON

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE D. ANDRIEUX

1868.

AVANT-PROPOS.

Depping a dit avec raison, dans la première des notes jointes à *l'Histoire des Expéditions maritimes des Normands en France aux ix^e et x^e siècles* : « C'est à la fois dans le Nord et dans les pays que les Normands ont attaqués, qu'il faut chercher les documents de leur histoire. »

Le vœu qu'il émettait n'a point été stérile, car depuis l'année 1825 où parut cet ouvrage qui obtint l'honneur d'être couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, les sociétés savantes d'Angleterre, du Danemarck, de la Hollande et de la Belgique, et, en dehors de ces compagnies, plusieurs savants ont publié des travaux importants sur les origines des Norois ou Normans et leurs coutumes.

En France, quelques voyageurs, archéologues zélés, sont venus apporter noblement et utilement le contingent de leurs investigations dans le Nord de l'Europe. D'autre part, les Mémoires de MM. de Caumont, de Gerville, A. Le Prevost, A. Carro, Diart, Paillart, G. Ducoudray et autres ont fourni de nouvelles observations qui seront un jour réunies et coordonnées dans un traité complet. Je me trouverais très honoré si les observations que je présente méritaient d'avoir place à côté des travaux de ces savants.

Depuis quelques années, on a pu recueillir, et mieux apprécier

la valeur et l'usage de quelques objets d'art et d'industrie provenant des pays d'où venaient ces pirates qui ne laissèrent, du reste, dans les lieux qu'ils visitèrent, ni les monnaies qui leur faisaient presque complètement défaut, puisqu'ils étaient en quête violente de ce représentant de la richesse, ni les images fort délaissées de leurs dieux, ni les tombes des plus riches des leurs, ou des chefs de ces expéditions, car ils pratiquèrent fort peu ce culte pieux, quand ils se trouvaient engagés sur les terres étrangères.

Quelques objets furent placés dans la terre aux flancs de ces rudes et vaillants hommes du Nord qui les avaient portés de leur vivant, des armes surtout, peu ou point d'ornements ou de bijoux. On pourrait en douter, tant leur rareté est grande. Cette pénurie d'objets d'art et d'industrie donne la mesure de la grossièreté de ces hardis pirates qui venaient, avides de jouissances, se ruer sur l'Europe civilisée, qui leur offrit si longtemps une abondante proie.

Les Romains, aussi, furent de terribles envahisseurs ; mais, quelle différence ne voit-on pas entre les hommes du Nord et ceux-ci !

Aux lieux des séjours plus ou moins prolongés des Romains, on a recueilli à toute époque, outre leurs armes, un grand nombre d'objets à leur usage, abandonnés ou enfouis dans le sol. Mais, au contraire, même sur les points où stationnèrent les bateaux qui portaient les Normans, c'est-à-dire autour des îles ou aux points de jonction des confluent, et dans les anses de rivière, positions qu'ils choisissaient pour s'élancer de là sur leurs victimes, et où l'on ne pouvait guère les atteindre, faute de moyens d'abordage, ces aventuriers armés n'ont laissé nulles traces de leur séjour. Mais on en pourrait probablement trouver quelques épaves près du littoral de la mer et à l'embouchure de quelques fleuves ou rivières où ils restèrent plus longtemps fixés. On pourrait même y reconnaître leurs fossés ou retranchements qui ont été souvent confondus avec des restes d'*oppida* Gaulois ou des fortifications de l'époque Gallo-Romaine. Il y a pourtant entr'eux de notables différences, comme on le verra plus loin. Au surplus, ce qui reste des Normans en ce genre est si peu marqué qu'on ne s'en est point occupé, pour ainsi dire, jusqu'à présent. Cet examen,

toutefois, pourrait présenter un intérêt marqué, si les études faites dans ce sens étaient plus avancées.

En ce qui concerne la partie historique des expéditions des hommes du Nord, l'ouvrage de Depping est parsemé de citations d'auteurs. On ne saurait trop le louer en ceci, car on peut, avec ce secours, recourir aux textes des chroniques et des ouvrages divers qui lui servirent à composer son livre. C'est là un système honnête qui s'est généralisé. Il est tellement suivi, heureusement, à présent, pour le bien des études, et aussi pour la sécurité qu'inspire cette franchise des écrivains, qu'on soupçonne, immédiatement, la véracité d'un auteur qui s'obstine à cacher les sources historiques auxquelles il a dû nécessairement puiser.

Mais, si l'ordre chronologique qui fut suivi par Depping est généralement le meilleur mode de classification dans les compositions qui embrassent une longue période, il faut dire qu'on regrette de ne pas trouver dans son ouvrage le tableau des invasions des Normans marqué par ordre de bassins ou de grands cours d'eau.

Il aurait, ainsi, été facile de distinguer, sur une carte qu'il aurait pû et dû y joindre et au moyen de signes particuliers, (tels que des lignes ponctuées différemment), le tracé de chacune de leurs campagnes, et de suivre ces pirates dans leurs courses, à travers les contrées qui avoisinaient les fleuves ou les rivières par lesquels ils pénétrèrent presque toujours au cœur du pays. Le lecteur suivrait ainsi sans peine les itinéraires des Normans dans les contrées du Rhin, de l'Escaut, de la Meuse, de la Somme, de l'Oise, de la Seine et de la Loire, ainsi que de la Gironde et de la Garonne.

On est forcé de sautiller, forcément, avec Depping, pour suivre ces alertes *robeurs* changeant le théâtre de leurs brigandages, chaque année, et cela pendant une grande partie de la période de leurs invasions. En courant avec eux, et avec lui, du cours d'un fleuve et d'une région à d'autres lieux, et sur tant de points souvent fort éloignés, l'esprit est fatigué et la mémoire se trouble.

Ces campagnes des Normans forment, chacune, une série particulière; car il n'y avait, le plus souvent, ni liaison, ni correspondance entre les flottes ou les armées de ces dépré-

dateurs qui, eux-mêmes, furent souvent hostiles les uns aux autres.

Aussi, je me suis vu forcé de faire un dépouillement de tout le volume, et d'annoter les passages où figurait l'Oise, dont j'avais à m'occuper spécialement.

Quand les archéologues auront fait sur tous les points abordés par les Normans les explorations des terrains, cherché soigneusement les vestiges qui peuvent n'être pas encore anéantis, interrogé les histoires locales, examiné les anciennes dénominations et publié leurs notices très-explicites, alors, à point nommé, il surgira, qu'on n'en doute pas, quelque nouvel historien qui réunira ces matériaux épars, éprouvés déjà par une discussion préalable, et saura bien en tirer parti, en leur assignant un rang et en déterminant leur valeur.

Quant à nous, qui bornons modestement nos vues à l'archéologie locale, il nous suffit comme but, dans nos patientes recherches, d'ajouter quelques détails inconnus, et de ramener sur quelques points secondaires la vérité dans l'histoire qui n'a jamais dit son dernier mot. On ne doit pas nous reprocher un peu de prolixité : ne faut-il pas, pour rectifier le sens d'une seule phrase, pour ajouter le plus petit fait, accumuler des preuves solides, ou du moins largement suffisantes, pour parvenir à convaincre, ou pour entraîner, à défaut d'autorité personnelle, la confiance du lecteur.

Les récits décolorés des *Epitome* ne peuvent suffire en archéologie, mais tout au plus pour l'histoire. Ces écrits de seconde main ne peuvent avoir la couleur spéciale qui fixe par les détails les faits dans la mémoire de l'homme. Les extraits ne servent, le plus souvent, qu'à rappeler les événements à ceux qui les savaient déjà : c'est à eux que s'applique la partie de l'axiome : *Ament meminisse periti*. Mais ce n'est pas suffisant pour quiconque veut apprendre.

On verra que je me suis déterminé à écrire le nom des Normans comme on l'a fait jusqu'au xvii^e siècle. Notre langue s'est appauvrie le jour où l'on s'est mis à confondre, dans la manière d'orthographier leur nom, ainsi qu'on le fait aujourd'hui, ces pirates avec les Normands de la Normandie. Je rappel-

lerai, sur ce sujet, que dans le roman de Guillaume Longue épée, le trouvère a placé un jeu de mots qui dénote quelque rancune. — On lit vers 5289.

Franceis dient, la Normandie
Co est la genth de North mendie
Normant dient en gabant
Sunt venu del North mendiant.

Un bon glossaire des noms qui sont du domaine de la géographie, lequel indiquerait avec autorité la manière de les prononcer et de les écrire correctement, rectifierait ces anomalies très-nombreuses qui s'y trouvent. Il compléterait, en ce sens, les premières leçons de grammaire que nous reçûmes dans notre enfance.

Jusque là nous serons mal fondés à rire de l'étranger qui prononce *Parissē* et *Senli* etc. (1)

Il y a quelque temps, j'étais loin de penser que je m'occuperais, un jour, de la question des courses des Normans dans la Picardie, mais il est arrivé que, faisant dans cette contrée et au voisinage de Noyon, un espèce de *Voyage autour de ma chambre*, je me suis trouvé, chemin faisant, en présence de divers noms de *lieux dits* qui m'intéressèrent vivement. En les étudiant sur place, et avec persévérance, ne voit-on pas, je le demande aux chercheurs sur le terrain, qu'un pas fait en avant dans la voie de cet examen, conduit souvent à des découvertes inattendues, et éclaire des horizons nouveaux. C'est ce qui m'est arrivé, à l'égard de l'invasion des Normans dans le Noyonnais.

Je termine cet avant-propos en avouant franchement que j'userai ici, comme déjà je l'ai fait à l'égard d'autres recherches archéologiques, et à mes risques et périls, de l'induction et de l'étymologie elle-même, dont on a si fort abusé, cela est vrai, que les meilleurs esprits, trop sévères à mon sens, les ont entièrement proscrites.

(1) Chacun a pu entendre au Théâtre Français, à Paris, les comédiens, dans je ne sais plus quelle pièce, parler de la bataille de Montmirail, au lieu de Montmirèl. Il serait facile de multiplier les exemples de ces aberrations dans le langage et dans l'écriture, à l'égard des noms des localités.

Pourquoi ne serait-il pas permis de chercher la solution des problèmes partout où cela se peut faire ?

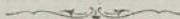
Il est d'ailleurs nécessaire de se rappeler l'axiôme « *De possibile ad factum non valet consequentia* » pour ne pas sortir d'une prudente réserve.

Mais comme le temps fait éclore tôt ou tard les germes viables, on ne doit pas hésiter à produire, quand on en trouve l'occasion, les propositions qui paraissent mériter d'être soumises au creuset de la discussion.

Pour éviter de distraire l'attention par des incidents, des explications, des exemples, des observations plus ou moins éloignés du but que je poursuivais, et pour conserver quelque suite dans l'exposition des faits relatifs à l'excursion des Normans dans le Noyonnais, objet spécial de mon Mémoire, j'ai rejeté ces hors-d'œuvre dans une partie spéciale intitulée : *Tactique et Usages des Normans*.

L'Archéologue a, sur l'Historien, cet avantage qu'il peut faire connaître, au fur et à mesure, les points lumineux qu'il croit avoir découverts, ne fut-ce qu'une petite étoile du dernier ordre ; tandis que l'historien ne doit accueillir les changements proposés sur les points jusque-là incontestés, qu'au moment où des faits nouvellement signalés, sont venus se produire avec une valeur largement suffisante pour former un corps, et acquérir une notoriété qui puisse le porter à modifier notablement les récits déjà connus.

A trois reprises, les Normans ont envahi Noyon. Le récit des terribles épisodes de l'histoire de cette ville formera trois chapitres distincts.



LES NORMANS DANS LE NOYONNAIS.

IX^e & X^e SIÈCLES.

I.

LES NORMANS A NOYON EN L'AN 859.

Le récit de l'excursion que firent les Normans dans le Noyonnais, au milieu du IX^e siècle, se borne à quelques lignes comprises dans la seconde partie des Annales Bertiniennes, celle qui est généralement attribuée à Prudence, évêque de Troyes. (1)

La flotte danoise (2) établie à Oyssel, suivant la chronique d'Elnone, ayant remonté la Seine, attaque de nuit la ville de Noyon. Les pirates font prisonniers l'évêque Immon (3) et les

(1) *Dani qui in Sequanam morantur, Noviomum civitatem noctu ingressi, Immonem Episcopum cum aliis Nobilibus tam clericis quam laicis capiunt, vastataque civitate, secum abducunt, atque itinere interficiunt.* D. BOUQUET, t. VII, p. 224.

(2) Le mot de basse latinité *flotta* est employé pour la première fois par Raoul Glaber (D. BOUQUET, t. X, 76.)

(3) Ce personnage est désigné sous une foule de variantes, dont le nom *Immo* paraît la plus ancienne leçon.

principaux habitans, tant les clercs que les laïques, et après avoir ravagé la ville, ils les emmènent et les tuent en route.

C'était la première fois que la ville de Noyon était attaquée par les hommes du Nord. Depping, (p. 101) par inadvertance, nomme Noyon parmi les villes qui, dès 832, auraient été mises à mal par les Danois. Il n'y avait eu, jusque-là, dans le Nord de la France, qu'une seule localité située sur la Canche, Quentovic, qui eût été détruite. Le même auteur fait remarquer à ce sujet que ces Normans n'avaient pas, sans doute, pris part au traité de Verberie par lequel le faible roi Charles-le-Chauve avait acheté le départ du chef Bioerne, et de sa bande.

Ce saccage de Noyon fournit une preuve des violences que ces déprédateurs commettaient, quand, par hasard, ils rencontraient une résistance quelconque. En tout temps, telle fut la tactique de ces célèbres fléaux du monde qui réussirent ainsi à dominer les masses par la terreur.

A cette époque, le mur d'enceinte de la ville devait être ruiné, par l'effet du temps et par suite de l'incurie, négligé qu'il avait été depuis l'époque où les Franks l'avaient construit à la hâte dans sa forme en ovale irrégulier. En effet, on avait établi, vers l'année 450, cette défense connue sous le nom de *Mur Sarrazin* encore visible comme substruction, et qui fut élevé à la hâte, au moment de la terreur semée par le bruit de l'arrivée des hordes d'Attila.

Sauf les déchirements intérieurs, suite des querelles entre les rois mérovingiens et leurs familles, ou les compétitions ambitieuses des puissants leudes ou des maires du Palais, il n'y eut point de guerre proprement dite dans le Nord de l'ancienne Gaule, depuis sa soumission à l'Empire romain, jusqu'à l'époque des invasions des Normans. Par conséquent, les murailles des villes, pendant ce laps de plus de quatre siècles, n'avaient eu nul emploi pour résister à un ennemi venant du dehors. (1)

(1) Un historien de Saint-Quentin. Claude de La Fons fait également remarquer que les villes en ce temps-là (ix^e siècle), « estoient dépourvues de défense, « ayant négligé de se fortifier durant la longue paix du royaume, et perdu « l'occasion de le faire pendant les longues courses de ces Barbares qui ne leur « donnèrent pas le temps de se bien munitionner. »

Aussi, à Noyon, en l'an 932, d'après la chronique de Flodoard, le mur d'enceinte était tellement dégradé que le comte Adelelme, put s'introduire secrètement dans la ville sans que personne s'aperçut de son entreprise (*latenter muro conscenso.*)

Les évêques de Noyon, qui avaient obtenu des rois la puissance temporelle dévolue d'abord aux comtes, avaient pu, sans doute, tenir cette enveloppe murillée en état de réparation suffisante pour pouvoir se maintenir à l'abri de quelques bandes errantes de pillards ; mais ce qui suffit pour écarter les voleurs ordinaires, en fait de clôture, ne résiste pas à l'attaque d'un ennemi déclaré. Aussi les Normans purent-ils envahir Noyon d'emblée.

La ville elle-même devait être mal gardée, car elle avait été mise par ses évêques en dehors du mouvement commercial et du passage des voyageurs, dont la turbulence pouvait les gêner : aussi, par ce même motif, ils ne faisaient pas réparer la chaussée romaine qui traversait Noyon de l'Est à l'Ouest, et, comme elle était impraticable, elle avait été remplacée par un chemin au-dehors des remparts se reliant à la route au Sud et au Nord de Noyon.

Quant à la circulation bien plus importante entre l'Artois et le littoral de la Manche, d'une part, et la Champagne ainsi que toute la région à l'Est de la France, et les contrées voisines du Rhin, d'autre part, comme le passage était entièrement impraticable entre Noyon et Pontoise, et comme le pont en bois sur l'Oise était rompu depuis longtemps, les voyageurs avaient repris l'usage du vieux chemin *gaulois romanisé*. Celui-ci, de Soissons gagnait le point de la rivière situé à Sempigny sous la ville de Noyon, au sud, là même où l'existence d'un banc de gravier permettait de traverser l'Oise à gué pendant la plus grande partie de l'année. Les évêques de Noyon trouvaient donc des motifs de sécurité dans l'isolement de la ville, résultant du détournement de la route. Ils ne prévoyaient pas l'orage qui allait fondre sur leur ville cléricale.

Les commentaires sur l'époque et le lieu où l'évêque Immon et les courageux défenseurs de Noyon furent mis à mort, n'offrent point un intérêt spécial au point de vue du sujet que je traite. Je m'abstiendrai de les rapporter. Ils ne sont point, d'ailleurs, appuyés sur des documents avérés. Il s'est même élevé des doutes

sur la réalité du massacre d'Immon, dont le nom figure dans un actesynodal, qu'on croit postérieur à l'année 859.

Il est probable que les Normans pénétrèrent près de Noyon, lors de cette première agression, à l'aide de leurs bateaux seulement, et en dissimulant leur marche le plus possible. Les Normans ne firent usage de chevaux comme auxiliaires qu'après les avoir violemment recrutés dans le pays envahi. Leurs grandes barques elles-mêmes n'étaient pas de taille à contenir des écuries et les fourrages indispensables.

On ne peut douter de l'empressement que mirent les Normans à joindre à leurs rameurs de bateaux et à leurs gens d'armes une troupe de cavaliers. Ils augmentaient par là leur force effective militaire.

Ceux-ci exécutaient rapidement de nombreuses courses dans un cercle assez étendu autour des points où les bateaux stationnaient.

L'arrivée de la troupe épouvantait les habitans des chaumières et des châteaux, aussi bien que les moines des abbayes et prieurés.

Personne n'était en mesure de résister à un ennemi aussi ardent, animé par la soif du pillage et prêt à commettre tous les excès.

A l'égard de l'emploi des chevaux dans la troupe des Normans, ils n'en firent usage qu'après un certain nombre d'années. Il n'en est pas question à leurs débuts en France.

Toutefois, dès l'année 835, Ermentaire, moine de Saint-Philbert, qui écrivit la relation de ce qu'il avait pu voir lui-même, tant sur les rives de la Loire que près de son embouchure dans la mer, affirme que les Normans qui furent battus par Rainold, comte d'Herbage, perdirent beaucoup de chevaux dans le combat. Ceci prouve seulement, à mon sens, que déjà, par des courses répétées, les Danois avaient réussi à faire un nombre de prises de chevaux suffisant pour équiper une troupe considérable de cavaliers improvisés. (1)

(1) Un passage d'une chronique écrite au commencement du XIII^e siècle, et qui fut probablement traduite du latin en un idiôme Saintongeois, ou du Limousin, et dont j'ai dû la communication bienveillante à M. Paulin Paris, (1)

(1) *Estoire de France*. FF. n^o 5614. Bibl. imp.

Il est à croire que dans cette excursion vers Noyon, il n'y avait pas de cavalerie, comme complément de l'armement de la troupe, car, si quelque troupe de cavaliers, cheminant à travers le pays, avait accompagné la flotte, le passage de ces Barbares, marqué par leurs excès, aurait effrayé les populations; or, comme la peur a des ailes, les habitants de Noyon auraient promptement appris la fatale nouvelle de l'approche de ces redoutables pirates. Ils se seraient mis en état de défense, ou, du moins, n'auraient pas été surpris, comme ils le furent, par cette attaque nocturne.

La flotte devait être approvisionnée, sans doute, pour quelques jours, pour que la concentration du mouvement sur la rivière laissât les riverains en sécurité. Les Normans purent donc arriver, à l'improviste, au but qu'ils convoitaient, sans avoir à lutter, au passage, contre les obstacles.

L'histoire reste muette sur les suites de cette surprise de la ville de Noyon, que les envahisseurs abandonnèrent, probablement, après en avoir tiré le butin le plus précieux.

On ne voit pas qu'ils aient, cette fois, poussé plus loin leur entreprise, en remontant l'Oise plus haut.

Il ne faut pas regarder, comme offrant le caractère sévère des données historiques, le passage suivant du *Rouman du Rou*, écrit par Robert Wace, au XIII^e siècle.

En mer se sunt à bon vent miz
Lor erre (route) ont vers France priz.
En Somme, en Pontif arrivèrent :
Tote la contrée gastèrent

indique l'usage que les Normans firent des chevaux comme étant postérieur à leurs premières excursions. Voici le texte :

« Après ico, vindrent li Normans et destruisirent, piratica et amarica, tota la
« terra jusqu'à Paris; et tota la France fut sosmissa a eus. Il guastoent quan-
« que ategnoent e aloent à prime à pié, quar, ne savoent encore aler a chivau.
« Mes apres, segun la coutuma daus noz, aloent à chivau, e pillarent et guas-
« terent plus felenessement. » (2)

(2) Les détails que fournit cette chronique sur les lieux, églises ou monastères où les trésors et les vertus, c'est-à-dire les reliques, furent enfouis *per paour des Normans*, m'ont amené à faire dans la note A la copie du texte, avec une traduction et des éclaircissements pour lesquels le concours des érudits des contrées du Sud-Ouest m'a été fort utile.

Vignon (Vimeux) arstrent et Amineiz
Et li mostier de Vermendeiz.
L'église arstrent de Saint-Quintin
E Saint-Maar, e Saint-Martin.
To li clers o l'Eveske Emmon
Destrinchierent dedenz Noon.

Plus loin, on lit :

De Noon très qu'à Saint-Denis
De Chartres trèsques à Paris
Ne remeint vile ne mezon
Ki ne fust en flambe et carbon.

Le Vasseur fait, à tort, figurer Noyon parmi les villes qui furent éprouvées par une nouvelle visite des Normans à peu d'intervalle de temps, car l'histoire est entièrement muette à cet égard.



II.

LES NORMANS A NOYON EN 890 - 891.

Quand les Norois de la Seine résolurent de faire, en l'année 890, une incursion jusqu'à Noyon, en remontant successivement les cours de la Seine et de l'Oise, ils étaient campés ou plutôt établis soit dans l'île d'Oyssel, soit dans une autre île près Pont de l'Arche.

Bonami, dans un Mémoire (1), donne la préférence à ce dernier lieu sur Oyssel. Cela importe peu pour le fait lui-même de cette campagne nouvelle.

Les Normans connaissaient, pour l'avoir déjà pratiqué, le chemin navigable de l'Oise, et les avantages de la position de Noyon et de Choisy, qui leur donnaient accès dans le nord de la France, à l'aide de deux cours d'eau d'un facile parcours, cette rivière et l'Aisne.

Je n'ai rien trouvé qui appuie l'assertion émise par D. Lelong, dans l'histoire du diocèse de Laon, p. 125. Il comprend Noyon conjointement avec Soissons, parmi les villes qui subirent les ravages des Danois en l'année 881. Il ajoute que Laon seul put leur résister.

(1) Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. 30

C'est également par erreur que Dormay, dans son histoire de Soissons, (p. 374) a écrit qu'en l'an 882, les Normans s'étendant dans la Picardie, prirent Noyon une seconde fois et qu'ils y demeurèrent pendant un hiver ; car cette ville ne fut point visitée par l'ennemi entre les années 859 et 890

Cousin, en son histoire de Tournay, fournit une preuve de la tranquillité dont jouissait alors la ville de Noyon ; il dit (page 234) : « Ceste guerre des Normans (en l'an 881), si dangereuse et si « épouvantable a fait fuir les plus advisez de nostre pays. Nostre « évêque Héidilon, avec le clergé et les bourgeois de Tournay, se « sont retirez à Noyon, et y ont porté quant et eux le corps de saint « Eleuthère, et les autres reliques, mesme la dent de saint « Martin, et autres les choses saintes et joyaux d'Eglise que les « moines de saint Martin de Tournay leur avoient baillés à garder.

« Les Tournesiens ne jugeoient aucune autre ville leur devoir « être plus favorable que celle de Noyon pour y estre régis du « mesme Evêque, et ils s'y sont arrêtés l'espace de trente ans. »

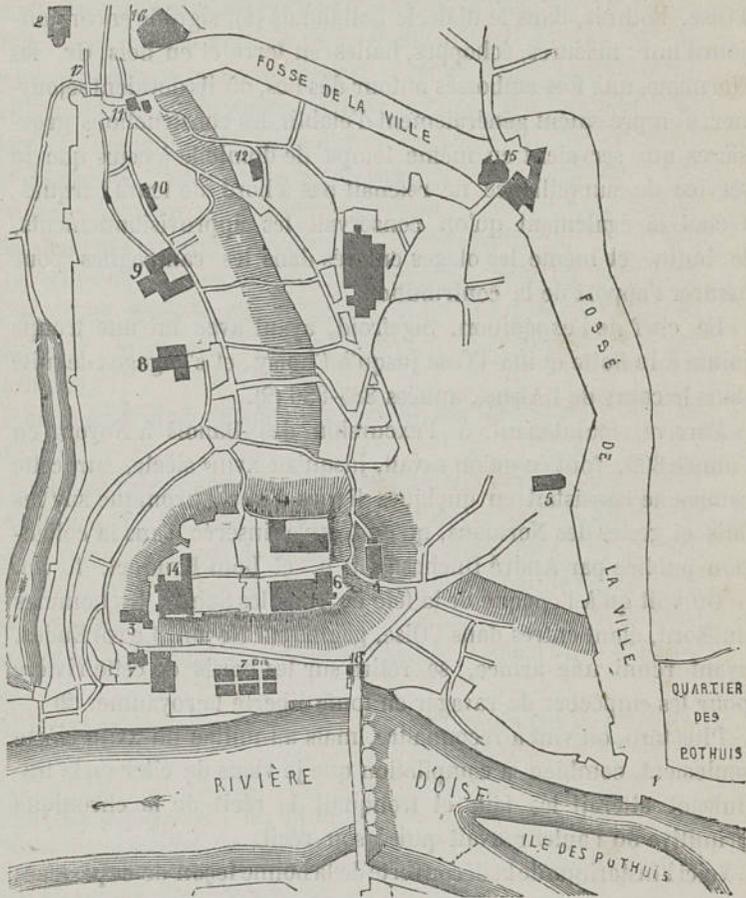
Une partie seulement des notables Tournaisiens se réfugia à Noyon, car l'auteur ajoute ce qui suit : « A Saint-Martin de Tour- « nay les habitants furent espars en divers endroits. La plus grande « et la plus saine partie s'en alla en une abbaye au diocèse de « Paris, en la villetedite lors : Ferrières, à deux lieues de *Supes*, « métairie, du revenu de laquelle ils se sustentaient. »

En l'année 884, les Normans s'étaient avancés jusqu'au point où l'Aisne verse ses eaux dans l'Oise, près de Compiègne (1).

Ce fut à cette époque qu'eut lieu la prise par les Normans de la forteresse située sur le mont Bélien, point culminant de Pontoise. Les défenseurs du fort, serrés de près, ne purent même sortir pour venir s'approvisionner d'eau, soit à la petite rivière qui porte le nom de rû de Viosne, soit dans l'Oise; aussi, furent-ils bientôt forcés de capituler.

(3) *Chronicor. S. Bertini. Martenne Thes. Anecdote, t. 3.*

PONTOISE.



LÉGENDE.

- 1° Eglise de Saint-Maclou. — 2° Notre-Dame. — 3° Saint-André. —
4° Saint-Pierre. — 5° Les Cordeliers. — 6° Saint-Mélon. — 7° Les Jé-
suites. — 7° (bis) L'Hôtel-Dieu. — 8° Les Carmélites. — 9° Les Ursuli-
nes. — 10° Logis. — 11° Saint-Jacques. — 12° La Confrérie des Clercs.
— 13° Les Anglaises. — 14° Le Château-Fort. — 15° La Porte d'Enney.
— 16° L'éperon. — 17° Porte-Chapelle. — 18° Porte du Pont.

Il reste, comme souvenir de ce siège, un nom significatif : celui de *Pothuis*, qui s'applique à une île située au-dessus du pont actuel, et à un groupe de maisons placées sur la rive droite de l'Oise. Pothuis, dans le dialecte hollandais (1), signifie encore aujourd'hui : mesures, échoppes, halles en terre et en bois. Or, les Normans, une fois embossés autour des îles, où ils devaient séjourner, s'empressaient généralement d'établir des constructions grossières qui servaient en même temps de domicile à ceux que le service de surveillance ne retenait pas à bord de leurs barques. C'était là également qu'on conservait les approvisionnements, le butin, et même les otages enlevés dans les campagnes pour assurer l'apport de la contribution.

Le chef de l'expédition, Sigefroid, ayant avec lui une troupe jointe à la flotte quitta l'Oise jusqu'à Choisy, et s'engagea de suite dans le cours de l'Aisne, années 885-886 (2).

J'arrive, maintenant, à l'excursion des Danois à Noyon, en l'année 890. Tout ce qu'on savait, jusqu'au xviii^e siècle, sur cette campagne consistait en quelques lignes d'une Chronique sur les faits et gestes des Normans, qu'on trouve insérée dans la collection publiée par André Duchesne, t. II, et Dom Bouquet, t. VIII.

On voit qu'à l'époque de la fête de Tous les Saints, les hommes du Nord, étant entrés dans l'Oise, gagnèrent Noyon. Le roi Eudes, ayant réuni une armée, se retira sur les bords de cette rivière pour les empêcher de ravager en toute liberté le royaume. (2)

Plus tard, on vint à reconnaître, mais au milieu du xviii^e siècle seulement, combien la compilation que je viens de citer en la traduisant altérait les faits et tronquait le récit de la chronique primitive où l'auteur avait puisé son récit.

Voici l'historique de la découverte de la bonne leçon de ce passage :

(1) Potis, en français; signifiait une porte formée par deux montants en bois, ou *potiaux*. Le cartulaire de Morienvall, Charte n^o 9, en 1318 porte ce qui suit : Les gens des Religieuses pourront passer de la cour par la porte, ou le *potis*.

Ce mot s'est conservé dans le patois picard; il a la même signification dans le *rouchi français*. — Dictionnaire de G. Hecard. — Valenciennes 1834.

(2) *Rex Danorum, Sigefridus, Oysiam flumen ingressus tam navi quam terra faciens iter, omnia ferro vastabat et igne.*

Il arriva que, vers l'année 1747, un laborieux bibliothécaire, D. Clety (1), découvrit, parmi les manuscrits de l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, un manuscrit portant au catalogue le numéro 258, petit in-folio, et ayant le titre de : *Chronica ab anno 714 ad 898*. Il y trouva des détails inconnus jusque-là, et en donna communication à l'abbé Lebeuf, qui publia (2) deux *Notices Raisonnées* sur cette Chronique, laquelle prit le nom d'*Annales Vedastini*, par ce motif sans doute que l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras tient une large place dans le récit de l'auteur anonyme, moine de ce lieu et probablement contemporain des faits qu'il rapporte.

Les *Annales Vedastini* furent imprimés pour la première fois en 1752 dans le tome VIII du *Recueil des Historiens de la Gaule et de la France*, par D. Bouquet, avec annotations par D. Ruinart.

Le manuscrit ainsi découvert et publié dès lors est actuellement égaré.

J'ai examiné deux autres exemplaires, les seuls qui soient maintenant connus. Le premier, celui que possède la Bibliothèque de la ville de Douai, provient de l'abbaye de Marchiennes d'après une indication écrite au xiv^e siècle sur la première feuille — *Ex libris monasterii Marchianensis* (3). Le second fait partie de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne, à Bruxelles. Il appartient à l'abbaye de Lobbes.

M. Pertz avait d'abord publié (4) la leçon donnée par D. Bouquet.

(2 bis de la page précéd.) Texte latin du *Gesta Romanorum in Francia*.

Northmani in festivitate omnium Sanctorum, Hisam ingressi, Noviomagum petunt. Odo vero rex adunato exercitu super Hisam littora fluminis resedit ne regnum libere devastarent (Duchesne).

(1) Ce fut le même qui composa une Dissertation sur l'origine de l'abbaye de Saint-Bertin (Paris in-12, 1737). J'ai trouvé ce livre à la Bibliothèque de Saint-Omer, avec dix volumes de notes historiques, etc., écrites de sa main, et transcrites plus tard par D. de White.

(2) T. XXIV des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, année 1749.

(3) Mon savant ami M. Tailliar donne ses soins à une prochaine publication de ce manuscrit. Ce sera un nouveau service qu'il aura rendu à la science archéologique.

(4) *Monumenta Germanica*, tom. I, pag. 526.

Depuis lors, il a donné (1) le texte fourni par le manuscrit de Bruxelles.

M. A. Pothast (2) signale seulement les deux exemplaires cités ci-dessus.

Quant au manuscrit qui fut le premier connu et dont on a perdu la trace, s'il se retrouvait, on le reconnaîtrait sans peine, car l'abbé Lebeuf signale, dans sa notice, un blanc qui existe là où devrait se trouver un certain nom de localité (3).

Peut-être ce livre est-il enfoui dans quelqu'une de ces collections de manuscrits vendus clandestinement dans plusieurs villes du Nord de la France, et confinés en Angleterre?

La Bibliothèque d'Arras notamment a fourni, comme on le sait, son large contingent. Le vendeur *debet penderi*, écrivait à ce sujet un savant et honnête Anglais.

Peut-être aussi a-t-il été compris dans un lot de 34,892 livres pesant de parchemins livrés à l'arsenal de Saint-Omer, en 1794, pour la confection de gargousses?

Voici le texte des *Annales Vedastini* :

.....
Imminente vero festo omnium Sanctorum, Dani per Sequanam Hisam (4) ingressi Noviomagum petunt ad statuenda sibi castra hiemalia (5). Illis vero qui per terram iter agebant occurrit (6) Rex Odo circa Germiniacum; sed propter loci incommoditatem, nil eis damni intulit.

Normanni vero caeptum iter peragentes, castra sibi adversus civitatem statuunt.

Alstingus (7) cum suis Argova (8) super Sumnam sedem sibi

(1) *Monumenta Germanica*, tom. VIII, pag. 88.

(2) *Bibliotheca historica medii aevi*, Berlin, in-8, 1862.

(3) Ce doit être le nom de *Noviomum* qui se trouve sur les deux exemplaires actuellement connus, inscrit après le mot *civitatem* à l'article où l'on indique le lieu vers lequel se dirigea l'*equitatus* des Normans, après la retraite du roi Endes.

(4) *Hysam*, M^e de Bruxelles.

(5) *Hyemalia*, d^o.

(6) *Accurrit*, d^o.

(7) *Halstingus*, d^o.

(8) *Argova*, M^e de Douai.

firmant. Odo vero Rex, adunato exercitu super littora Hisæ (1) fluminis recedit, ne regnum libere devastarent.

Ici se termine l'épisode concernant Noyon.

Pour les personnes qui, lisant le texte des *Annales Vedastini*, pourraient confondre Noyon (*Noviomagus*) dont il vient d'être question avec le *Castellum Noviomum* (Nimègue) où les Normans séjournèrent aussi, je crois devoir donner la suite du récit, en prévenant à l'avance, de façon à éviter toute confusion.

Anno Domini 891. — Alstingus vero per dolum fecit pacem cum Rodulfo (2) abbate ut libere posset ire quo vellet. Predictus vero Alstingus die solemnitatis S. Johannis Evangeliste venit adversus castrum seu monasterium S. Vedasti. Rodulfus vero abbas, insidias timens ne multitudo, quæ Noviommo erat, cum eis adveniret, (quod etiam Alstingus (3) mandaverat) populum retinuit, sed cognita veritate, post eorum discessum multum doluit. Frequentibus vero incursionibus exterruit eos, nec ausi sunt postea adversus predictum venire castrum. Hi vero qui Noviommo (4) erant moventes exercitum usque ad Mosam pervagati sunt, indeque per Brabantum redire : transeunt que Scaldum ; per invia loca parant redire ad castra. Insecutus que (5) Odo Rex comprehendit eos super Galtheram (6), sed non ita ut voluit, nam amissa præda, per silvas dispersi, evasere, atque ita ad castra (7) reversi sunt.

Circa autumnno (8) vero tempore, relicto Noviommo, maritima petiere loca, ibique toto estivo tempore morati sunt, indeque iterum moventes usque Mosam. Quod audiens Arnulfus Rex, velociter ac-

(1) *Hisæ*, M^e de Bruxelles.

(2) *Rodulfus*, M^e de Douai.

(3) *Halstingus*, M^e de Bruxelles.

(4) *Noviomum*, M^e de Douai. Ce *Noviomum* est Nimègue et non pas Noyon. Ce n'est pas de cette dernière ville que les Normans auraient pu, comme on le verra plus loin, venir avec une flotte dans la Meuse. Du reste, la Chronique nomme Noyon, *Noviomagus*, quand il s'agit de cette ville.

(5) *Eos*, d^e

(6) L'abbé Lebeuf croit qu'il s'agit de la Tenre, rivière qui coule près d'Ath.

(7) *Sua*, M^e de Bruxelles.

(8) *Verni*, d^e.

currit (1) *eosque trans Scaldum prope Attrebalis insecutus est* (2); *sed eos non comprehendit; indeque rediit in regnum suum.*

Nortmanni vero qui Noviomio hiemaverant (3) *decreverunt Luvania* (4) *sibi sedem firmare ad hiemandum, illucque mense Novembrio petunt iter. Qui vero Argobio,* (5) *Ambianis sibi sedem firmant.*

Arnulfus vero Rex, adunato exercitu, venit adversus Nortmannos, et Deo se protegente ipsum cepit castrum, interfecta non modica multitudine Danorum, atque hac patrata victoria, rediit ad regnum suum.

Nortmanni vero, qui huc illucque dispersi erant, adunati in eodem loco, iterum sibi sedem firmant. Odo vero Rex, adunato exercitu, Ambianis pergit, sed nihil ibi prospere egit. Verum, post hoc, in pago Vermandense (6) *ob neglectum custodum, ibi improvisè superveniunt Dani, eumque fugere coegerunt.*

Les négligences de style, qu'on peut remarquer dans ces passages, sont certainement le fait de copistes peu lettrés. On verrait, sur cet indice seul, qu'aucun des manuscrits n'offre le texte original, quand bien même l'écriture ne serait pas de beaucoup postérieure à l'époque de la composition primitive qui doit remonter au x^e siècle.

J'ai transcrit deux chapitres des *Annales Vedastini*. On pourra ainsi faire la comparaison facilement avec un autre récit de l'incursion des Normans à Noyon en cette même année 890.

Ce dernier document a été recueilli par Mabillon qui, très-peu de temps après la découverte de D. Cléty, publiait dans les *Acta Sanctorum Ordinis Benedictini*, sæc. III, pag. 591, une narration des Miracles de saint Bertin, abbé de Sithieu ou Saint-Omer (7), renfermant d'autres détails sur l'expédition des Normans à Noyon, en l'année 890.

(1) *Occurrit*, M^e de Douai.

(2) *Est*, d^e.

(3) *Hiemaverant*, M^e de Bruxelles.

(4) *Luvanium*, M^e de Douai.

(5) *Jam, superius Argova dicitu*, D. Bouquet.

(6) *Vermandisse*, M^e de Douai.

(7) Les Bollandistes adoptèrent ce travail et le reproduisirent en l'annotant ainsi qu'on le voit plus bas.

. *Ea etiam tempestate qua prægravantibus ac præponderantibus multimodis, non solum solius vulgaris populi, immo omnium dignitatum et ordinum delinquentiis (1) non tantum Franciæ fines, sed etiam totius regni principalia quæque loca, Armoricaque provincia, diutina, (quod nunc enumerare longum est) sacrilegæ Danorum gentis oppressione, crudeliter, licet juste, invaderentur ab illa classe, plurima que (2) pro sui numerositate (veluti Epitheticos loquamur) magnus exercitus ab omnibus dicebatur, anno adventus sui in regnum duodecimo, ab omni plaga ubi diffusus erat, adunatus in loco qui ob concursum insignium inibi aquarum Confluentia vocatur, ascendit flumen dictum Isera (3) pervenitque et equitatu et navigio subusque Noviomam civitatem (4), faciens ibi munitionem circa villam ex australi plaga natura munitam, scilicet aqua et silva, vocatam Kirisiaeus, (alias Chyrisiacus) intendens si in brevi nequiret arta et diutina obsidione civitatem quia parva videbatur capere posse.*

Sed cum hemisphærium (5) nihil ibi prævalentes, consummarent et (nedum dicamus) aliquid proficerent (6) verum magis fame ac siti omnique penuria artati pene deficerent, consultum, ut eventum subsequens patefecit, habuerunt, et in regnum quondam Lotharii irent ibi tractantes per maritima transire, et castella recens facta obtinere, incolasque omnes, nisi se dederint, mortificare. In pago Tarvenensi in loco qui vocatur. Sittiu. veniunt.

L'examen de ces deux récits démontre bien qu'il y a accord sur les points suivants :

1^o La date de l'excursion des Normans vers Noyon est fixée à l'automne de l'année 890 ;

(1) *Id est, dilectis*, Bolland.

(2) *Id est, turma*, d^o.

(3) *Mabillonius contra consensum codicum edidit Isera. Acta SS. BB.*
Effectivement, le manuscrit conservé à la Bibliothèque impériale, résidu de Saint-Germain, porte inserit *Isera*.

(4) *Alias Noviomum aut Noviodunum dictum, vulgo Noyon. In Chronico Normánico ante laudato anno 890, dicuntur Normanni fuisse diu prope Noviomum, indeque mense novembri discessisse. Acta SS. BB.*

(5) *Hemisphærium consummare hic significat tempus terere*, d^o.

(6) *Obsesso frustra Noviomum*, d^o et Bolland.

2° L'expédition se composait d'une flotte et de fantassins, ainsi que de cavaliers. Cette troupe était nombreuse, puisqu'on donne à cet ensemble le nom de *grande armée*.

3° On voit que les bateaux s'engagèrent de la Seine dans l'Oise, où ils pénétrèrent par Conflans, le confluent de ces deux rivières.

Quant aux gens de terre, on verra plus loin la route qu'ils suivirent pour rejoindre la flotte devant Noyon, lieu fixé pour y passer l'hiver et pour l'expédition commune.

Jusque-là, point de difficulté ni de divergence possible pour l'interprétation des deux textes, savoir : les *Annales de Saint-Vaast* et le récit consigné dans la *Vie de saint Bertin*.

Mais, à partir de cet instant, surgissent des différences entre les commentateurs.

La première et la plus importante porte sur le succès ou l'échec des Normans devant Noyon ; la seconde sur la marche du corps d'armée qui prit la voie de terre.

Sur le résultat de cette expédition des Normans, mon parti est bien pris aujourd'hui. Non, ils n'échouèrent pas dans leur entreprise sur Noyon, et l'hagiographe de saint Bertin, dont le récit est postérieur à celui qui nous est fourni par l'annaliste de Saint-Vaast, a dû, dans un sentiment de fierté nationale, probablement, modifier par interprétation les expressions de quelque auteur, maintenant inconnu, dont il avait sans doute le récit devant les yeux.

Plus tard, les Bollandistes, dans la *Vie de saint Bertin*, préférant le texte de l'hagiographe de saint Bertin à celui des *Annales Vedastini*, devaient-ils imprimer la note marginale qu'ils ont produite : *Obsesso frustra Noviomio*? Je ne puis l'admettre, et je crois pouvoir fournir la preuve de cette dénégation.

Il faut admettre, d'abord, qu'il doit exister, entre les *Annales de Saint-Vaast* et le récit de la *Vie de saint Bertin*, une différence dans la sévérité des expressions, d'après le but que se proposaient les écrivains eux-mêmes.

(1) *Acta SS. ord. Bened.*

Un panégyrique n'est pas généralement une pièce d'histoire dont les termes soient, quant à leur valeur historique, bien mesurés. Ne le voit-on pas, même de nos jours !

Il y a des jeux d'esprit dans l'écrit de l'hagiographe de saint Bertin ; ainsi, il se sert du mot assez alambiqué de *hemisphaerium consummare* pour exprimer la perte de six mois (la moitié de la révolution annuelle de la terre autour du soleil), seule explication qu'autorise ce texte.

Du Cange, si perspicace ordinairement, y a été trompé lui-même. Il adopte le sens donné par les Bénédictins et les Bollandistes, et suit aussi cette traduction de *Hemisphaerium consummare* : *tempus teere* (perdre son temps), ce que, malgré tout mon respect pour ces illustres maîtres, je ne saurais adopter.

J'admets seulement que si les Normans n'entrèrent pas dans la ville de Noyon, c'est qu'ils ne le voulurent point. Ils en étaient les maîtres. Rester devant cette ville pendant six mois ne signifie donc pas qu'ils ne purent s'en emparer.

Comme ils étaient fort habiles dans l'art de mettre à contribution les villes, sans courir les risques ni affronter les dangers d'un siège, ils pratiquèrent, sans doute, à Noyon cette manœuvre qui leur avait réussi sur d'autres points.

S'ils avaient pris domicile dans les maisons, n'auraient-ils pas, vu leur petit nombre relativement à la population urbaine, couru le risque, se trouvant éparpillés, d'éprouver quelque catastrophe analogue à ce que furent plus tard les *Vêpres siciliennes* ! Mais, réunis dans leurs barques, et isolés, n'y étaient-ils pas en parfaite sûreté, protégés par le cours d'eau de la rivière ? Il suffisait de quelques vedettes pour assurer le repos pendant la nuit à ces envahisseurs qui pouvaient, librement, se porter partout où les attirait l'appât du pillage ou d'une contribution rapidement livrée à la première de leurs sommations redoutables.

On verra par divers exemples, pris aux abords d'autres villes, que le point choisi à Noyon par ces pirates est bien conforme à leur plan qui consiste à aborder au plus près la cité qu'ils convoitent et à s'emparer d'une île ou presqu'île située en aval, qui puisse leur servir de lieu de débarquement. Et une fois maîtres

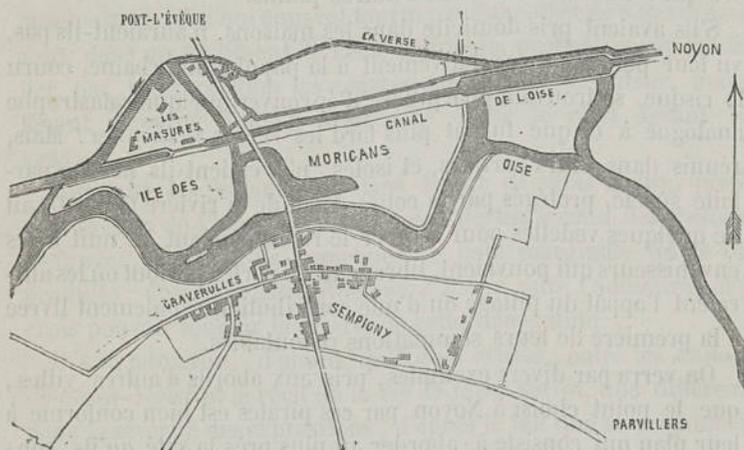
du terrain, ils y établiront immédiatement un camp naturellement retranché, où ils pourront à la fois débarquer leurs ustensiles et les provisions qu'ils auront soin d'augmenter par leurs courses dans les lieux circonvoisins. Ils y accumuleront également les nombreux produits de leurs excursions.

Les otages, les prisonniers, y seront aussi gardés facilement. Ce sera également un lieu commode pour l'hivernage des Normans. A l'aide d'abris en planches, ils se trouveront plus à l'aise que dans ces barques étroites où resteront seulement pendant la nuit les hommes armés préposés à la garde de la flotte.

En cas de revers, ces forbans auront ainsi le passage libre pour rétrograder jusqu'à la mer.

Bientôt, en effet, à la crainte des ennemis si proches, se joignait, pour les habitants des villes ainsi bloquées, l'inquiétude au sujet de l'arrivée des provisions venant, en partie, du bas de la rivière, mode de transport généralement pratiqué à cette époque où l'état des routes, qui n'étaient point entretenues, les rendait impraticables pendant une grande partie de l'année.

Pour ce qui concerne la ville de Noyon, qui a été le premier point de mes observations, j'avisai un terrain de la contenance de



deux hectares environ, au point où la rivière du nom de la Verse, après avoir traversé la cité, vient se jeter dans l'Oise à sa rive droite.

Ce delta était autrefois transformé en une véritable île par une anastomose entre les cours d'eau; on en voit les traces, maintenant encore. Bien que l'établissement d'un barrage sur l'Oise et la construction d'une écluse appartenant au canal latéral de cette rivière, et y occupant une partie du terrain de l'île, aient bien changé l'état ancien de ce lieu, on peut se rendre parfaitement compte de sa disposition, en examinant le plan de la page précédente.

Cette île, en partie marécageuse, portait, dès avant le XIII^e siècle, le nom de *Moricam*, complètement oublié maintenant; je l'ai trouvée mentionnée sous cette dénomination dans un titre inscrit au cartulaire de l'abbaye voisine d'Ourscamp (1).

C'était là une appellation bien connue, dont les Normans se servirent dès longtemps, désignant leurs rois nationaux sous le nom de rois des *Moeres*.

L'île des Moricans présente plusieurs analogies frappantes avec les détails topographiques fournis par le lieu indiqué dans le pagnéyrique de saint Bertin. En effet :

1^o Tous deux sont situés au midi de la ville (*subusque Noviomam civitatem ex australi plaga*);

2^o L'un et l'autre sont entourés de bois et de nappes d'eau, qui forment comme des postes naturels de défense — *natura munitam, scilicet aqua et silva*;

3^o Le territoire de la commune de Chiry est voisin et au midi de Noyon. Ce lieu portait au XII^e siècle le nom de Cyri (d'après la charte de la fondation de l'abbaye d'Ourscamp en l'an 1129).

Le nom de *Kirisiacus* ou *Chirysiacus* n'est pas éloigné de cette dernière appellation. L'île des Moricans se trouve sur le territoire de Sempigny; mais, qui pourrait affirmer qu'autrefois elle n'ait pu dépendre de la paroisse de Chiry?

Il est vrai qu'aujourd'hui le territoire de Chiry n'est pas contigu à celui de Pont-l'Evêque; mais il n'en était pas de même autrefois, car Chiry devait s'étendre jusqu'à l'Oise.

(1) *Cap. Villarum. Chiri.*

Excambium de aqua et prato et oseria in cauda de Graveroles, juxta insulam dictam de Moricam. C. DCXXXVII. Jun. an. 1259.

En effet, Chiry était une des plus anciennes paroisses du diocèse de Noyon, et des plus considérables, ayant, suivant toute vraisemblance, compris dans son étendue Passel et Pont-l'Évêque, qui furent, ensuite, détachées et érigées en paroisses particulières.

Chiry appartenait aux évêques de Noyon, qui y avaient construit un château fort où ils trouvaient la sécurité jointe à l'agrément du séjour. Le Mont-Renaud, portant alors le nom de *Herimont*, faisait également partie du riche domaine de ces prélats. Ce fut seulement au x^e siècle que Simon de Vermandois donna ce lieu aux Templiers, ainsi qu'une partie des territoires de Chiry et de Passel (le fief de la Bretonière).

Dans l'état de pénurie où nous ont laissé les fléaux des guerres, des incendies et des révolutions, il n'est pas surprenant qu'on n'ait point conservé la trace de l'époque de la formation successive des paroisses primitives.

Les titres de l'évêché de Noyon, où ces indications auraient pu se trouver, ont été depuis longtemps anéantis : on est donc forcé de s'en tenir aux conjectures rationnelles.

N'est-il pas en effet très-présumable que le triomphe de l'église, signalé par la ferveur religieuse qui poussa et les seigneurs et le peuple lui-même aux croisades, produisit deux courants impulsifs, et que s'il mit aux mains des moines vénérés tant de biens livrés en aumônes, il se refléta sur tous les points, et détermina également la formation de nombreuses paroisses, pour rapprocher les chrétiens des églises et de leurs pasteurs.

Le nombre des paroisses qui était fort restreint au temps des Carlovingiens tendit à s'augmenter de plus en plus, et ce changement se fit surtout aux x^e et xii^e siècles. A cette époque, la ferveur chrétienne était grande. Le clergé séculier suivit une progression en rapport avec le grand nombre de monastères fondés dans cette période, et aussi avec l'augmentation de la population. Naturellement, les évêques favorisèrent cette multiplication des paroisses, et, comme on l'a vu, Pont-L'évêque dut se trouver dans la condition la plus favorable pour obtenir une église : c'était d'ailleurs un lieu épiscopal situé dans le domaine privé, et il devait nécessairement être protégé.

Il est évident que cette paroisse, dont la formation ne remonte probablement pas au-delà du XII^e siècle, ne dut son existence qu'à l'agglomération croissante des maisons, par suite du mouvement qui résultait de l'établissement de droits de péage, pour le passage de la rivière. Les diverses denrées, par cet assujettissement à un impôt, fournissaient aux évêques de Noyon un revenu de grande importance¹, d'après les tarifs qui sont connus.

Ce qui prouve qu'on doit chercher la position de l'île *Moricam* sur le territoire de Chiry, bien qu'aujourd'hui l'île dont il est question appartienne au territoire de Sempigny, c'est le rang qu'occupe la charte que j'ai citée et d'autres encore, qui sont rangées aux XII^e et XIII^e siècles, au *Titulus Villarum* dans le cartulaire d'Ourscamp, parmi les actes relatifs à la paroisse de Chiry et non point dans la catégorie de Passel, ni dans celle de Sempigny.

Les possesseurs du fief de l'île *Moricam* prirent le nom de *Moricani*; ils occupaient à Sempigny le terrain en face de l'île, et cet emplacement a conservé le nom de la *Vicomté*.

Ces seigneurs étaient les *gruyers* (*forestarii*) de bois considérables faisant partie de la grande forêt de Laigue. Peut-être faut-il faire remonter l'arrivée de cette famille à Noyon à la fin du IX^e siècle (882), à l'époque où l'évêque de Tournai amena plusieurs nobles personnages, dans le but de les soustraire aux malheurs dont cette dernière ville eut tant à souffrir de la part des Normans (1) ?

(1) Le nom de Moricans, sans doute par suite d'une donation faite par l'un de ces seigneurs en faveur de Noyon, se retrouve dans nos souvenirs par la fondation d'un hôpital dans cette ville. Il est resté inscrit comme un témoignage de leur bienfaisance. Cette maison de charité était située dans la rue nommée de Puits-en-Puits (Le Vasseur, pages 197 et 911).

Un chanoine de Noyon, Maître Robert Lefebvre, augmenta la dotation et il en affecta les revenus aux soins à y donner aux pauvres écoliers. Ceux-ci habitaient le quartier dans lequel une ruelle a conservé, pour ce motif, le nom de la *rue de Grèce*, à l'instar du *Quartier latin* à Paris.

Les nobles Moricans, portant le nom de *Batlands* laissèrent également leur surnom à un cantonnement de la forêt d'Ourscamp, dont ils sont nommés les forestiers dans un grand nombre d'actes du Cartulaire déjà cité de cette abbaye.

Qu'a-t-on à opposer à Chiry? C'est Quierzy.

Quierzy, célèbre dans l'histoire aux époques mérovingienne et carlovingienne, porta le nom latin de *Carisiacus*, sans aucune modification, jusqu'à une époque bien postérieure au ix^e siècle. Les exemples fournis par le texte du livre de D. Germain sont nombreux (1).

Ce n'est qu'à la fin du siècle suivant que Gérard, dans une chartre de concession, faite au prieuré de Saint-Léger-aux-Bois d'un domaine en ce lieu, ajoute à son nom celui de *Cherisiacus*. Plus tard, le même nom se trouve porté par les seigneurs qui se croisèrent avec Godefroy de Bouillon, sous la forme de *Gerardus de Cerisiaco* ou de *Keresi-Castello*.

C'est à la fin du xi^e siècle, et pour la première fois, que Guibert de Nogent, nomme ce personnage *Gerardus de Cerisiaco*. Du reste, la question doit être résolue contre Quierzy par sa position topographique. Il est situé en pleine direction de l'est par rapport à Noyon, et, par rapport à l'Oise, en amont de cette ville d'au moins 42 kilomètres. Ceci peut-il s'accorder avec les expressions: *subusque Noviomam civitatem circa villam* (2) *ex australi plaga*? Et les Normans, qui se trouvaient sur l'Oise, immédiatement au-dessous de la ville dans l'île de Moricam où ils s'arrêtèrent prudemment, se seraient-ils exposés, en dépassant le but, aux diffi-

(1) Le nom de la commune de Cerisi-Gailly, ou Cerisy-le-Vieux paraît provenir de *Cesaris-Burgum*. Pourquoi le nom de César ne se retrouverait-il pas dans l'appellation de Ciri ou Chiry? Ce lieu formait la partie extrême vers Noyon de l'arête où les Romains ont certainement séjourné longtemps. En l'an 1066, ainsi que l'a noté M. de Cagny, *Hist. de l'arrond. de Péronne*, p. 501. Gui, évêque d'Amiens, disait, à l'égard de Cerisi-Galli: *Quatenus altare vici qui dicitur Kiriacum..... confirmans.*

(2) L'expression *villam* ne paraît point propre à être appliquée à *Carisiacum*, qui fut seulement un *palatium*... D. Germain avoue qu'on ignore l'époque de sa destruction. D. Grenier, en annotant le passage de la *Vie de Saint Bertin*, a corrigé le mot *australi*, comme formant erreur par rapport à la position relative de Noyon et de Quierzy, et, d'autre part, pour témoigner son sentiment, il a écrit *Chiriacum*, en marge de la ligne où est écrit *Chyrisiacus*.

Il est probable que le nom de *Carisy* a remplacé celui de *Carisiacum* quand la langue française commença d'être parlée vulgairement. Ceci résulte de la citation suivante tirée des *Annales d'Iperius*, abbé de Saint-Bertin (M^e de la bibliothèque de Saint-Omer), au sujet de la donation faite, vers l'an 804, à l'abbaye de Saint-Bertin, par Charlemagne, du domaine de Caumont, il rap-

cultés du retour, en cas de revers, puisqu'ils auraient laissé derrière eux, dans l'Oise, le *plat fond* qui existe près de Sempigny, où quelques hommes auraient suffi pour établir facilement un barrage en travers de la rivière, là même où le passage était naturellement difficile en raison du peu de profondeur du courant? A cette distance si grande entre Quierzy et Noyon comment expliquer les termes de *arta obsidione* employés par l'hagiographe de saint Bertin?

On remarque, en outre, que l'auteur des *Annales Vedastini* s'est servi de l'expression *adversus civitatem*, pour indiquer la position du camp des Normans près de Noyon.

Or, le mot *adversus*, outre sa signification d'où ressort le nom d'adversaire, en avait dès lors une autre qui est celle de *vis-à-vis*. Dans le langage familier, ne dit-on pas aujourd'hui même *contre*, ou tout *contre* pour désigner le rapprochement extrême entre un corps et un autre? Telle est, à mon sens, la valeur de l'adverbe employé ici par le chroniqueur du x^e siècle.

Les difficultés extrêmes apportées par l'état des routes, les dangers auxquels les voyageurs étaient exposés, donnent la raison des erreurs fréquentes répandues dans les chroniques sous le rapport de la topographie, de la géographie et de l'histoire.

Quand ces écrivains, si laborieux et si honnêtes qu'ils fussent, avaient à rapporter des faits qui s'étaient passés à grande distance des monastères où ils étaient confinés, ils étaient tout désorientés.

Chiry, en raison de la célébrité que lui donnait le château de Mauconseil et son voisinage de Noyon au sud, a dû servir à l'hagiographe de saint Bertin de point notoire pour déterminer la situation de l'île où les Normans se cantonnèrent en l'année 891.

porte ce document : *Ens ou palais, a Carisy, donna Karles a Saint-Bertin, Kaumont et ses appartenanches present Roudlant et Olivier.*

Jean d'Ypres ajoute ce qui suit : *Hoc privilegium litteris exaratum est in marmore in palatio Narbonensi cujus originale sive sigillatum est penes episcopum Noviomensem. Idem in scriptura non numero, sed duplatum servatur in Carisiaco palatio.*

Les recherches que j'ai faites personnellement, tant à Narbonne qu'aux Archives du département de l'Oise, ne m'ont fourni aucun renseignement sur cette indication. C'eût été, pour cette question, un document des plus intéressants,

Chiry n'était pas connu dans l'Artois et la Flandre, comme le devait être Quierzy, le séjour des rois, le siège d'assemblées publiques, visité par les papes et renommé par le palais des rois mérovingiens. On s'attacha donc plus tard à Quierzy.

D. Mabillon et les Bollandistes ont fait confusion au sujet de *Cirisiacus*, mais la vérité ressort de la force des choses, et les événements, qui sont rapportés, n'ont pu se passer qu'aux lieux où leur place est marquée par leur position topographique (1).

Je persiste donc, d'après les détails que je viens de développer, à penser que le nom de *Cirisiacus* ou *Kirysiacus* ne peut s'appliquer à aucun autre lieu que Chiry qui réunit en sa faveur d'être sous Noyon (*subusque Noviomum*) et d'être situé au sud de cette ville (*ex australi plaga*) et vis-à-vis (*adversus*).

Je viens, maintenant, aborder la discussion de l'opinion énoncée par l'abbé Lebeuf, qui, dans la seconde *Notice Raisonnée*, que j'ai déjà citée, a placé à Germigny-des-Prés (Loiret) le lieu où le roi Eudes voulut aller attaquer (*l'equitatus*) la cavalerie des Normans.

On a vu que la chronique appelée Védastine par ce savant chanoine d'Auxerre porte textuellement le lieu sous le nom de *Germiniacum*. Ce commentateur s'exprime en ces termes :

(1) Un des manuscrits, dont se sert Mabillon sur la *Vie et les miracles de saint Bertin*, existe encore à la bibliothèque de Saint-Omer, sous le n° 318, où j'ai pu en avoir communication. On trouve, en tête de ce manuscrit, l'œuvre qui fut insérée dans les *Acta Sanctorum*. Boll., sous le titre de : *Allera Vita, auctore incerto*. Plus loin, on lit : *est conservazione dignissimum*, et au verso du feuillet : *Liber sancti Bertini in Sittiu paludosa*. Collection de D. de White, an 1609.

La *Vie de Saint Bertin*, suivant la remarque de Godescard, t. XII, a été écrite par six auteurs qui se sont succédés à d'assez longs intervalles. Le récit le plus ancien remonte au VIII^e siècle.

Le *Chronica ab anno 714 ad 898* dans l'ancien répertoire de l'abbaye a disparu. M. Th. Duchet, le savant proviseur du lycée de Douai, a fait inutilement des recherches pour le retrouver. M. Jules Desnoyers, de l'Institut, si exact dans ses énonciations, ne le cite pas au nombre des Manuscrits de l'abbaye de Saint-Bertin qui entrèrent à la Bibliothèque impériale (*Annuaire de la Société de l'histoire de France*, 1863, p. 677). Il faut excuser, par la difficulté qu'offraient les relations, les erreurs qu'auraient évitées l'auteur de cette précieuse chronique, s'il avait pu rectifier par le témoignage d'un contemporain, séjournant près des lieux où les événements se passèrent, un récit plus exact que ne pouvait être, à distance, une tradition orale.

« Tous les Normans qui se rendaient à Noyon ne prirent pas
« le même chemin... Une grande partie d'entre eux s'avança par
« terre dans le royaume. Le roi Eudes alla, pour leur barrer le
« passage, jusqu'à un lieu appelé Germigny (*Germiniacum*). Mais,
« attendu l'incommodité de ce lieu, il ne put y rester ni leur cau-
« ser aucun dommage. Ce Germigny doit être l'un des deux
« villages de ce nom qui sont au diocèse d'Orléans.

« L'un est situé sur la Loire à sept lieues au-dessus d'Orléans,
« dans un pays où il y a un ruisseau et une prairie ; l'autre à quatre
« lieues de Mehun-sur-Loire, vers le nord, et par conséquent à
« égale distance de cette rivière et dans une plaine aride. Je me
« détermine pour ce lieu qui se trouve à quatre lieues d'Orléans
« vers le nord-ouest, par la raison que son territoire ne pouvait
« pas fournir aisément le rafraichissement nécessaire aux troupes
« du roi Eudes. Ce qui s'accorde avec la peinture que fait l'anna-
« liste, comme d'un lieu peu commode pour les troupes.

« Cette conjecture est d'autant plus croyable que le roi Eudes se
« trouve avoir été à Mehun-sur-Loire le 22 juin de cette même année,
« suivant le témoignage d'un diplôme qu'il y signe ce jour-là (1).

« Les Normans continuèrent donc leur chemin et vinrent cam-
« per proche une ville, dont le nom est resté en blanc dans le
« manuscrit de saint Bertin. »

J'ai dû transcrire en entier le passage des Mémoires de l'abbé
Lebeuf pour qu'on puisse facilement saisir les détails de mon argu-
mentation critique, qui va suivre.

Je ne puis admettre ni le lieu, ni la contrée proposée par l'abbé
Lebeuf, quelle que soit ma respectueuse déférence pour ce labo-
rieux et savant écrivain.

En voici les raisons, et, en même temps, voici ce que je propose :

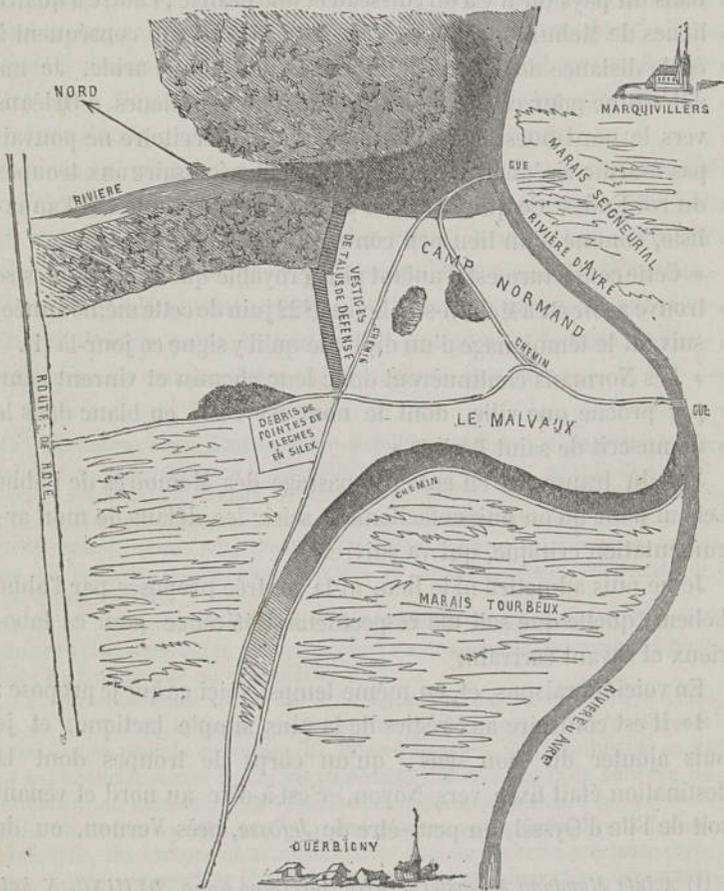
1^o Il est contraire aux règles de la plus simple tactique, et je
puis ajouter du bon sens, qu'un corps de troupes dont la
destination était fixée vers Noyon, c'est-à-dire au nord et venant
soit de l'île d'Oyssel, ou peut-être de *Jefosse*, près Vernon, ou de

(1) *Actum Magduno Monasterio infra Aureliano anno DVIII^{IXC}. X kal. junii. Odonis diploma anno regni II pro Adua, Crassa et Joncellis-Annales Benedict.*

Rouen, se partage au point de départ, et que la cavalerie, l'*equitatus*, prenne sa direction immédiatement vers l'Orléanais, c'est-à-dire, au sud, quand le rendez-vous était naturellement à l'opposé.

Ce fut, je le déclare, l'objection qui se présenta dès l'abord à ma pensée, et m'a fourni la base de mon dissentiment avec l'auteur.

Puis, en suivant de l'œil, sur les cartes de Cassini et de l'Etat-Major, la ligne directe des environs de Rouen à Noyon, je trouvai bientôt près de cette dernière ville, et non loin de Roye et Montdidier, le



village de Guerbigny. Je savais que, sous la forme actuelle de son

nom, se trouvait l'ancienne dénomination de *Garmeniacum* (1), ou de *Garmeni*. Le cartulaire de l'évêché d'Amiens porte en l'année 1245 ce lieu, en la forme de *Germagni*, qui s'était changé en l'an 1330 pour celui de Garmigny. Je dois cette dernière communication à notre savant secrétaire perpétuel, M. Garnier, d'Amiens.

Je me rendis immédiatement sur les lieux avec l'espoir fondé d'y trouver la position de Guerbigny, ou *Germiniacum*, conforme à ce que me faisait pressentir le texte de l'annaliste de saint Vaast. Effectivement, il me fut facile de reconnaître, dès l'abord, que cette commune étant située à l'ouest du cours d'une petite rivière, l'Avre, qui prend sa source à Avricourt entre Roye et Noyon et se dirige vers Amiens, il en résultait que les marais tourbeux, impraticables, profonds et de grande étendue, au milieu desquels se promène le petit cours d'eau actuel, formaient un obstacle invincible au passage de toute personne venant de la direction de l'est.

Or, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de cette contrée pour voir que le roi Eudes et ses troupes, s'avancant soit de Compiègne, soit d'un point quelconque du littoral de l'Oise en amont ou en aval, même à quelque distance, devaient nécessairement rencontrer l'obstacle, *l'incommoditatem loci* dont parle l'auteur des *Annales Vedastini*. Il ne pouvait la franchir, et il dut, en conséquence, ramener ses soldats sur les bords de l'Oise, puisqu'il ne pouvait causer aucun dommage aux ennemis, attendu l'intervalle qui les séparait de leur camp : *nil eis damni intulit*. Les cavaliers normans purent donc, à l'abri de ce rempart naturel, gagner en toute sécurité la ville de Noyon, *cæptum iter agentes*.

Faire entrer en ligne la difficulté de s'approvisionner, attendu l'aridité du pays, ne saurait être admis. Il ne s'agissait là que d'un coup de main, d'une surprise pour lesquels une troupe trouve toujours le moyen de subsister, dût-elle se munir à l'avance du nécessaire, et non d'un siège ou d'une longue campagne.

(1) Il est ainsi écrit dans le Cartulaire, déjà cité, d'Ourcamp, ch. 702, en 1207. *Ego Johannes de Roia et Garmeni*, ch. 757, an 1217. *Ego Matheus de Roia, miles et Dominus de Garmegni*, ch. ccxxxii, anno 1152.

Symon de Garmeni, ch. 131. *Borgo de Roia de terra sua de Garmeni*.

La naïveté de l'auteur de la *Vie de Saint Bertin* et son penchant pour une phraséologie pédantesque apparaissent nettement quand il énumère les motifs qui firent lever le siège de Noyon : les Danois, dit-il, étaient pressés par la faim, la soif et la pénurie.

Cela ne se comprend pas de pillards placés dans une contrée des plus plantureuses, où les vivres abondaient, et où la boisson, l'eau du moins, étaient bien à leur portée dans l'Oise et la Verse. Quant à l'argent, ils savaient où le prendre, et si on trouve en France quelques monnaies de leur pays et de cette époque, on pourra se vanter de posséder des objets de la plus grande rareté.

2° La flotte ou l'escadre des bateaux normans, pour gagner Noyon par la Seine et l'Oise, comme on peut également s'en convaincre à l'aide d'une carte, décrivait une ligne anguleuse, tandis qu'il suffisait à la troupe de suivre, à partir des Andelys ou de Gisors, le vieux chemin des Romains pour gagner Beauvais, et s'avancer de là vers Roye par la voie directe, diminuant, par conséquent, la longueur du parcours. Les cavaliers trouvaient dans ces contrées fertiles les vivres et les fourrages en abondance.

Ils auraient pu, pour abréger encore plus la route, prendre une direction plus rapprochée de Rouen ; mais les obstacles nombreux, dans un pays boisé et inculte, et l'état déplorable des chemins dans la forêt de Lyons durent les éloigner de ce passage. Qui pourrait affirmer que ces cavaliers ne recrutèrent pas les troupes vers Amiens où les Normans stationnaient sur la Somme, près de cette ville et d'Argœuves ?

Sur la carte, je trouvai le nom d'un village du nom de Guerbigny. Celui-ci me parut merveilleusement placé. Le récit du chroniqueur s'y accommodait parfaitement. Immédiatement je résolus d'aller visiter cette localité.

3° L'examen du lieu même où, sur le territoire de Guerbigny, les Normans avaient dû s'établir pour y attendre le jour fixé pour la réunion devant les murs de Noyon, m'amena, ainsi que mes compagnons d'excursion, MM. Coët, de Roye et Gosselin, curé de Marquivillers, à reconnaître l'existence de l'emplacement du camp des Normans, dans cette enceinte naturellement protégée par un circuit de l'Avre.

C'est là un point parfaitement à l'abri d'un coup de main.

La seule partie abordable à l'Ouest, près de la chaussée Brunehaut, était alors défendue par un fossé dont il reste encore quelques vestiges (1).

Quelques monnaies romaines trouvées en ce lieu y indiquent, peut-être, un séjour quelconque des dominateurs de la Gaule.

Je pensai que les Gaulois avaient dû, avant les Romains, profiter de cette excellente disposition d'un terrain qui domine la vallée de l'Avre et les terres situées à l'est au-delà des marais, pour s'y cantonner. Nous cherchâmes des vestiges.

Aussi bien, il nous a suffi de parcourir cette enceinte pour y trouver des restes non équivoques d'un atelier de fabrication de pointes de flèches exécutées par le procédé du clivage. Nous en recueillîmes immédiatement quelques débris de rebut (2).

4° La coïncidence de la présence du roi Eudes à Mehun-sur-Loire, avec l'excursion des Normans à Noyon, relevée par l'abbé Lebeuf, offre un écart considérable dans les deux dates et lui ôte toute force d'induction. Il y a un intervalle de plus de quatre mois entre l'époque de juin 890, date du diplôme invoqué, et le

(1) Il y a peu d'années, ce petit rempart était encore presque intact ; les cultivateurs ont, chaque année, nivelé le terrain. Cela est parfaitement connu dans le pays.

(2) Guerbigny, domaine des seigneurs du Plessier de Roye, était pourvu d'un *châtel* considérable qu'Enguerrand de Montrelet désigne suivant sa coutume en le nommant *Guermegnil*. Ce fut près de là, à Bouchoire, qu'en l'année 1430, l'Anglais Thomas Kiriél fut pris à l'improviste et ses troupes mises en déroute « si trouvèrent (les soldats) en leur chemin plusieurs lièvres après lesquels feut fait grand desroi de course et de huer, et n'avoient point les dits capitaines de regard d'entretenir ni rassembler leurs gens, ainsi qu'ils devoient, et aussi la plus grande partie d'iceux n'avoient point tous leurs harnois sur eux. Dans laquelle négligeance, il leur en mésadvint vilainement, car ce propre jour, Pothon de Sainte-Treille était venu au matin au dit lieu de Germigny... et avoit pris le chemin de Lehons en Santerre... Pothon fit charger la troupe près de Bouchoire... au moment de l'incident qui avait tant amusé les hommes de guerre. Il les eut tantôt éparpillés et mis en grand desroi.... Thomas Kiriél chercha à rassembler à son étendard, mais les pertes furent grandes et pris parmi ces derniers, le capitaine anglais. Les prisonniers furent amenés à Guerbigny. »

En 1653, le Prince de Condé campa lui-même dans ce village, et mit de là Montdidier à contribution.

mois de novembre, époque assurée du départ de la flotte des Normans pour gagner Noyon. Le séjour d'Eudes dans cette contrée ne fut que de courte durée. C'était sur les bords de l'Oise qu'il avait fixé à cette époque son séjour, et surtout à Verberie, Compiègne et Choisy, au confluent de l'Aisne et de l'Oise.

En raison de ce qui précède, il ne faut donc pas s'étonner si les ouvrages sur l'histoire de l'Orléanais, publiés avant le milieu du xviii^e siècle (1), n'ont fait aucune mention de l'excursion des Normans à la fin du ix^e siècle dans cette contrée.

Que, si l'on pèse les expressions mêmes de l'abbé Lebeuf, on verra que ce ne fut pas sans hésitation qu'il se détermina à se prononcer pour Germigny.

Quant à moi, mon siège était fait sur cette question, j'avais lu mon Mémoire à l'une des séances de la Société des Antiquaires de Picardie, lorsque feuilletant le dictionnaire manuscrit de la topographie de la Picardie par Dom Grenier, je trouvai au tome 203-204 l'article suivant :

« *Germaniacus*. Lieu où Eudes, roi de France, rejoignit les
« Normans qui allaient aux camps des Normans devant Noyon.
« Ce lieu ne serait-il pas plutôt Gerbigny, à l'est de Montdidier,
« du côté de cette ville à Noyon, qu'un lieu du côté d'Or-
« léans? »

Le laborieux et sagace Bénédictin, historiographe de la Picardie, au xviii^e siècle avait donc le premier reconnu le véritable siège du campement des Normans à *Germaniacus*, bien qu'il n'ait émis son opinion que sous la forme la plus discrète. Je découvrais la chose pour la seconde fois ; et je m'empresse de rendre au maître l'honneur qui lui est dû pour lapriorité, heureux de m'abriter derrière son incontestable autorité.

J'ai dit, précédemment, que la tactique employée par les Danois, à Noyon, en l'année 890, n'était pas nouvelle pour eux.

(1) Notamment le livre si estimé des Antiquités d'Orléans, par Lemaire, 1 vol. in-folio, 1647.

En effet, ils en avaient usé, à Reims, plusieurs années auparavant, en l'année 882 (1).

Les Normans, est-il dit dans les Annales attribuées à Hincmar, arrivés avec leur flotte près de Reims, pillèrent et brûlèrent quelques villages, mais la puissance de Dieu et les mérites des saints les empêchèrent d'entrer dans la ville, qu'aucun mur ni aucune main humaine ne défendait (2).

Quant à moi, j'admets que si les Normans n'entrèrent pas dans Reims, c'est qu'ils ne le voulurent point, et ils agirent de même plus tard à Noyon.

On peut expliquer pour quel motif ils en agirent ainsi, aussi bien pour Reims que pour ce qui concerne Noyon.

J. Le Vasseur, dans les *Annales de Noyon*, donne une raison analogue à celle qui est fournie par Flodoard. Il s'exprime en ces termes, au sujet de l'abstention de Normans qui se firent également hors de la ville : « Le retour des habitants à une vie « plus méritante, et la présence des précieux restes de saint « Eloy, dans une chapelle attenante à la cathédrale, préservè-
« rent heureusement la ville. » La préservation de Noyon eut lieu en l'an 890, sous l'épiscopat de Heidilon (880-904).

A Reims, la Vesle offrait toute facilité pour le logement des Normans sous les murs de la ville.

La Vesle se divise, sous les murs de cette ville, en plusieurs branches formant des îles, parmi lesquelles les Normans prirent

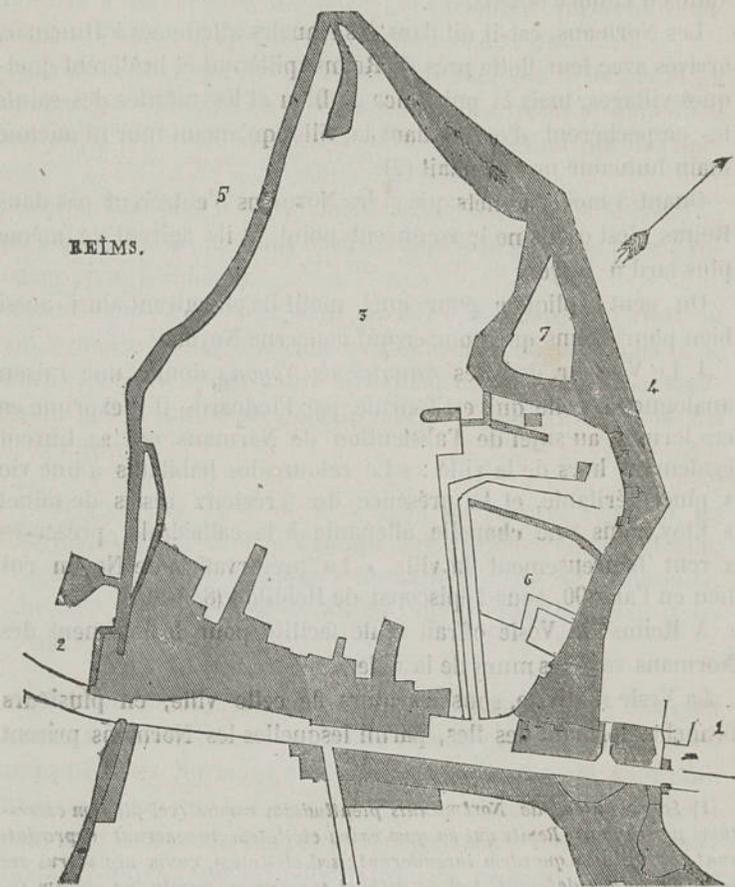
(1) *Scara autem de Nortmannis plenitudinum eorum (vel plenum exercitum) præveniens Remis qui ea quæ extra civitatem invenerunt deprædati sunt. et villulas quasdam incenderunt; sed civitatem, quam nec murus nec humana manus defendit, Dei potentia et sanctorum merita, ne villam intrarent defendit* (Annales Hincm.)

(2) Flodoard, *Hist. Ecclesiæ Remensis*, I. II, c. XIX, écrit ce qui suit :

Cupiens ergo præfatus pontifex Ebo domum ecclesiæ sanctæ Dei genitricis Mariæ diuturna pene lapsabundam vetustate reparare...petiit a premissio Imperatore Ludovico, ad renovandam et amplificandam eandem basilicam murum civitatis sibi concedi. Quod idem princeps... nullas barbarorum metuens incursiones, nequaquam refulavit, sed benignissime ob amorem Dei et ipsius almæ genitricis honorem concessit....

L'acte de la concession faite par Louis-le-Débonnaire est inséré à la suite de ce passage. Dans ce titre, on lit ce qui suit : *Concedimus... murum omnem cum portis civitatis (Remensis) ad hoc opus....*

sans doute celle dont l'étendue et l'emplacement leur convenaient le mieux, pour s'y établir.



LEGENDE.

- | | |
|----------------------------------|--------------------------|
| 1. Extrémité de la rue de Vesle. | 5. Les Bons Malades. |
| 2. Passage | 6. La Buanderie. |
| 3. L'île Morille. | 7. L'île des Promenades. |
| 4. Promenades publiques. | |

Comparons Reims à Noyon. N'est-il pas évident que, devant l'une et l'autre cité, les Normans, embusqués comme ils l'étaient, n'avaient à craindre aucune surprise. Ils se trouvaient à Reims,

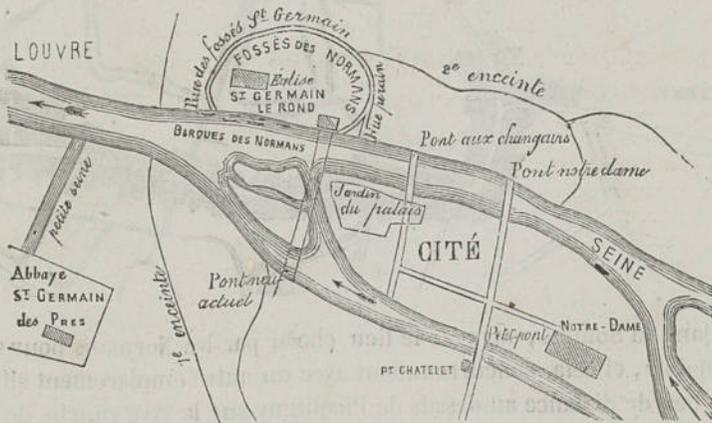
parfaitement isolés dans l'île Morille que je considère comme portant un nom dans lequel, comme pour celle de Moricam, près de Noyon, apparaît le radical *Mor*, *Moere*.

Il suffisait de quelques vedettes pour assurer le repos, pendant les nuits, à ces envahisseurs qui pouvaient, librement, se porter partout où les attiraient l'espoir du pillage et la perspective d'une contribution rapidement livrée à la première de leurs sommations redoutables.

J'ai cru devoir réunir ici quelques autres exemples de positions analogues qui furent occupées par les Normans à la grande proximité de plusieurs villes, dont ils voulaient devenir les maîtres pour les rançonner.

Ainsi, lors du siège de Paris, les Normans, faute d'une île dans la Seine où ils pussent se fortifier et appliquer leur tactique, creusèrent, ou probablement firent creuser par les misérables habitants du voisinage, un large fossé demi-circulaire dont le tracé s'étendait depuis le lieu où fut établie plus tard la rue qui se prolongeait vis-à-vis de l'emplacement de la façade du Louvre actuel, jusque dans la projection de la rue dite des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois.

PARIS.

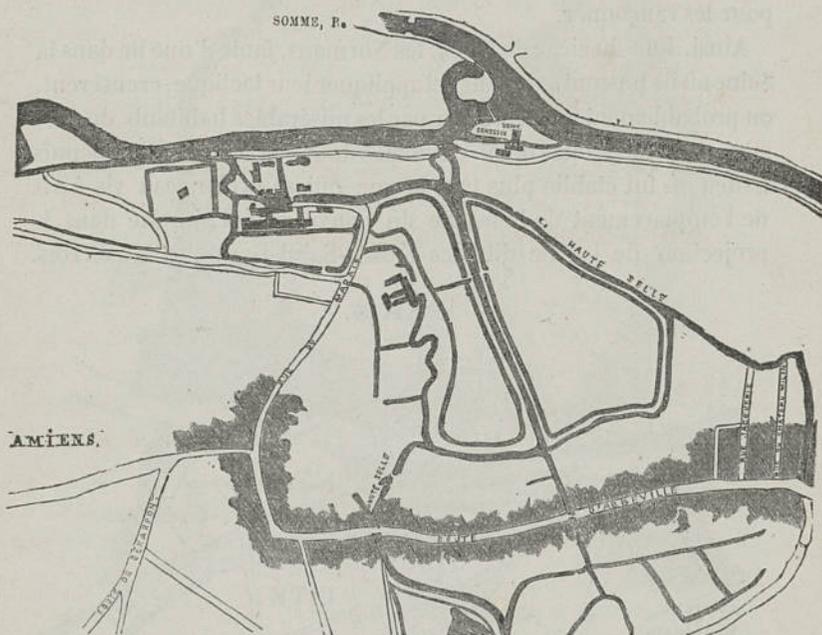


Celle-ci fut tracée à une époque postérieure, dans ce vallon qui, au temps du siège de Paris, dut être baigné par une partie de

l'eau de la Seine, que les Normans y firent circuler. L'eau retournait à la rivière en aval, entre l'église actuelle de Saint-Germain-l'Auxerrois et l'emplacement de la façade du vieux Louvre.

Comme on le voit, l'église de Saint-Germain-le-Rond (*de Terete*), ainsi que le poète Abbon la nomme, fut comprise dans cette circonscription.

Quant à Amiens, bien qu'aucune mention historique ne vienne appuyer cette proposition, et que la tradition soit muette à cet égard, je n'en regarde pas moins comme étant fort probable que la partie située à l'ouest de cette ville, où la rivière de la Selle verse ses eaux



dans la Somme, aura été le lieu choisi par les Normans pour s'y établir, et cela, concurremment avec un autre emplacement situé à peu de distance au-dessus de Picquigny sur la rive gauche de la Somme, à Argœuves (1).

(1) Sur ce dernier point, le camp fut assis sur la rive droite et flanqué par deux rivières qui le défendaient sur les côtés.

Au-dessous de la ville d'Amiens, comme sur bien d'autres lieux d'embouchures des rivières, dans les fleuves ou dans la mer, il y a de nombreuses branches de la Selle qui se divisent avant de se confondre dans la Somme, et forment des îlots. Ceux-ci, dans un grand nombre de cas, ont servi de places naturellement fortifiées, quand le sol avait une consistance suffisante.

J'ai reproduit, d'après un plan ancien d'Amiens et des territoires voisins, la disposition que présentaient à peu près les abords du confluent de la Somme et de la Selle.

A ces exemples, il me serait facile d'ajouter d'autres indications prises à Troyes, à Melun, à Rouen. Dans cette dernière ville, le nom de l'île Morin pourrait bien se rapporter également au nom de *Moere*, en dehors de la légende de Saint Morin. En d'autres lieux, et sous des formes variées en rapport avec la configuration des terrains aux abords des villes, on pourrait trouver des dispositions analogues à celles que prit la flotte des Normans, quand ils vinrent, en l'année 890, s'attacher aux flancs de la ville de Noyon, comme je l'ai dit plus haut.



III.

LES NORMANS A NOYON EN 925.

Les Normans prirent encore une autre fois possession de Noyon. Ce fut en l'année 925.

Cette fois, ils ne vinrent point avec des bateaux ; mais ils formaient un corps de troupes que Roll ou Rollon avait dirigé par terre de Rouen vers Péronne, dans le but plutôt apparent que réel de délivrer le roi Charles-le-Simple prisonnier d'Herbert, comte de Vermandois.

Cette armée ne parut même pas sous les murs de la ville où le pauvre roi était enfermé. Son passage fut marqué par la prise de Beauvais, les exactions, les violences, et de plus par l'incendie à Amiens et à Arras.

Elle parut enfin devant Noyon avec l'intention d'y exercer le pillage.

Déjà les faubourgs avaient été brûlés par les soldats ; et ils s'apprétaient à faire subir le lendemain le même traitement à la ville et au château, quand tout-à-coup les hommes qui y demeuraient, émus des cris de leurs frères du dehors ; s'élançant, repoussent les ennemis, tuent tous ceux qu'ils peuvent atteindre, et chassent la troupe des points déjà envahis.

Les Beauvaisiens à leur tour repoussent les Normans, et vont même ravager les provinces qui leur avaient été cédées. Les Parisiens suivent cet exemple, et, guidés par Hugues-le-Grand, fils de Robert, ils s'avancent sur les terres de la Normandie, et font un grand massacre des ennemis (1).

Louvet, en son *Histoire de Beauvais*, Chap. xvii, en l'an 1614, s'exprime ainsi :

« L'an neuf cens vingt-cinq, les Normans s'étant jettez en Beau-
« voisins et en Picardie, en emportèrent un riche butin et un
« grand pillage, avec lequel ils s'avisèrent d'assaillir la ville de
« Noyon, dont estant arrivez es-faubourgs, ils furent honteuse-
« ment repoussez. »

Tel est le simple récit d'un Annaliste véridique, le chanoine Flodoard, qui vivait à cette époque à Reims.

J'ai dû remplacer le mot *Bajocenses* de ce récit par celui de *Bellovacenses*, les hommes du Beauvaisis.

En effet, d'une part, les gens de Bayeux faisaient partie de la Normandie, alors constituée, et sont par conséquent hors de toute supposition.

Cette énonciation erronée n'avait point échappé à un érudit de Reims, l'abbé de la Thuillerie, qui, le premier, en a fait la remarque.

On ne comprend pas le silence de l'Annaliste de l'église de Noyon, Jacques le Vasseur (1), à l'égard de cette courageuse résis-

(1) *Norhmanni de Rodomo fœdus quod olim pepigerant irrumpentes, pagum Belvacensum atque Ambianensem depopulantur, Ambianis civitas male proviso confugientium igne succensus est; sic et Atrabatis subito exorto conflagravit incendio.*

Nortmanni usque ad Noviomagum prædatum veniunt, et suburbana succendunt.

Castellani, cum suburbanis egredientes, Nortmannos repellunt, sternunt quos poterant, partem suburbii liberant. Bellovacenses (Bajocenses) interim terram ultra Sequanam deprædantur. Quo comperto, Parisiaci, et ipsi quoque cum quibus quam fidelibus Hugonis filii Roberti, et quorumdam Castellanorum oppidanis, partem quamdam pagi Rhotomagensis qui possidebatur a Nortmannis eis Sequanam depopulati sunt, villis succensus, pecoribus adductis, nonnullis etiam Nortmannorum interfectis. Flodoardi Historia Remensis l. 6. c. II.

(1) *Annales de Noyon,*

tance des Noyonnais, car il est impossible de révoquer le témoignage authentique de Flodoard. Aussi ce fait si glorieux pour la ville de Noyon est généralement regardé comme hors de doute; et pourtant l'historien, l'annaliste de cette ville est complètement muet sur ce beau fait d'armes!!

Ce n'est pas, du reste, le seul point d'inexactitude qu'on puisse reprocher à J. le Vasseur.

Il y aurait, en vérité, dans cette page honorable pour Noyon, la matière d'un tableau qui rappellerait à notre génération et dans l'avenir, un événement qui prépara la délivrance de la France.

Le temps était passé, on le voit par cet épisode, où l'apathie générale laissait le champ libre aux Normans. La résistance avait commencé dès le temps du siège de Paris. Les nombreux combats, souvent malheureux et ayant quelquefois une issue favorable, que les Français livrèrent à ces redoutables hommes du Nord, sur les bords de la Loire, en Bretagne, dans la Picardie et la Champagne, à Saucourt, à Montfaucon, etc., avaient témoigné de ce réveil de la nation qui, malheureusement, n'eut point à recevoir l'impulsion des faibles rois de France, successeurs de Charlemagne.



NOTES ARCHÉOLOGIQUES SUR LES NORMANS

AUX IX^e ET X^e SIÈCLES.

En écrivant le Mémoire auquel je donnais le nom de : *Les Normans dans le Noyonnais aux ix^e et x^e siècles*, je voyais bien que je laissais derrière moi un bon nombre de points qui appartiennent spécialement au domaine de l'archéologie. J'avais d'abord essayé d'aborder diverses explications, de présenter certaines observations qui me paraissaient utiles, mais je me suis arrêté devant le grave inconvénient de couper les récits, et de distraire l'attention des lecteurs en ce qui concernait la partie historique.

Maintenant, je vais aborder tour à tour l'examen de ces accessoires et, de nouveau, je réclamerai la liberté pour la parole écrite. Ce sera justice, car on ne trouve, dans les Chroniques contemporaines des incursions des Normans aucuns de ces récits qui peignent les usages, les détails domestiques, pour ainsi dire, à l'aide desquels nous trouvons ces compléments avec une surabondance que l'on conçoit parfaitement, la découverte de l'imprimerie ayant amené cette vulgarisation universelle. N'est-il pas vrai que, même dans les auteurs classiques grecs et latins, et grâce à ces ouvrages immortels, nous voyons les personnages agir,

nous les suivons de l'œil au combat , sous la tente , dans leur vie intime. Mais, et ceci est une marque de la misère des temps et de l'extrême décadence des sciences et des lettres aux ix^e et x^e siècles qui en résulta , les pauvres moines qui recueillirent les traditions récentes, témoins eux-mêmes des désastres qui accablèrent alors leurs monastères et la contrée , ne connurent point ou connurent mal les évènements analogues qui se passèrent hors de ce cercle. Il en résulte souvent des incohérences qui obscurcissent l'horizon et troublent l'historien

Aussi, ces pirates sont restés dans la mémoire des hommes comme des génies malfaisants dont on ne se rappelle que les fureurs, dont Notre Seigneur était prié, dans les litanies, de délivrer chacune des générations qui se succédèrent pendant les quelques siècles qui suivirent leurs épouvantables méfaits.

Dans la première partie du présent Mémoire, j'ai été amené à traiter de la tactique des Normans à l'égard des villes qu'ils convoitaient.

La question qui s'est présentée à ma pensée en même temps, a été de rechercher dans la partie de l'Oise qui s'étend de Noyon à l'embouchure de la Seine, quels avaient dû être les points de stationnement de leur *flotte*, nom que je laisse à ces groupes de barques, puisqu'on en trouve l'expression consignée dans les chroniques anciennes, bien qu'aujourd'hui cette dénomination s'applique à un ensemble majestueux de navires de guerre destinés à de plus nobles exploits.

J'ai visité le littoral de l'Oise dans tout le trajet que suivirent les barques des Normans, et j'y ai reconnu, comme les plus probables, pour points d'arrêt, les stations que j'indique (carte ci-jointe).

On les trouvera peut-être bien rapprochées les unes des autres, mais, j'en ai acquis l'expérience : tout vigoureux et habitués qu'étaient ces hommes du Nord à manier la rame, une distance de 10 à 12, ou 15 kilomètres, quand il s'agit de remonter

le courant de cette rivière, est une rude besogne, qui ne s'obtient qu'au prix d'une grande fatigue, *non absque sudore*. Et comme les barques, outre l'équipage et les hommes de combat, étaient chargées du poids des armes, des ustensiles de cuisine, du matériel indispensable, et des approvisionnements en vivres, et sans doute quelques barillets de ces boissons fermentées qui leur plaisaient tant, et leur fournissait un reconfort bien acquis, le tout aussi réduit en nombre et en poids qu'on le voudra, n'en constitue pas moins un total considérable.

Chacun, à l'arrivée au lieu de la station, devait prendre une part active aux travaux d'installation pour la nuit. Certes, la journée était bien remplie après l'achèvement de toutes les exigences du service.

Il fallait pourvoir à la préparation des aliments et se procurer le bois pour leur cuisson. Il fallait avant tout qu'une partie de la troupe allât courir à la maraude, et si les bateaux n'étaient point amarrés autour d'une île, il fallait aussi aviser, par des travaux de défense, à s'assurer contre une attaque pendant le sommeil, tout en ne négligeant pas la surveillance par de nombreuses sentinelles. Je le demande à quiconque a vu les soldats dans leurs marches, ou bien a fait ce métier fatiguant.

Il fallait donc que le système de défense pratiqué par les Normans pour enclorre leurs campements de quelques heures de durée seulement, n'exigeât point un surcroît de travail excessif. Or, ce mode me paraît indiqué nettement dans ce passage de la Chronique de Reginon (1). « Les Normans, apprenant que l'ennemi « s'approchait, entourèrent leur camp de fossés ayant un pied de « large et trois de profondeur, et les couvrirent de brindilles de « bois et de chaume. »

C'est dans une fosse semblable que Henri de Balemberg, venant au secours de Paris assiégé par les Normans, et chevauchant sans prendre de précautions, pour attaquer leur camp, tomba tout-à-

(1) *Northmanni audientes appropinquare exercitum foderunt foveas latitudinis unius pedis et profunditatis trium in circuitu castrorum et eas quisquiliis et stipula operuerunt, semitas tantum discursui necessarias intactas reservantes*, Reginois Chronicon L. II. (Annales de Metenses... 886.)

coup et fut immédiatement massacré par des hommes apostés (2).

Les travaux d'installation des camps éphémères des Normans étaient bien moindres sans que leur sécurité en souffrit, quand il se trouvait, à peu près à la distance voulue, une île, dans les parages de la rivière qu'ils parcouraient.

Et même, quand ils étaient forcés de stationner sur l'une des rives, ils devaient choisir les points où quelque affluent venait y verser ses eaux.

Comme il y avait, par suite de cette jonction, deux parties d'un triangle naturellement fortifiées par les deux cours d'eau, il ne restait que la troisième section qui fût abordable par terre. C'était celle-là qui demandait une surveillance spéciale et l'emploi de fossés de défense. Et, comme on l'a vu, bornées à l'établissement de *sauts de loups* cités plus haut, les fosses ne demandaient que peu de temps et peu de travail pour être mises en état. On le voit, ce procédé était vraiment ingénieux.

La crainte des embûches détournait les hommes de tenter d'assaillir les postes pendant l'obscurité de la nuit.

Pendant la *première journée* de leur navigation dans l'Oise, à partir du point où cette rivière débouche dans la Seine, les barques des Normans devaient être amarrées sur la rive gauche, autour d'une île d'une longueur de 250 mètres environ, dite la *Prairie de la Vanne*, depuis sa réunion au territoire de Conflans.

L'aspect des lieux démontre qu'un petit vallon dessine le bras de la rivière qui fut disposé autrefois comme chenal, lorsqu'il y eut un moulin établi en ce lieu.

Arrivés près de Pontoise, après un trajet par eau de 14 kilomètres environ, ces bateaux sont rangés sous l'île de *Pothuis* ou des *Pothuis*, dont il a été déjà question à la page 10 ci-dessus (1).

Si les circonstances nécessitaient un stationnement dans l'inter-

(2) *Northmanni à Lovanio exeuntes Parisius obsident. Contra quos Henricus du mincaute equitat, in foveam quam Northmanni factam quisquillis operuerunt, lapsus trucidatur.* Sigeberti Chronicon.

(1) J'ajouterai que le mot *huis* qui signifie *porte*, s'applique dans l'idiome hollandais qui donne la même forme à *maison*, *logis* et à *pothuis* à *logette*, *échoppe*, *measure*. Ce dernier nom s'est conservé pour l'île des Moricans, près de Noyon.

valle des deux points extrêmes, une île située près de Cergy, à 8 kilomètres de Pontoise, se présentait dans de bonnes conditions.

Seconde journée. De Pontoise à l'île Adam, la distance est de 13 kilomètres. L'embouchure de la petite rivière *le Sauceron*, à 10 kilomètres, pouvait également servir de point d'arrêt.

3^e journée. De l'île Adam à Beaumont, la distance ne dépasse pas 7 kilomètres, et, dans cet intervalle, deux ruisseaux se jettent l'un à droite, l'autre à gauche, dans l'Oise.

4^e journée. Entre Beaumont et l'île située près de l'embouchure de la Nonette, sous le *Mont dit de César*, dépendant de Gouvieux, on compte 14 kilomètres; et dans ce parcours se trouve Boran à 6 kilomètres. La rivière de la Thève présente, près de son ouverture, dans l'Oise, un terrain disposé pour être facilement enclos.

5^e journée. 9 kilomètres séparent Boran de Creil, où les Normans trouvèrent une île propice pour y amarrer leurs bateaux.

L'embouchure de Thérain, à la droite de la rivière, partage cet espace.

6^e journée. De Creil à Pont-Sainte-Maxence, où se trouve également une île, on compte 14 kilomètres.

La rivière, dans ce trajet, reçoit les eaux de plusieurs ruisseaux.

7^e journée. L'éloignement, par le cours de l'Oise pour gagner, de Pont, les parages de Verberie ne dépasse point 12 kilomètres. Près de cette dernière ville, le ruisseau de Rhuis se jette à la gauche de la rivière.

8^e journée. Entre Verberie et Compiègne, l'intervalle dépasse 13 kilomètres. Il existe plusieurs îlots près de cette dernière ville.

9^e journée. De Compiègne au confluent de l'Aisne et de l'Oise la distance est de 4 kilomètres. La pointe de terre située au lieu de jonction des deux rivières était un point stratégique important pour l'établissement d'un camp, et pour y faire séjourner les navires des Normans, quelle que fût leur direction soit par l'un, soit par l'autre de ces cours d'eau. Il faisait partie, d'ailleurs, du territoire de Choisy-en Laigue, nom qui désignait parfaitement sa situation à l'entrée de la forêt de ce nom. Le nom de Choisy-aubac est relativement moderne.

10^e journée. Le trajet par eau de Choisy à Noyon ne pouvait

être effectué en une seule journée. Les nombreux méandres de l'Oise doublent la distance, comparaison faite avec la ligne directe par terre. Entre cette pointe et l'île des Moricans, près de Noyon, terme de l'incursion des Normans, il y a deux points : l'un à 7 kilomètres de distance, à Thourotte, sur la rive droite; l'autre à 11 kilomètres plus loin, à Bailly, sur le bord opposé de la rivière. Ils ont pu, l'un et l'autre, servir de lieu de stationnement. A Thourotte existait une île, maintenant réunie au territoire. Elle offrait l'avantage, recherché par les Normans, d'un isolement complet pour leurs bateaux. Le chenal ancien est encore visible.

Ce lieu présente, du reste, un grand intérêt. Il sera l'objet d'un chapitre particulier au titre des Forts et Retranchements des Normans. Quant à Bailly, sa situation dénote un ancien *Castellum* dont l'enceinte quadrilatère et les larges fossés démontrent l'origine gallo-romaine et l'époque du iv^e siècle, avec établissement d'un rempart en terre, primitif. Ce lieu fit partie d'un manoir seigneurial au xiii^e siècle, après avoir été, suivant toute apparence, un séjour pour les chasses royales sous les Mérovingiens.

C'était un emplacement facile à garder, comme l'eût été une île; il formait un point de station tout préparé pour les barques des Normans qui durent en profiter.

Quant à Choisy et à Thourotte, par suite de leur importance et des circonstances historiques qui se rapportent à ces deux localités, en ce qui concerne la période des ix^e et x^e siècles, elles feront l'objet d'un chapitre particulier qui sera placé à la suite de celui qui a trait, en général, aux fortifications élevées par les Normans, ou adaptées à leur usage.

Enfin, de Bailly à Sempigny la distance par la rivière est de 13 kilomètres. (Voir la carte détaillée ci-jointe.)



NAVIGATION DES NORMANS, EN MER
& DANS LES GRANDS FLEUVES.

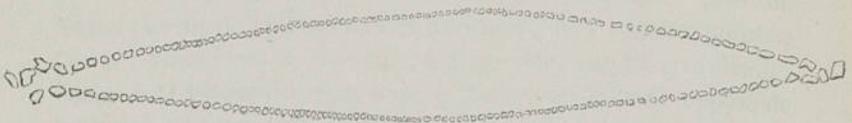
Les Normans n'abordèrent les côtes des États de la région à l'Ouest de l'Europe qu'après une navigation assez longue sur mer, et ce qu'on sait à ce sujet ayant été traité par M. A. Jal d'une manière aussi rationnelle que le permettent les récits trop concis des auteurs (1), je me bornerai à quelques extraits de son livre, en y ajoutant divers détails qui n'ont été connus que depuis peu d'années.

La forme ancienne du plan des navires des Scandinaves est indiquée par M. Conrad Engelhardt (2), de Copenhague, d'après la figure des enceintes tumulaires où furent déposées les cendres des chefs glorieux du Gothland, à Bleking, etc. On honorait ainsi ces hommes de fer, également intrépides dans les luttes avec les orages de la mer et dans les combats. Des disques de pierre percée, des boucles de verre et d'argile et de grandes chevilles de fer ont

(1) *Archéologie navale*, 2 vol. in-8° 1840, *Navigation maritime des Normands*, t. 1, Mém. n° 2.

(2) *Nydam Mosefund*, 1865 p. 16. Copenhague.

été recueillies dans ces enceintes qui étaient, comme on le voit par la gravure n° 6, terminées par deux pointes effilées.



Un autre dessin de la même planche donne la coupe en long d'un de ces navires à rames d'après un modèle grossièrement gravé sur un rocher en Norwège. On y reconnaît l'extrême surélévation des extrémités du navire, ce qui est un trait caractéristique dont on retrouve l'usage conservé jusqu'aux xi^e et xii^e siècles.

Près d'Upsal, à Suffold, on trouva des débris d'armes, un casque et des outils, dont on reconnaît la forme dans les dessins de la fameuse tapisserie de Bayeux, mais modifiée par une différence de deux siècles. M. Engelhart a aussi donné un dessin provenant d'une

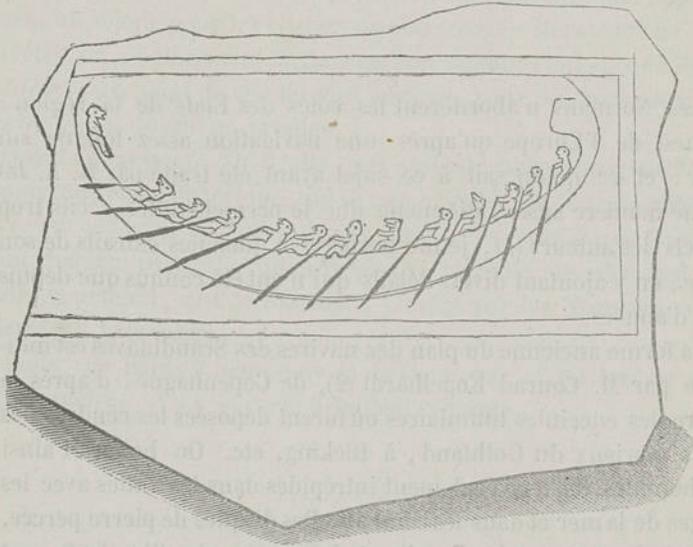


figure qu'on trouva gravée sur un rocher, dans le nord du Danemark. On y trouve parfaitement indiqués les caractères de ces grandes barques marchant à la rame et présentant les extrémités très relevées.

M. A. Jal rappelle que Tacite (1), parlant des navires des Suions, aïeux antiques des Danois, établit que le mode de leur construction était tel qu'ils avaient une proue à chaque extrémité et différaient de ceux des Romains qui, à l'arrière, offraient une partie élargie, la poupe.

Les Suions n'employaient pas la voile. Des rameurs habiles à manier l'aviron *mutabile*, dans deux sens différents, conduisaient le navire à volonté en avant ou en arrière, *huc et illuc*.

A l'époque celtique, d'après les anciennes traditions du Nord, les Scandinaves, comme, du reste, agissaient les Groenlandais, les Bretons, s'étaient bornés, pour aller de crique en crique, à employer des *currachs* ou petites barques en osier travaillé, *plessicatum*, recouverts de peaux soigneusement cousues. Ainsi firent les Ecosais, autrefois, comme le rappelle Walter Scott dans l'histoire de sa nation. Les Danois se servaient surtout de *holkers*, petits bateaux propres pour la navigation côtière et fluviale (2).

Mais, depuis longtemps, les Normans n'en étaient plus à cette première phase de l'art nautique, ils avaient fort bien réussi à traverser les parages souvent tourmentés par les ouragans et les flots tumultueux.

(1) *De Germanie*.

(2) M. Arthur Forgeais possède deux côtes de baleine trouvées très-récemment enfouies dans la Seine, près du pont Napoléon, en même temps que des débris de plancher, et qui durent être accouplées par des liens, en plaçant ces os de manière à la faire chevaucher. En voyant ces côtes ainsi réunies, on se



demande si ce ne serait pas, comme la coupe gravée l'indique, et comme le pense M. A. Forgeais, une travée de la carcasse d'un *currach* des Normans immergé au ix^e siècle, avec son enveloppe en bois. Il est entendu qu'une main courante formait la bordure du petit bateau pour maintenir l'armature légère, et que des barres transversales soutenaient le tout par le haut.

tueux de la mer qui les séparait des Etats de l'ouest de l'Europe.

La solidité de leurs navires construits fort habilement n'excluait pas le luxe dans l'ornementation.

Il suffit de lire la description du fameux navire de Frithiof (1) pour faire juger à quel point le goût pouvait s'étendre sur toutes les parties de leurs constructions nautiques. De l'un d'eux, il dit :

« Il s'allongeait comme un dragon sur la mer. En avant, sa tête se dressait pleine de fierté, sa gueule rouge flamboyait, ses flancs étaient semés de jaune et d'azur, sa queue se roulaït en spirales puissantes, hérissées d'écaïlles d'argent, ses ailes noires frangées de rouge se déployaient avec orgueil. »

« Lorsqu'il s'élançait sur les flots, il rivalisait avec la tempête mugissante ; il triomphait de l'essor de l'aigle. Quand il était plein de guerriers, vous eussiez dit une ville royale flottante, un fort d'armes en mer. »

« Ce navire était célèbre au loin ; c'était le premier du Nord. »

Ces pompeuses descriptions n'étaient-elles pas faites pour enflammer des hommes, rudes et grossiers marins, portant au loin l'effroi, le pillage et le meurtre, et disposés à braver le danger et la fatigue, avec la perspective assurée d'aller, quand la mort serait venue les saisir, prendre part, près d'Odin, aux jouissances des festins du Walhala, repas de lard et d'hydromel (mjod), ce séjour des braves fermé à quiconque mourait sur le *lit de paille* (Stradod).

Leurs poètes leur disaient : « Certes, c'est une belle et glorieuse vie que celle des Wikingues (guerriers voyageurs).

« Libre mer, » s'écrie Frithiof, « tu ne connais pas de roi qui t'enchaîne sous les caprices du maître... »

« Les plaines bleues réjouissent le héros. Son navire les sillonne... Le tertre (2) de mon père s'élève dans une paix immuable et les flots murmurent autour de son vert gazon. »

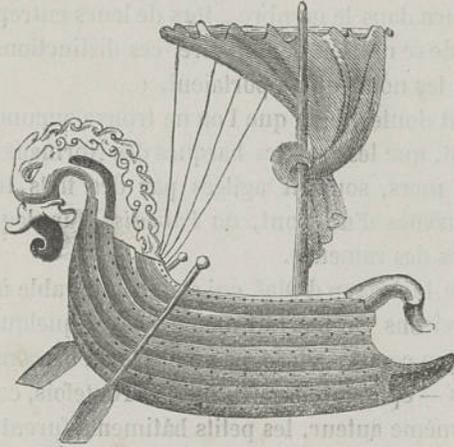
Il faut faire la part de l'imagination du poète, et ne pas établir, sur cette description, de comparaison avec les navires rustiques de ces misérables hommes du Nord, courant les aventures en quête de butin.

(1) *Tegner*. Traduction par M. Léouzon-Leduc. — *La Finlande*.

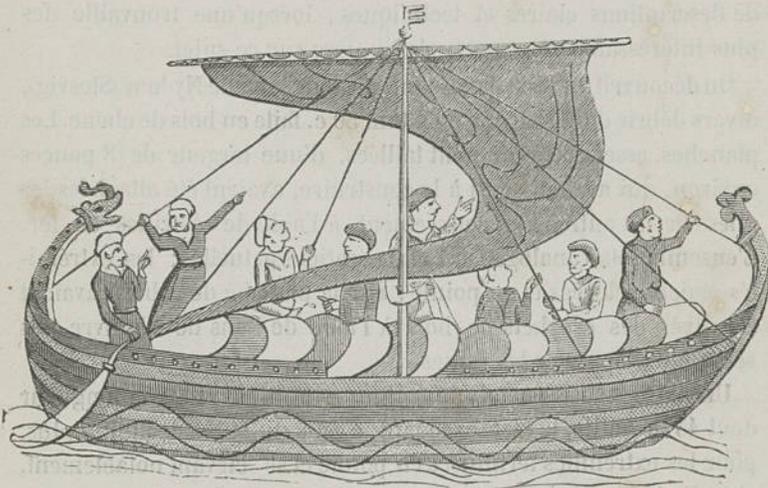
(2) « Le tombeau. Les anciens Scandinaves brûlaient les morts, et enterraient leurs cendres dans un tertre élevé, couvert de gazon. »

Alors, la voile grossière servait, soit à aider à l'action des rames, soit à faire uniquement marcher les navires.

Le Drakar ou Dragon, qu'on nomme aussi Mekka, Tranc, portait, au sommet de la proue, une figure de dragon.



Les Normans avaient aussi des navires obéissant seulement aux vents. On voit, sur un dessin provenant de la tapisserie de Bayeux,



les boucliers rangés en ligne sur chaque bord, formant une *pave-*

sade ou cloison, qui garantissaient les hommes de l'équipage de l'atteinte des flèches ou des dards de l'ennemi. Ai-je besoin de prouver par des citations que les navires des Normans variaient considérablement sous le rapport des dimensions ? On rencontre une si grande différence dans le nombre, lors de leurs entreprises, qu'il est impossible de se refuser à admettre ces distinctions et dans la forme et dans les noms qu'ils portaient.

On ne saurait douter, bien que l'on ne trouve aucune indication écrite à ce sujet, que les grandes barques des Normans destinées à parcourir les mers, souvent agitées par des flots tumultueux, n'aient été pourvues d'un pont, ou *Paradis*, sur lequel étaient placés les bancs des rameurs.

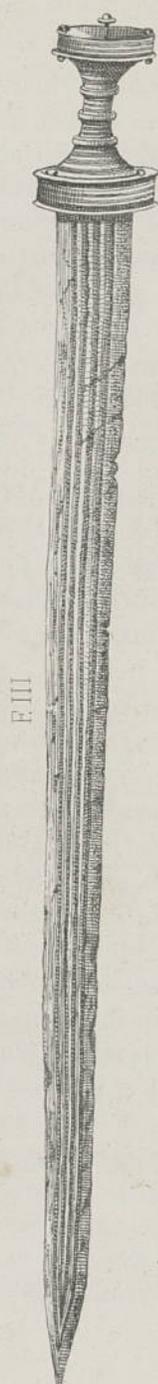
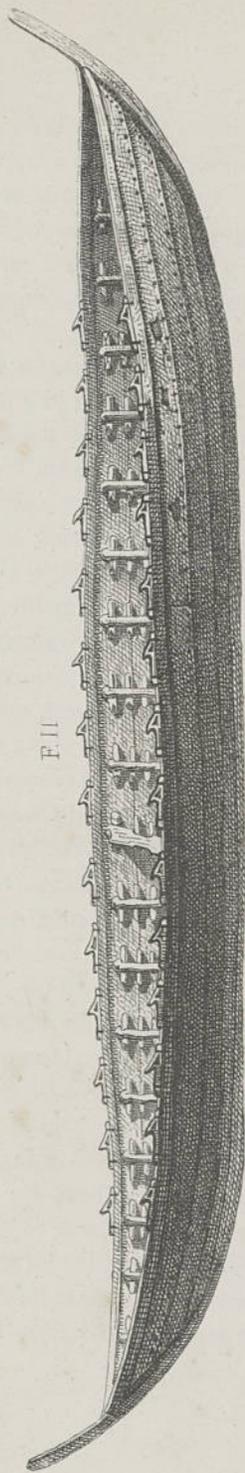
M. A. Jal cite le dragon d'Olaf, qui était comparable à une galère munie de 80 avirons. On pouvait même y loger quelques chevaux.

On affirme que ce fut surtout au XI^e siècle qu'on construisit ces grands navires — époque du roi Hérold. — Toutefois, comme le fait remarquer le même auteur, les petits bâtiments furent plus usités que les grands.

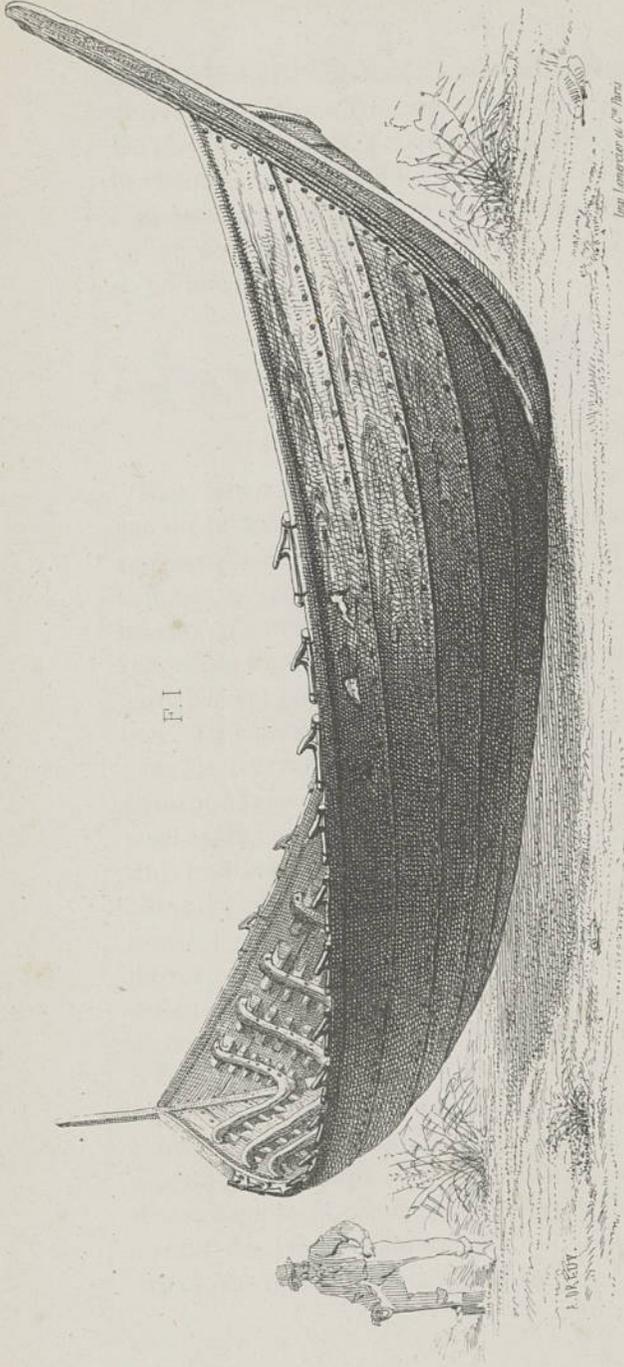
Le mode de construction des navires légers dont se servaient les Danois restait dans le domaine des présomptions, en l'absence de descriptions claires et techniques, lorsqu'une trouvaille des plus intéressantes vint porter la lumière sur ce sujet.

On découvrit en 1859 dans le marais tourbeux de Nydam (Slesvig), divers débris d'une barque de 23 m. 50 c. faite en bois de chêne. Les planches, assez grossièrement taillées, d'une largeur de 8 pouces environ, qui avaient servi à le construire, avaient été attachées les unes sur les autres à recouvrement, à l'aide de chevilles en fer. L'ensemble était analogue aux embarcations actuelles; les extrémités étaient relevées et en pointe. Sur la planche de rebord avaient été fixés des crochets de bois à l'aide de liens de chanvre. Ils servaient à appuyer les rames.

Un autre bateau en bois de sapin mesurant 75 pieds de longueur dont 45 de quille, le reste excédant, c'est-à-dire près de moitié plus, pour les extrémités terminées en pointe et se relevant notablement, et 10 pieds 10 pouces de largeur, fut mis à jour dans le même marais, en l'année 1863. Celui-ci, qui s'était mieux conservé dans le sol aqua-



F. I



*Anciens bateaux de Scandinaves trouves enfouis dans le marais
de Nydam (Suevig)*

tique présentait les mêmes dispositions. Il y avait, d'après le nombre des crochets destinés à recevoir les avirons, place pour 28 rameurs. Les planches formant la coque étaient détachées en grande partie ; la rouille ayant corrodé les chevilles de fer qui les maintenaient conjointement avec celles en bois. On trouva, près de ce bateau, un gouvernail isolé qui avait sans doute sa place sur un des côtés du bâtiment.



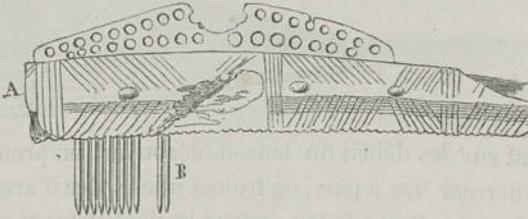
Mais, tant sur les débris du bateau découvert en premier lieu, que sur le dernier mis à jour, on trouva une espèce d'armature ou carcasse disposée d'une façon jusque-là parfaitement inconnue. Comme les planches larges formant les parois et le fond des bateaux n'auraient pas eu une solidité capable de résister à l'effort des vagues et qu'il aurait suffi qu'une d'elles se décloût partiellement pour que l'eau s'introduisit en masse et les fit sombrer, les constructeurs avaient pourvu, avec une admirable entente de leur art spécial, aux moyens de parer à ce danger, en formant, à l'aide d'une série de liens étroits en bois flexible, exactement appliqués à la courbure transversale du bâtiment, une véritable ossature clouée soigneusement avec points d'attaches multipliés par l'addition des branches qui partaient transversalement des troncs. Ces crochets latéraux, espacés seulement de quelques centimètres, formaient, de chaque côté, des appendices destinés à recevoir des chevilles en bois de grosseur proportionnée aux dimensions de ces rameaux et multipliant les points d'union avec les planches.

On comprend facilement l'énorme différence de poids qui résultait de cette habile combinaison, comparativement aux bateaux à charpente massive. On ne peut douter que ces bâtiments qui, du reste, avaient été volontairement sabordés, à l'époque du désastre qui les fit sombrer, aient servi pour transporter principalement des approvisionnements, un matériel de guerre, des armes, des boucliers en bois, des haches, une ancre, de forme à



peu près ordinaire, des rames, des épées, car tels furent les objets trouvés dans le plus grand bateau. Du reste, leur largeur est plus grande que celle des embarcations destinées à porter seulement ces guerriers habiles à manœuvrer la voile et qui maniaient également bien l'aviron (Fig. 3, 4 et 5, p. 2).

Les débris trouvés à Flensbourg furent transportés au musée d'Alsen. Parmi les objets d'industrie, se trouvait un peigne en os semblable à celui qui est représenté, à moitié grandeur, ci-après.



Ces objets, par leur forme, ont permis à M. Worsaae de les faire remonter à l'ancien âge de fer (Jorncelder), et de désigner ainsi l'époque à laquelle ces bateaux furent employés. La tapisserie de Bayeux qui fait connaître l'état de l'art nautique des Normans au ^x^e siècle, fournit plusieurs exemples de bateaux mus par les rames, ou marchant à la voile. Ces derniers sont les plus nombreux.

Sur la gravure ci-dessus, page 49, la voile agit seule. Les extrémités ont conservé la même forme relevée. En parcourant le dessin complet de ce célèbre monument archéologique, la vue s'arrête sur

HAROLD HIC



des variétés de bateaux, le chef se tenant à l'avant, figure ci-jointe.

La navigation dans les grands fleuves demandait , jusqu'au point où l'effet du flux et du reflux de la mer cesse de se faire sentir , ainsi que l'action des vents, que les Normans ne s'y engageassent point si ce n'est avec les mêmes navires à quille et pontés qui leur servaient à la mer.

Une fois arrivés dans les rivières de petites dimensions, ces bâtimens ne pouvaient convenir. Comme la circulation s'exécutait au milieu des terres où le calme est complet et perpétuel et que, d'un autre côté, le lit n'y a généralement que peu de profondeur, le système de navigation des Normans dans les cours d'eaux proportionnellement minimas y était nécessairement tout différent. C'est de ce mode spécial qu'il sera question dans le chapitre suivant.



NAVIGATION DES NORMANS SUR LES RIVIÈRES.

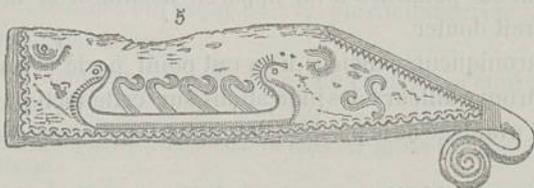
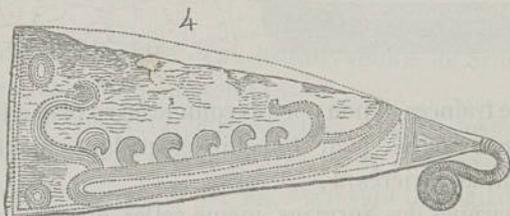
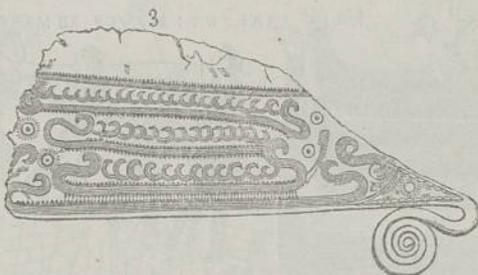
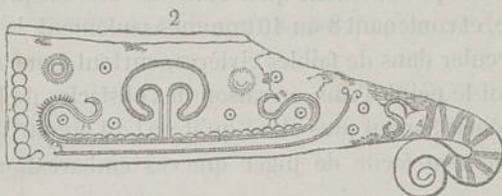
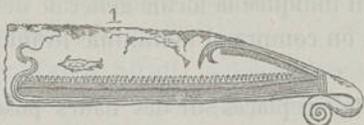
Au point de vue de la navigation, on peut donc affirmer que, sur les cours d'eau circulant au milieu des terres, les Normans étaient obligés d'employer presque uniquement la rame, l'action du vent y étant nulle ou insignifiante.

Les barques à fond plat conviennent seules pour la manœuvre, dans ces conditions; l'immersion d'une quille ou carène rendrait le passage impossible, aux points où, surtout au moment des basses eaux et dans les temps de sécheresse, la nappe a très-peu de profondeur (1).

M. Worsaae a donné, dans le remarquable catalogue des Antiquités du Musée de Copenhague, parmi les monuments de l'âge de bronze

(1) Ces passages difficiles portent dans l'Aisne et dans l'Oise le nom de Cornets (*Atramentaria*). Le nom d'*atramentarium* (encrier) s'appliquait également aux cornets destinés à contenir ce liquide (encre); *atramentum*, nom qui s'applique aussi à l'instrument en corne servant à lancer les dés dans le jeu des cornets, fort pratiqué par les Romains. C'était en effet une bonne chance que de traverser sans s'engraver ces bas-fonds ou *platiers*.

(planche 36), plusieurs barques à fonds plats, de dessins variés, gra-



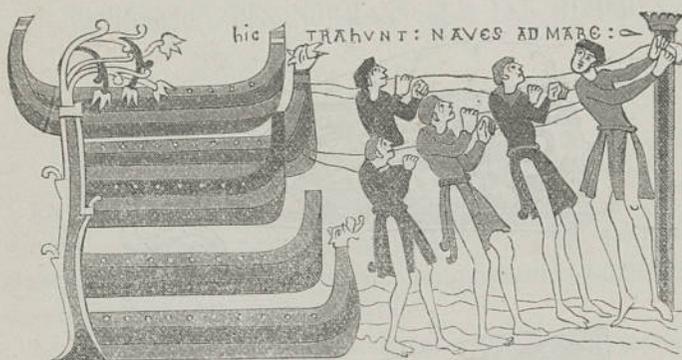
vées sur des couteaux ou rasoirs en bronze de marins scandinaves, et

provenant de fouilles faites dans les *tumuli* de ces contrées. On y trouve parfaitement indiquée la forme générale des grandes barques à avirons, et on comprend le minime tirant d'eau qui leur suffisait.

Les rameurs y étaient placés sur des bancs posés sur le fond même des embarcations.

On comprend parfaitement qu'à l'aide de ces barques du plus petit modèle, et contenant 8 ou 10 hommes seulement, les Normans aient pu circuler dans de faibles rivières, surtout à une époque où généralement le point d'eau, en raison des obstacles de la circulation, était généralement plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui.

Il est également facile de juger que ces embarcations légères



aient pu être trainées et non portées comme on se plaît à le répéter, à une distance voulue pour franchir les quelques moulins à eau qui barraient les rivières (2).

Que ces barques des Normans, même celles du plus petit modèle, aient été pourvues d'un appareil destiné à la défense, on n'en saurait douter.

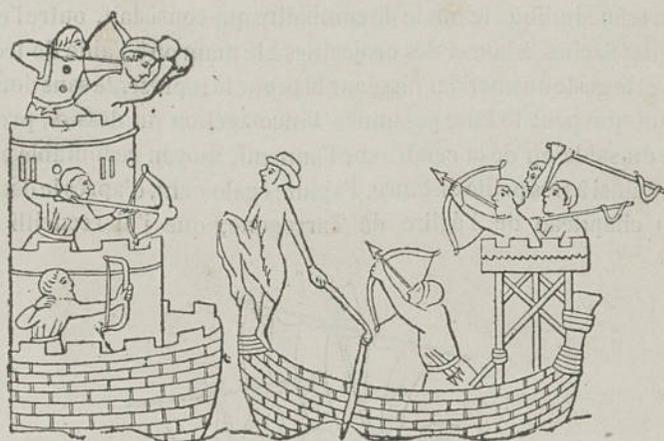
Les chroniqueurs anciens n'en ont point parlé, cela est vrai ; mais on trouve ailleurs des indications sur cette tactique qui leur assurait l'avantage de la position dominante sur les assaillants.

(1) Les romains faisaient usage de meules mises en mouvement par l'eau (*Rota aquarum*. — Vitruve).

Cette petite forteresse se nommait *le Schans*, et ces bateaux ainsi munis portaient le nom de *Schanceriaë* (1), mot tiré des dialectes anciens des peuples du Nord.

M. A. Jal a donné, d'après Strutt, la figure d'un de ces échafauds avec plates-formes crénelées où se plaçaient les archers et les frondeurs ; on les nommait *Kastalls* (*castella*) et de là est venu le nom de *Navires Accastillés*.

Je reproduis également, en la complétant, la gravure de Strutt,



représentant un combat entre deux bateaux munis de *Schans* de charpente ayant une forme différente (3).

Du Cange définit *Schanceria*, en ces termes, dans le *Glossarium : Navigii Species*. Puis, il cite la source où il a puisé ce mot. *Muratori (Laudes Papiae, t. 2, col. 2), Docti sunt* (il s'agit des Génois) « *etiam valde tam in aqua quam in terra pugnare, facientes.... naves acutas, cursuque veloces quas Schancerias vocant ad pugnandum in aqua.* »

Evidemment Du Cange a fait confusion. En effet, ce n'était pas

(1) On verra, au chapitre des Fortifications en terre, le même nom qui y fut primitivement appliqué.

(3) Supplément aux Recherches sur *Noviodunum Suessionum*, t. XVII, 1860, Société des Antiquaires de Picardie, p. 103.

en raison de la forme aigue de la poupe et de la proue que les bateaux avaient pris leur nom, mais à cause du *Castellum* ou *Schans* dont ils étaient munis, et qui servait à ces pirates du Sud de forteresses flottantes.

Dans le vieil idiôme germanique *Schanze* est le fort, la redoute. Les langues *suédoise*, *danoise*, *hollandaise* ont pareil terme dans leur vocabulaire avec la prononciation variée de *Schanz* ou *Scans*. Il n'a pas été employé en France, et se retrouve en Italie, comme on l'a vu.

La scène indique le mode de combattre qui consistait, outre l'emploi des flèches, à lancer des projectiles à la main ou à l'aide de frondes, et le geste du guerrier hissé sur la proue le représente sans doute, autant que peut le faire présumer l'incorrection du dessin, projetant du sable ou de la cendre sur l'ennemi, moyen redoutable employé ainsi à très petite distance. J'ajoute également, d'après le dessin d'un chapiteau de l'église de Tarragone, que j'ai recueilli en



Espagne, une autre représentation d'une barque dont le *Schans* est placé à la partie surélevée de la proue.

Il est facile de juger quelle force donnait ce système de *hourds* (*Hurdicia*) qui étaient de véritables remparts flottant, pendant le

Fig. 1.



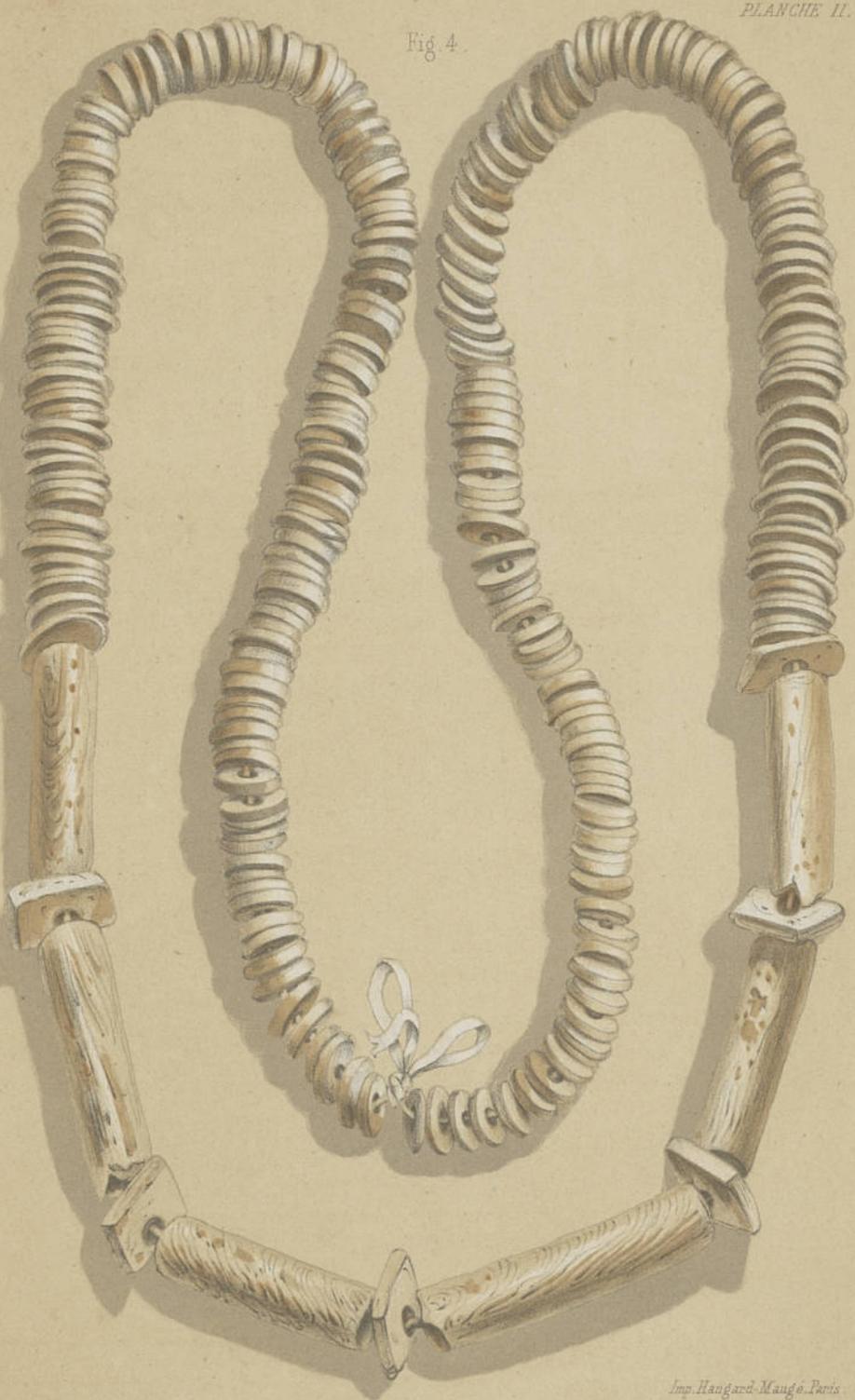
Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



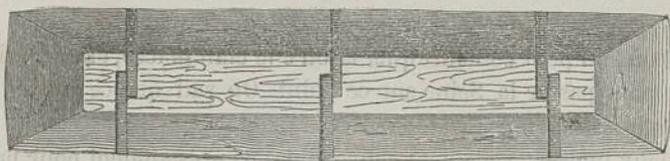
combat, tout avantage aux Normans qui s'en servaient aussi comme de tours pour le guet. Il avait aussi raison.

On attribue à tort aux Normans les pirogues creusées dans d'énormes troncs d'arbres, dont plusieurs échantillons ont été trouvés depuis plusieurs années, sur différents points, à Paris, Dijon, Abbeville, etc. Voici le dessin de ces restes.



Ces grossières embarcations sont l'œuvre des peuples au début de la civilisation et n'étaient plus employées, sans doute, depuis longtemps, lorsqu'eut lieu la conquête des Gaules par les Romains.

On avait déjà trouvé une autre barque à Paris, en creusant le lit de la Seine, en 1806, pour y asseoir les piles du pont d'Iéna.



M. Mongez étudia cette découverte et publia un Mémoire dans lequel il déclara y reconnaître une des *barcæ* qui avaient dû servir aux Normans lors du siège de Paris, au ix^e siècle.

M. A. Jal combat avec raison cette conclusion en se fondant sur le peu d'épaisseur de la couche de vase qui recouvrait le bateau au fond du lit de la Seine : il trouve dans cette barque une analogie marquée avec les *holkers* qui étaient impropres aux courses et aux évolutions rapides. Il aurait pu y joindre les considérations suivantes :

1^o Le poids énorme d'une pirogue taillée dans un chêne et offrant une épaisseur de 10 cent. tant à son fond que sur les bordages, et cela, avec une longueur de 9 mètres et une lar-

geur de 4 mètre 20 cent., renforcée en outre à l'intérieur par six demi-courbes en bois épais, aurait été en tout contraire aux conditions de légèreté des barques que les Scandinaves durent traîner assez souvent *trahebant cum magno sudore*. (*Annales Metenses*).

On le voit, ils n'avaient pas à porter ces *bateaux*, ce qui eût été impossible pour un aussi grand parcours; il ne s'agissait pas non plus de les tirer le long des berges, sur le sol même, ce à quoi n'auraient pas résisté ces embarcations, même pour un court trajet. L'emploi des rouleaux, seul praticable, était d'une manœuvre impossible en raison de la lenteur de l'opération (1).

Il faut donc admettre qu'ils firent remonter le cours des fleuves à leurs barques à l'aide de la traction, comme on en trouve un exemple parmi les scènes représentées sur la tapisserie de Bayeux.

2° Les deux extrémités de la barque trouvée au pont d'Iéna sont larges et aplaties, pour faciliter l'entrée dans le bac et la sortie, ce qui est également contraire à ce qu'on sait de la forme en pointe des embarcations des Normans, qui cherchaient la vitesse dans la marche et à rendre difficile l'abordage dans l'intérieur.

D'où l'on peut conclure que, là où elle était placée, elle servait de *bac* pour passer la Seine sur ce point. On sait que ce moyen remonte à des temps fort anciens.

Deux moyens également convenables se présentaient pour faire, à l'aide *du bac*, le trajet d'une rive à l'autre, savoir :

1° En se servant d'un câble tendu en travers de la rivière, et maintenu d'un côté et de l'autre à l'aide de deux fortes pièces de bois plantées verticalement. Plus tard, on s'ingénia à tendre le câble à l'aide d'un appareil, tel qu'un treuil ou un cabestan.

2° En employant la *barque volante*, lancée de l'un des bords et

(1) Alors les Normans pouvaient bien encore se servir des *Curachs*, petites barques en osier recouvertes en cuir, aux voiles faites également en peau amincie, dont les Bretons firent usage si longtemps, et dont l'origine remonte à l'époque celtique.

M. Léouzon-Leduc, dans son livre sur *la Finlande*, 1845, t. 2, p. 98, reconnaît une analogie complète entre les pirogues trouvées en France et les barques des Finnois, ainsi que des sauvages d'Amérique.

accrochée par le travers au moyen d'un point fixe ou d'une ancre fortement amarrée en plein milieu du cours d'eau.

A l'aide des rames, on prolongeait l'action de ce *pendule* jusqu'aux bords du fleuve.

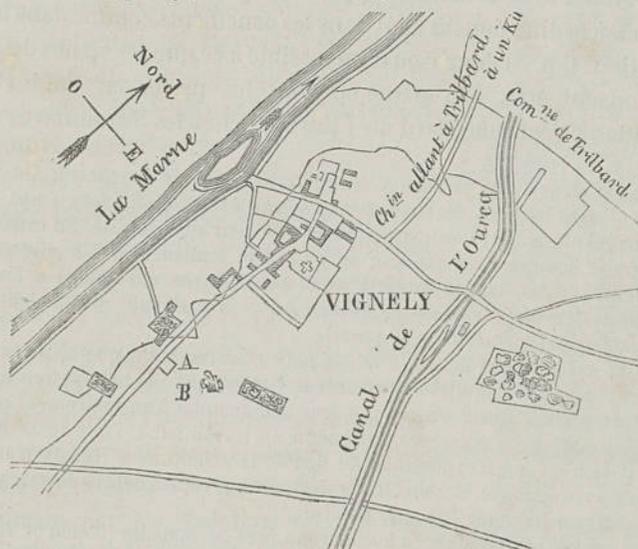
La barque, trouvée au pont d'Iéna, était de taille et de façon à faire parfaitement ce service.

Maintenant, je dois dire que j'ai recueilli peu à peu quelques objets qui m'ont paru appartenir à l'époque des invasions des Normans aux IX^e et X^e siècles (1).

Leur nombre en est bien limité, et pourtant on verra qu'il m'a fallu, pour les explications qu'ils appelaient, user du secours de l'induction et des probabilités.

A. Tel est un collier formé de fragments de coquilles fossiles taillées en disques, et les columelles façonnées en tubes, comme ornements, sans qu'il y ait eu sur ce point quelque autre objet provenant de la main des hommes (pl. II, fig. 4).

Il fut trouvé en 1865, porté par un squelette, découvert sur le territoire de Vignely (Seine-et-Marne), au-dessus de Meaux, sur



la rive droite de la Marne (A) dans une couche de gravier (B) à

(1) En Angleterre, soit à l'île de Wight, à Dinburg (Mont des Sépultures,) soit dans

80 centimètres au-dessus des grandes eaux. La longueur du collier était telle qu'il tombait du cou au bas de la poitrine. Malheureusement on n'étudia point la forme des os du bassin, ce qui eût indiqué le sexe de l'individu qui était là gisant.

L'île dite de Vignely était située près de là. Ceci est significatif pour établir l'appréciation de l'époque de la sépulture.

On sait que les bateaux des Normans séjournèrent assez longtemps dans les parages de Trilbardon (Trajectus).

Si l'on considère la persistance de la barbarie des mœurs et des usages des peuples du Nord chez lesquels l'industrie et le luxe n'ont pu pénétrer que très-tardivement, la pensée se porte vers l'immense différence qui existait, sous ce rapport, entre les Gaulois limitrophes de l'Etat Romain au temps de Jules César quand les somptuosités de Lucullus, de Cléopâtre, etc., présentaient le luxe à son apogée; à cette époque même, les Gaulois en étaient encore à l'âge de la pierre ou du bronze, et se contentaient d'un régime très-primitif.

La difficulté extrême des rapports entre les peuples était le grand obstacle à la diffusion du goût dans les ornements comme dans la civilisation. Il n'y a donc rien d'impossible à ce que les signes du luxe se trouvent être, à la même époque, les perles en Italie et les coquilles à l'extrême Nord de l'Europe, chez les Scandinaves (1).

les îles de Sheppey et de Thanet, à Greenwich, près de Dorchester, et généralement dans les lieux où les Normans séjournèrent le plus longtemps, et où se trouvent plusieurs *tumuli* reconnus comme leur appartenant. De ceux-ci, le plus grand nombre a été exploré; on y a trouvé seulement des cendres et des ossements brûlés, ou des squelettes qui n'avaient pas été soumis à l'ustion. Mais M. de Gerville (*Mém. sur le Hagues Dicke*) n'y signale, aucun objet d'art ou d'industrie, pas même de la poterie.

(1) M. A. Carro, de Meaux, a fait la judicieuse remarque que les trous percés sur le plat des coquilles ont une régularité, offrant une netteté trop grande dans leur contour, pour n'avoir pas demandé l'emploi d'un instrument perfectionné et pour qu'on puisse les attribuer à un travail fait à l'âge de la pierre.

Il est fâcheux que l'exploration du lieu de la sépulture à Vignely n'ait pas été faite avec méthode et soin. Il aurait suffi de quelques débris de vases grossiers pour en indiquer l'époque précise.

On a connu, par exemple, à Rochebrune près de Nouaillé (Poitou et Vendée, *Mém.* de M. Benjamin Fillon, p. 6), par quelques objets de cette nature en terre non vernie que l'inhumation des corps remonte au x^e siècle.— Par un mot qui s'y trouvait inscrit et par sa forme, il paraît bien être Scandinave.

Les deux tronçons d'os sculpté reproduits de grandeur naturelle (pl. II, fig. 1 et 2) conservés au Musée d'Utrecht, et dont j'ai dû la communication à M. Vermeulen, furent trouvés à Vechten, village situé à un mille d'Utrecht, et sont considérés comme provenant du manche d'une arme des Scandinaves.

B. L'espèce de gourde ou de crapaud en terre cuite (pl. II, fig. 3) dont on voit la reproduction faite en sa grandeur, offre des analogies marquées avec l'industrie barbare des Normans. Là, sans doute, un de ces pirates conservait sa provision de ces liqueurs fortes si recherchées des hommes du Nord. Comme on le voit, ce vase pouvait supporter des chocs assez rudes sans s'altérer à ses points de suspension dont les anses étaient prises dans la masse. Il fut retiré, à Paris, du lit de la Seine, et au-dessous du Pont-Neuf, à l'aide de la drague.

M. Riocreux, le savant conservateur du Musée céramique de Sèvres, incline à regarder ce vase en raison de sa forme, de la qualité de pâte, ainsi qu'à l'ornementation, comme étant contemporain du siège de Paris, par les Normans, au IX^e siècle.

La forme des boucliers des Normans est rendue assez exactement dans les dessins de la tapisserie de Bayeux, reproduite plus haut. Ils offraient quelque variété dans leurs formes, les uns étaient arrondis, les autres quadrilatères.

J'ai fait relever sur le plein du mur de la cathédrale de Reims, au-dessus des ornements du fronton de son magnifique portail, la statue en placard représentant la scène du combat de David et de Goliath. Le sculpteur qui, au XIV^e siècle, avait à représenter un géant, voulut évidemment donner à celui-ci les apparences d'un guerrier terrible des temps passés. Or, les souvenirs toujours vivants des atrocités commises par les Normans lui servirent naturellement pour composer le costume du personnage. Aussi, le bouclier, par sa

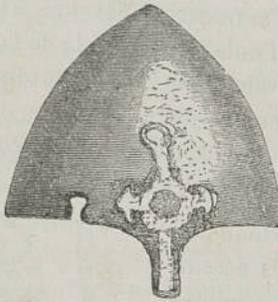


forme conique, avec

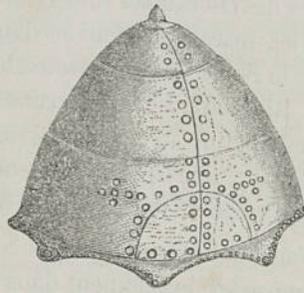
un *umbo* très-saillant répond bien à la forme générale des anciennes *targes*.

Quant à la coiffure de ce personnage gigantesque, la même statue donne également la représentation fidèle ducasque conique des Normans.

On remarquera l'absence de la pièce formant le nasal ou couvre-nez, qui sans doute ne fut employé que plus tard. En effet, sur deux modèles de *Helmes* figurant à l'exposition universelle (salle de l'*Histoire naturelle*, section anglaise), on peut voir, comme



Casque Anglo-Saxon avec nasal de l'époque du roi Edouard le Confesseur, XII^e siècle si ce n'est plus ancien, trouvé dans le Comté d'Oxford.



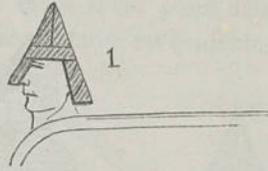
Casque des Anglo-Saxons, ruines du Château d'Oxford, du cabinet de M. Robert Curzon, indiqué du IX^e siècle, il a du avoir des appendices.

types, deux casques qui démontrent la modification qui arriva dans cette partie de l'armure des Normans entre les IX^e et XI^e siècles.

Le casque le plus ancien est entièrement fait en pièces de tôle bien autrement solide au choc que le bronze. Elles sont repoussées au marteau et jointes par une clouture très-bien exécutée.

Quant aux casques de formes variées qui ont été brodés sur la tapisserie de Bayeux, ils offrent entre eux quelques différences. Comme règle générale, ils ont la forme conique, si favorable pour la résistance, en déviant l'instrument tranchant, avantage que n'offraient point les casques dont on se servit au XIII^e siècle, lesquels étant aplatis par le haut, recevaient en plein le coup, qui ne perdait rien de sa force.

Le casque n° 1 présente une forme absolument pyramidale de la base à la pointe.



HIC: WILLELM

DEDIT HAROLDO:



ARMA



Celui qui porte le numéro 2 est pourvu comme le sont généralement tous les casques de la tapisserie de Bayeux de l'appendice qui devait protéger le nez; mais ici la pièce de défense pour la nuque et le cou est remplacée par un prolongement du ventail (1).

Le casque numéro 3, celui du roi Guillaume, est orné d'un bouton et de côtes aplaties. On remarquera l'espèce de plastron dont les deux princes sont pourvus.

Le casque de Harold présente un cône sans renflement, et à la pointe, un bouton terminal, comme le précédent.

Le casque numéro 4 est d'une forme un peu arrondie; on y voit une lame défendant le cou, et une autre en forme de jugulaire.

Le guerrier, ainsi armé, était à l'abri des coups de taille des épées.

La pointe devait chercher la place pour l'estoc.

Le même guerrier porte un camail destiné à garantir le haut de la poitrine.

Le cavalier représenté est aussi muni de cette cuirasse, et son bou-

(1) Voir la description du ventail, par M. J. Quicherat, t. I des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*.

clier ovale offre une grande dimension ; il est armé d'une lance.



L'enveloppe à mailles du fantassin devait être plus légère que celle du cavalier. L'arc et les flèches avec le carquois complétaient l'armement des piétons.

Plusieurs étaient munis d'arbâles.

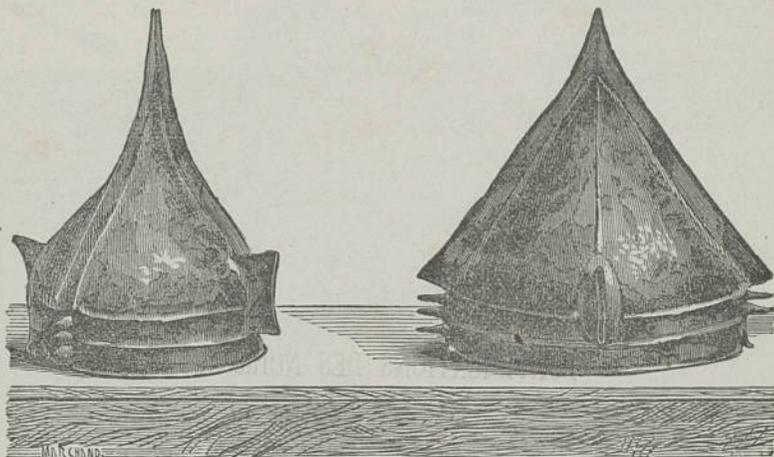
D'autres portaient l'épée large à deux tranchants (1), et la hache entre leurs mains était une arme redoutable.

On voit au Musée de Falaise deux casques de bronze en plaques clouées, dont plusieurs furent découverts, il y a quelques années, empilés les uns dans les autres.



(1) Ils ont été l'objet d'une notice de M. Léon Fallue, insérée dans la *Revue archéologique* d'avril 1866.

Les bords offrent deux ailes obliques avec un bourrelet. Leur forme est également conique et ils n'ont point de visière ni de couvre-nuque, en quoi leur ressemblance est évidente avec le casque du VIII^e ou IX^e siècle, trouvé à Windsor.



Dès l'année 1811, M. Traullé d'Abbeville donna, dans le *Magasin encyclopédique*, le dessin d'un casque qu'on avait retiré du fond d'un marais tourbeux. Il avait une forme conique avec dix côtes verticales hautes de 0^m 25^c à 0^m 30^c. Il était sur les bords et au pourtour, percé de petits trous pour faciliter le placement d'une calotte matelassée. Les oreilles étaient à l'abri sous un rebord métallique.



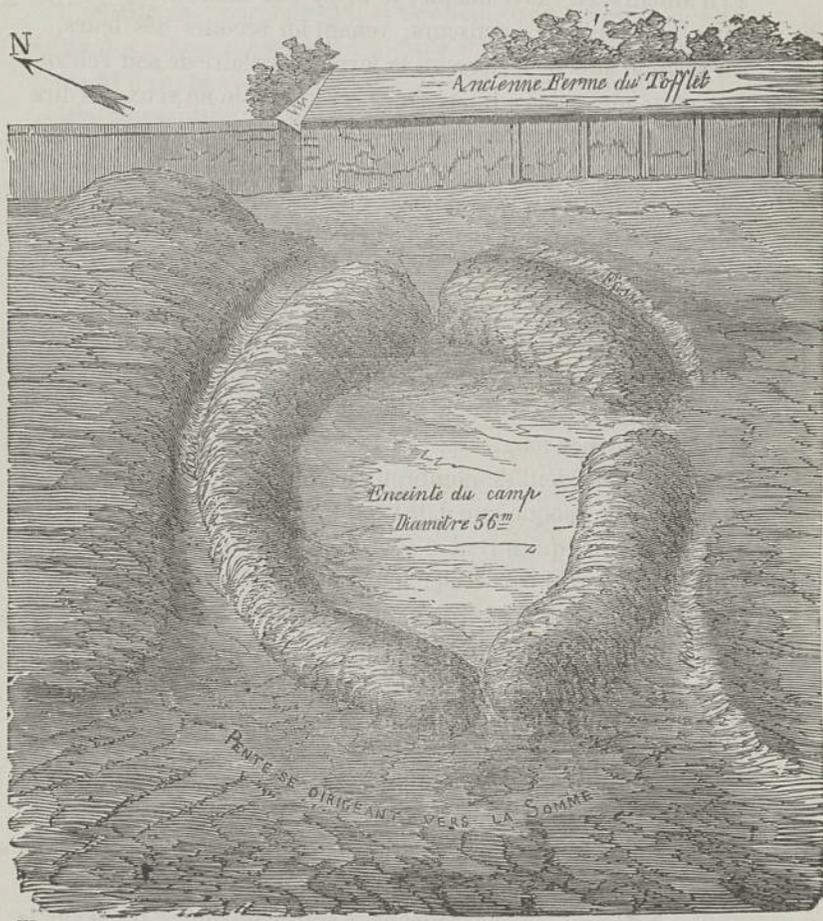
FORTIFICATIONS DES NORMANS.

Dès l'époque où les Normans firent des incursions annuelles et songèrent à s'établir à poste fixe aux embouchures des fleuves par lesquels ils pénétraient dans l'intérieur des contrées qu'ils voulaient exploiter à main armée, ils prirent le soin d'occuper soit des îles, soit des points faciles à fortifier, repaires d'où nul ne pouvait les déloger. Ils choisissaient aussi, à cet effet, quelques autres îles, en remontant les fleuves. En France, ils eurent ainsi l'île du nom de Noirmoutiers, et plus haut celle d'Aindret; ainsi que l'île près de l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil, et l'île d'Oissel ou de Torholm (île de la tour), mot scandinave suivant Depping, (notes justificatives). Dans la Seine, l'île d'*Oscellum*, près Paris. Dans le Rhône, l'île de la Camargue. On pourrait facilement multiplier les exemples.

Il y a incertitude sur plusieurs des points qui servaient aux Normans de points de halte et de défense.

Il en est un que j'ai visité avec intérêt. C'est celui qui, non loin

d'Abbeville, à Lavers (Latverum), est encore parfaitement conservé, sur la rive droite de la Somme. En voici le dessin.



Le fossé qui entourait le poste était considérable, et l'enceinte cependant n'avait que de faibles proportions.

Effectivement le diamètre de l'enceinte n'est que de 56 mètres, La petite troupe parquée dans ce réduit n'aurait pu tenir contre de nombreux assaillants ; mais, il faut considérer qu'à quelques pas au-dessous de ce poste existait une courbure de la Somme qui commence seulement à partir de ce point à se maintenir dans son

lit restreint. C'était là un lieu naturel de station pour la flotte des Normans, ainsi que de passage d'une rive à l'autre de ce fleuve.

Et d'ailleurs, en cas d'attaque, le bruit eut bientôt amené, des navires, une foule de défenseurs, venant au secours des leurs.

La position de cette forteresse, la forme circulaire de son retranchement m'ont amené à lui assigner cet usage. Je ne veux pas dire pour cela que, dès avant la venue des Normans, il n'y ait pas eu déjà sur ce point un petit *oppidum* celtique, et plus tard un *exploratorium* romain. Il y a plus, je crois qu'un jour ou l'autre, quelque fouille faite dans l'enceinte ou aux alentours, amèneront des restes d'objets d'art de ces deux époques.

Les incursions des Normans les amenèrent bientôt à se pourvoir de postes fortifiés qui furent placés tant aux abords de l'embouchure des fleuves qui leur servaient de routes pour pénétrer dans l'intérieur des pays qu'ils visitaient, que sur le bord des rivières, où ils devaient séjourner longtemps. La Loire, la Seine, la Somme, la Gironde en possèdent de nombreux exemples.

C'est de cette époque que date l'établissement des *Schans* ou des châteaux fortifiés qui furent d'abord élevés par les Normans, et suivant leur mode particulier, pour leur propre sécurité et sur certains points, puis, ces espèces de redoutes furent adoptées à leur imitation en France même, dans le but de résister à leurs exactions.

Ces forces multiples organisées aidèrent à la délivrance du sol ; mais, après avoir soutenu le trône, elles formèrent, par l'établissement du gouvernement féodal, à l'égard de la royauté, un obstacle que les rois ne purent lever qu'après une lutte de plusieurs siècles. De ce grand tableau, je ne prendrai qu'un seul coin, celui qui concerne une partie de la région qui avoisine le Noyonnais.

Je me bornerai, en conséquence, à tracer quelques traits sur le mode de fortifier, *sans murs*, les lieux de refuge et de défense, jusqu'au moment où l'art de construire les tours et murailles, oublié ou inconnu dans le nord de l'Europe, se mit à prévaloir pendant le x^e siècle.

Etablis par les Romains, seulement, sur quelques points exceptionnels, et au début de la conquête de la Gaule, aux temps de la

grande puissance de Rome, les camps fortifiés, avaient été tracés suivant les règles de la castramétation décrites par Vegèce.

L'activité commerciale s'étant développée sous l'Empire, les limites des camps furent bientôt envahies et la population croissante fit irruption hors de l'enceinte des villes nouvelles.

Une tranquillité, qu'on croyait éternelle, avait fait négliger d'entretenir et d'isoler ces points, où un petit nombre d'hommes résolus auraient tenu en échec les Barbares, lors de la première irruption dans la Gaule, au iv^e siècle.

L'Empire romain était déjà trop affaibli, alors, pour organiser une nouvelle série de camps fortifiés; aussi, soit à cette époque, soit encore au v^e siècle, lors de l'irruption d'Attila, qui donc, dans le Noyonnais défendit le sol? Ce furent les *Lètes et les Colons* introduits dans la Gaule par les Romains eux-mêmes. Ils eurent bientôt à protéger les villes où, par leur travail, ils avaient acquis des intérêts.

Les Lètes ramenèrent sur cette Gaule romanisée leurs usages, surtout celui de se fortifier. Ce furent eux qui substituèrent à la forme quadrangulaire et aux lignes droites des camps fortifiés des Romains, la disposition circulaire.

Ce changement ne se fit pas tout-à-coup. On le voit poindre dans la forme que prennent, dès le iv^e siècle et même à la fin du iii^e, les camps romains. Les angles s'arrondissent; la régularité des lignes se perd. Et je puis citer, comme un des exemples, la ville de Noyon, où le mur, élevé à la hâte et dans un moment de terreur au milieu du v^e siècle, très-probablement, contient jetés, pêle-mêle, les débris de la cité gallo-romaine et de ses temples et monuments: C'est là un type de la barbarie franque.

Quand la résistance des Gaulois cessa complètement, les Romains, maîtres absolus, n'eurent plus à se garder que contre les voleurs. Or, un fossé suffit à une telle précaution. On reconnaît encore, à la forme quadrilatère de l'enceinte, leurs domaines ruraux, — *prædia rustica*. —

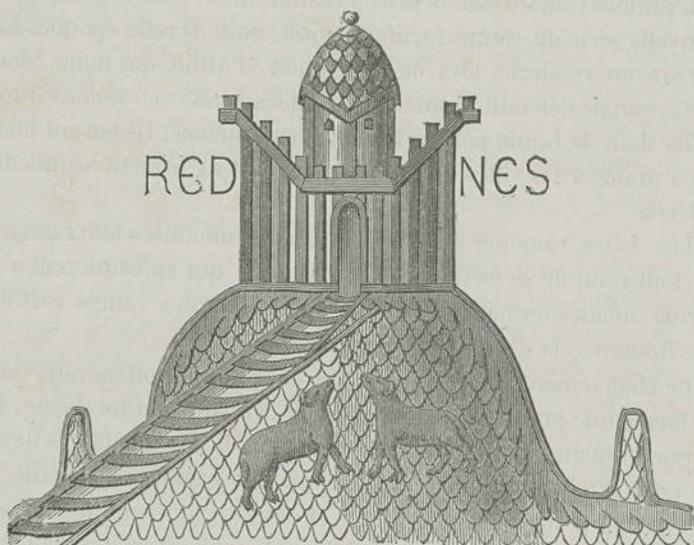
Remplacés à leur tour par les Francks, restés maîtres du sol, ils abandonnèrent leurs biens sans résister. Les rois mérovingiens et carlovingiens, sauf quelques sanglants épisodes, continuèrent

pendant quatre siècles à gouverner la France, exempts des soucis de la guerre étrangère.

Ils ne sentaient donc en rien le besoin de se tenir armés et fortifiés pour la résistance contre les ennemis.

Vient enfin le moment où la mort de Charlemagne donne, pour ainsi dire, le signal des invasions. Les Normans trouvent le sol ouvert, la nation inerte, les rois impuissants.

S'il s'élève quelques forteresses nouvelles, c'est à eux qu'est due cette nouveauté, car ils ont leur tactique sur l'eau et celle sur



terre. C'est à ce mode de fortification que sont dues les premières mottes. Telle était celle de *Rednes* qui figure sur la tapisserie de Bayeux.

Pour bien saisir le mode de fortification des Normans, il faut remonter aux origines de la société humaine, et admettre une vérité qui est de tous les temps et de tous les lieux.

L'homme a dû, dès les premiers temps, veiller à sa sécurité. A l'époque où les agglomérations d'intérêts de famille, de tribus, acquièrent la force gouvernementale, qui donne à tous la sécurité, sous la charge d'une surveillance exercée successivement par une portion

des membres de la société, on dut pourvoir à l'établissement de postes de sûreté où chacun pût, en cas d'alerte, trouver un asile. Ceux-ci ont dû varier dans leurs formes. Le fossé profond, le rempart de terre, la palissade, tels ont dû être nécessairement les bases de la fortification primitive. Les travaux destinés à obtenir ces clôtures étaient simples, si les territoires offraient des éléments de force tout disposés par la nature. Aussi, les montagnes escarpées, les promontoires entourés de profonds ravins, les anses de rivières, les confluent ont-ils été, dès les temps les plus anciens, choisis comme points de défense.

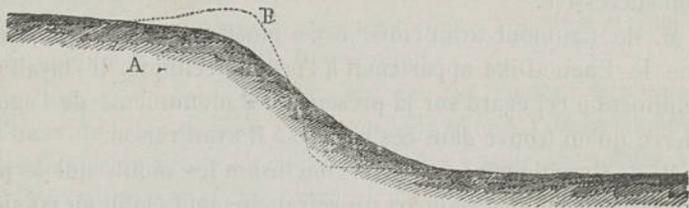
En tous ces lieux, on s'est accommodé de la forme de l'emplacement lui-même et on l'a rarement modifié.

Mais dans les vastes contrées où les eaux, en se retirant, ont inondé de vastes plaines unies et où la main de l'homme a dû façonner un point de résistance capable d'inspirer la sécurité, on a suivi cette bonne tactique la plus primitive : on a disposé le terrain de façon à ce que, de l'intérieur de la place, chacun pût avoir l'avantage *de la position dominante sur tout assaillant*.

Je prendrai pour exemples trois formes différentes des fossés de circonvallation disposés, soit par la nature, soit par la main de l'homme, dès l'époque de l'âge celtique. Ce qu'on a fait depuis a été une simple imitation (voir A, B, C).

Les détails doivent être complets pour que l'exposé soit bien saisi et les exemples frappants.

A. Ainsi, à l'extrémité du département de la Manche, le promontoire sur lequel est situé le cap de la Hogue est coupé vers sa base



par un retranchement qui s'étend de l'une à l'autre mer, dans une longueur de 6 kilomètres environ. Cette barrière est très-

accentuée au centre et va se perdant aux extrémités dans les côtes escarpés qui touchent à la mer.

Ce n'est pas un fossé d'isolement ; mais un ressaut naturel du sol qui laisse dans le terrain clos la partie plus relevée. Seulement, on a modifié la disposition naturelle de ce lieu.

Quant à la partie basse, elle se continue vers l'est, où se trouve le bourg de Beaumont-en-Hogue.

L'examen de ce repli du terrain démontre qu'à une époque géologique très-ancienne, un torrent diluvien, courant par le travers d'une mer à l'autre a dénudé la partie basse et a laissé intact le reste du territoire de ce cap, c'est-à-dire la partie située à l'ouest. De pareils effets sont, on le sait, très-communs sur la surface du globe.

La rampe du retranchement se présente sous un angle de 45 degrés environ. Sa hauteur est de 7 ou 8 mètres en moyenne. Elle est en partie gazonnée, ou couverte de broussailles.

On a voulu, *il y a bien longtemps*, rendre cet obstacle plus difficile à franchir, et on s'y est fort bien pris pour obtenir ce résultat. En effet, l'on remarque, en visitant ce travail de haute antiquité avec tout le soin qu'il mérite, qu'une partie de ce rempart a été établie en projetant la terre qu'on retirait par suite du redressement du coteau.

L'excédant a dû, d'après l'aspect qu'il a conservé, servir, en partie, à surélever les approches de la crête du fossé ; le reste aura été répandu en nappes sur le terrain bas.

Plusieurs siècles écoulés ont dû nécessairement altérer un peu la forme primitive de ce retranchement et amener une dégradation successive.

M. de Caumont avait émis, il y a plusieurs années, l'opinion que le Fague-Dike appartenait à l'époque celtique. Il étayait son sentiment à cet égard sur la présence des monuments de l'âge de pierre qu'on trouve dans ces parages. Il avait raison.

M. de Gerville opposa à cette conclusion les motifs qui le portaient à voir dans ce rempart un retranchement établi au ix^e siècle par les Normans, et il s'appuya :

1^o Sur divers passages de l'histoire, qui démontrent « que les

« Normans formèrent, à l'époque de leurs invasions, leurs premiers établissements dans des îles très-rapprochées de la terre ferme ou sur des dentelures dont ils coupèrent la base (1); »

2^o Sur le nom même du *Hague-Dike*, qu'il regarde comme étant d'origine germanique;

3^o Sur un retranchement qui porte le nom de *Danes-Dicke*, situé à la base du triangle formé par le promontoire de Flamboroug (Yorkshire) « que la tradition locale rapporte avec beaucoup de probabilité aux Danois, et dont il porte le nom. »

Il y ajouta d'autres exemples pris dans le comté de Cornwall, d'après Borlase, qui attribue également l'établissement des fossés d'isolement et des promontoires fortifiés dans cette contrée aux Danois qui y furent attirés au commencement du ix^e siècle par les Bretons désireux de s'affranchir du joug des Saxons, leurs ennemis;

4^o Sur les redoutes circulaires qui environnent le port d'Omonville et portent les noms tudesques ou saxons, de Jerd-Heue, Tourplet et Tourplin, Huch-Hut ou Huch-Hue (enceinte-hauteur).

Le radical de Hague (*haga*) est reconnu maintenant comme provenant de l'idiome indo-germanique : *Harv* ou *Haw* signifiant séparation, ainsi que *Haie* (2), *Hedge* des Anglais, *Hagi* des Islandais.

Les noms dérivés du latin comme le Castel de Jobourg (*Castellum Jovis burgi*), Hague Castel (*Hagæ-Castellum*), ou les *Castiaus*, ainsi que la terminaison des noms de lieux en *ville*, attestent, avec bien d'autres preuves, le séjour qu'y firent les Romains.

Quant aux *tumuli* dont la trace existe dans tout le promontoire, ils appartiennent aux grandes époques celtique, romaine et normande, comme M. de Gerville le reconnaît.

Et même, au sujet de cette dernière époque, l'auteur explique par l'incertitude d'y pouvoir prolonger leur séjour, l'usage adopté par les Danois de brûler les corps des leurs « pour les mettre à l'abri des vengeances et des outrages de ceux qu'ils avaient si

(1) Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 1833.

(2) Mémoire sur la Chasse à la Haie, page 9.

eruellement maltraités. » « Voilà pourquoi, dit-il, on trouve, sur
« le bord des rivières qu'ils fréquentèrent, les tertres factices qui
« conservent les restes des leurs, et pourquoi la plupart des fouilles
« qu'on y a pratiquées n'offrent rien que des cendres, des ossements
« brûlés et des fragments d'ustensiles ou d'armes sans valeur. »

Ainsi que je l'ai dit au début de ce Mémoire, la cupidité des hommes du Nord les éloignait de rendre, par des hommages déposés dans les tombes, un culte pieux à l'égard des morts ; aussi n'y trouve-t-on ni médailles, ni objets d'art.

Parmi les *tumuli* ou *barrows* qui furent découverts dans le comté de Dorset, à Stowborough, l'un d'eux, portant un nom royal, *King-Barrow*, offrait un diamètre de 32 mètres et une hauteur perpendiculaire de 4 mètres. Il fut fouillé en 1767; on y trouva un tronc de chêne creusé grossièrement, et qui avait 3 mètres 30 centimètres de longueur et 1 mètre de largeur intérieurement ; les extrémités en étaient tournées au sud-est et au nord-ouest. Les ossements qu'il contenait, en médiocre quantité, n'avaient pas été brûlés : tout avait été enveloppé dans des peaux de daims.

Ce sont bien là les signes de l'ensevelissement d'un chef danois ou northman.

Ces indications, jointes à celles que fournit M. de Gerville sur les diverses incursions et les occupations des promontoires de la Hague aux ix^e et x^e siècles, par les Normans, prouvent-elles que ce furent eux qui établirent le *Hague-Dicke* ?

Je ne saurais l'admettre.

A mon sens, ces derniers vinrent, s'installèrent et purent hiverner à plusieurs reprises dans l'enceinte fermée par le retranchement qui, lui-même, pouvait fort bien avoir été, primitivement, l'œuvre des Gaulois de l'âge de la pierre.

La question restera donc indécise, jusqu'à ce que des fouilles, ou, ce qui est plus probable, le hasard, mettent à jour, dans le *Hague-Dicke* lui-même, une notable quantité d'objets d'art et d'industrie, fussent-ils de peu de valeur, mais ayant une signification comportant la date à laquelle le retranchement fut exécuté.

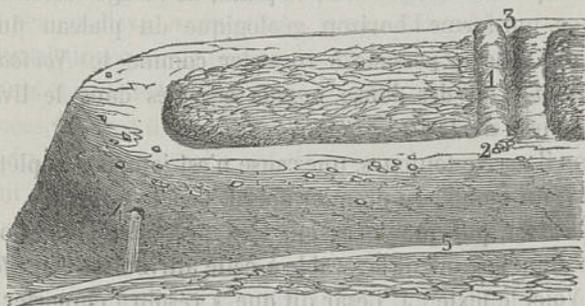
Et je suis porté à croire que ces restes enfouis dans ce retranchement appartiendront à l'époque celtique.

A l'appui de cette opinion, je place l'analogie qui existe entre le *Hague-Dicke* et la rampe des fossés celtiques dans les *oppida* qui coupent la base des promontoires, et où l'on a trouvé tant de fois des armes ou des outils faits en silex ou en roche excessivement dure et rendus tranchants par la taille et le polissage, ainsi que des poteries à gros grains, faites à la main, sans le secours du tour.

Ce sont de pareils restes qui, partout, donnent le véritable cachet du temps où ces remparts furent construits.

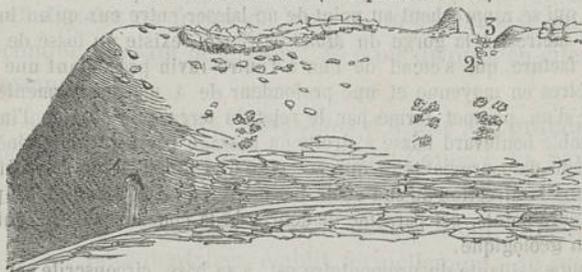
Je dois parler ici d'une forteresse naturelle, dont un immense

LE MONT DE NOYON (*Noviodunum Suessionum*). PLAN.



1. Rempart de terre formé par le rejet du fossé.
2. Roches placées verticalement et formant enceinte quadrilatère.
3. Fossé profond avec passage étroit à l'ouest.
4. Source du Buhat.

LE MONT DE NOYON (vue prise de l'est).



1. Rempart de terre.
2. Pierres dressées.
3. Fossés profonds.
4. Source du Buhat.
5. Chemin creux, à l'est du Mont de Noyon.

fossé entoure presque tout le contour circulaire; c'est un de ces

coins de terre où le *diluvium* a trouvé une résistance insurmontable et s'est détourné. Celui-ci est situé sur le territoire de Chevincourt, à 12 kilomètres au sud-ouest de la ville de Noyon (Oise). Je l'ai décrit précédemment (1).

Aujourd'hui, je puis ajouter quelques nouveaux détails. En premier lieu, j'ai fait reproduire par la gravure le plan et la coupe du promontoire, et désigné la position du retranchement qui ferme le passage à la base ; j'ai indiqué le point où se trouvent les pierres dressées, et la montée faite de roches disposées en rampes par laquelle on grimpe sur le plateau de l'*oppidum*. J'ai également indiqué la disposition des roches, en place, de l'étage calcaire *nummulitique*, qui forme l'horizon géologique du plateau du Mont de Noyon, que je persiste à regarder comme le *Noviodunum Suessionum*, l'un des douze *oppida* signalés dans le livre des Commentaires de J. César (*de Bello Gallico*).

Comme il arrive toujours, une cause n'est jamais complètement défendue ; du moins, du premier abord. Ceci le prouve.

Je répare ici, puisque l'occasion s'en présente, l'omission que j'ai faite d'un argument favorable à cette attribution du *Mont de Noyon*. Voici le texte : J. César dit que, « résolu à emporter d'em-

(1) Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, t. XIV, 1856, p. 27. Recherches sur la position du *Noviodunum Suessionum*, etc.

« Le *Mont de Noyon* présente tous les caractères des *oppida* gaulois. On y arrive par un chemin étroit, encaissé, sur le terrain resserré entre deux vallons qui se rapprochent au point de ne laisser entre eux qu'un intervalle de cent mètres. A la gorge du *Mont de Noyon*, existe un fossé de très-ancienne facture qui s'étend de l'un à l'autre ravin présentant une largeur de 6 mètres en moyenne et une profondeur de 4 mètres augmentée de la hauteur d'un parapet formé par le rejet du terrain du côté de l'intérieur. Ce véritable boulevard laisse à droite un passage par lequel on pénètre sur l'esplanade d'un promontoire qui présente une longueur de 350 mètres environ dans la direction du sud et de 140 mètres de l'est à l'ouest. Le plateau, en plusieurs points, est parsemé de débris de la couche calcaire qui forme l'horizon géologique.

« La croupe saillante du promontoire est, à sa base, circonscrite par un terrain marécageux qui reçoit les eaux de la source du Buat (Bû, en celtique, eau), originaire des sables constituant la base du *Mont de Noyon*, que l'emplacement qu'il occupe près de la route gauloise, sa forme et son nom même me font le considérer comme le *Noviodunum oppidum Suessionum* de l'auteur des *Commentaires*.

« blée l'*oppidum Noviodunum* qui se trouvait sur son chemin, *ex itinere*, il fut, à raison de la hauteur du mur et de la profondeur du fossé, *propter altitudinem muri latitudinemque fossæ*, « obligé de faire les préparatifs d'un assaut. »

Or, la coupe du *Mont de Noyon*, prise de l'est en marchant vers l'ouest, dans la direction que prit J. César, à partir des bords de l'Aisne, fait voir que les trois ou quatre couches des blocs, en place, du calcaire grossier, pouvaient très-bien, alors, et même aujourd'hui que la dégradation est bien avancée, cela se voit encore, induire Jules César en erreur, et lui donner à croire qu'il y avait là, c'est-à-dire au couronnement de l'*oppidum*, un véritable mur. N'est-il pas probable, d'ailleurs, que les Gaulois avaient quelque peu surélevé, *more celtico*, le mur naturel.

Je pourrais invoquer le témoignage de plusieurs archéologues très-savants et justement renommés que j'ai conduits, depuis quelque années, en face du plateau du Mont de Noyon et vis-à-vis des couches du calcaire, et qui y ont été trompés, les voyant à la distance qui les séparait de l'*oppidum*.

Evidemment, on n'a pas compris, jusqu'à présent, que les mots de J. César, *altitudinem muri*, signifiaient seulement un mur placé sur un lieu élevé. Et en effet, il était impossible que le mur gaulois fût par lui-même de grande élévation, comme construction. C'était une condition impossible avec leur procédé.

Qu'on indique donc, en quelque lieu que ce soit du territoire de la Gaule ou de tout autre pays, plusieurs assises de pierres dressées et alignées en forme de mur et qu'on y trouve un mortier quelconque, servant de liaison ? Je crois qu'on n'en citera pas un seul exemple.

Tout ce qu'on trouve aux *Chataillons d'Alaise*, la grande ville hiératique des Gaulois, l'*Alesia* (les *Elysei Campi*) du pays des Mandubiens, ce sont des plaquettes de pierre placées les unes sur les autres, sans art et sans alignement, et sans aucun ciment.

Le livre des Commentaires établit formellement, du reste, ce qu'étaient les murs des Gaulois. Ils étaient faits à l'aide de poutres placées horizontalement, séparées par un intervalle de deux pieds, reliées intérieurement entre elles, et ayant leurs inters-

tices remplis avec de grosses pierres et des assises de terre. Ce pauvre système pouvait-il former un mur assez élevé pour faire un obstacle à Jules César et à son armée?

Comme exemple d'enceintes fortifiées dans la forme circulaire exécutées à l'âge de la pierre sur un sol aplani, et où, par conséquent, tout le système de défense a été exécuté de main d'homme, j'ai choisi une enceinte existant à Appeldoorn près d'Arnhem, dans la Gueldre, au Nord de la Hollande, contrée abandonnée par des eaux tranquilles, et ayant laissé à nu les terrains qui forment un plan absolument uni (1).

Un savant archéologue, conservateur de la magnifique collection de Leyde, M. le D^r L.-J.-F. Janssens, a recueilli avec soin les détails concernant ce point fortifié qui porte le nom de Fort des Huns (Hunen-Schans), près du lac d'Udeler-Meer; et il a publié, sur ce sujet, un travail très-intéressant (2).

J'ai trouvé réunies, dans ce spécimen, plusieurs conditions dont la simple exposition complétera le tableau des diverses formes de fortifications anciennes décrites dans les articles A et B qui précèdent :

Ainsi la forme de l'enceinte est circulaire, circonstance qui dénote le travail de l'homme dans les premiers temps de la société.

Le marais d'Udel présente une surface de 12 hectares. La profondeur en moyenne est de 2^m 50.

Le Schans est situé à 15 mètres de distance de ce lac.

Le plateau fortifié offre une altitude de 3^m 50, y compris le bourrelet circulaire. Sa forme est celle d'un cercle irrégulier. Son diamètre du sud au nord est de 102^m 50, et de l'est à l'ouest de 101^m 75. Le sol, à l'intérieur du *Schans*, est resté absolument aplani, ainsi que les terrains qui l'entourent; les eaux, on le voit, y étaient calmes habituellement; elles se retirèrent tranquillement et sans raviner les terrains.

(1) Une autre enceinte semblable portant également le nom de *Hunen-Schans* existe à Dorenward, près de Renkum, dans la même contrée.

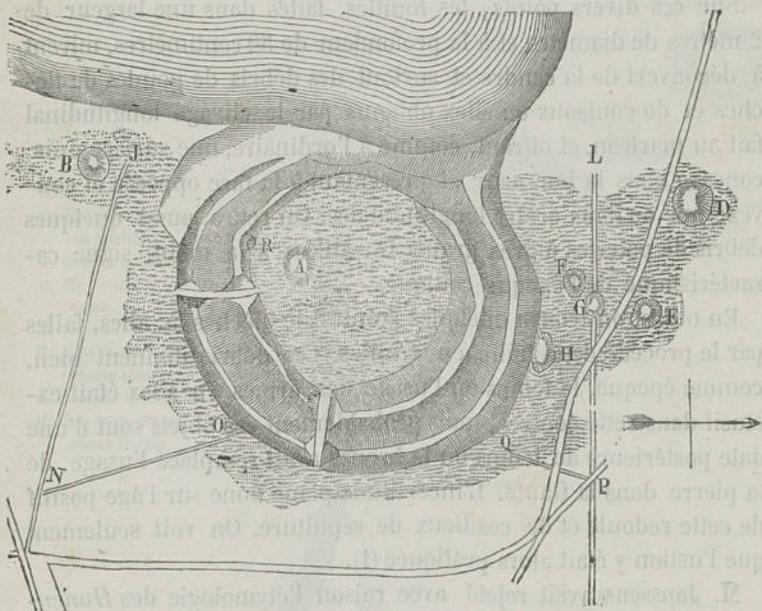
(2) Mémoire in-8° portant le nom de Over de Oudste Vander landsche Schans repaal delijk de Huneschans aan tret. Udeler-Mer.

La profondeur du fossé circulaire varie de 1^m 78 à 3^m 77. Sa profondeur dut être telle autrefois, que l'eau du lac d'Udel pouvait y pénétrer. Sa largeur est de 27 mètres. Il est maintenant en partie rempli par l'effet du temps.

L'entrée est placée au milieu d'une large brèche du rempart. Elle a 67 mètres de largeur. On n'y trouve aucun vestige de mur.

Près de l'enceinte du Schans, on voit deux espèces de boulevards en terre, ruinés, dont une portion s'élève d'une façon très-marquée, au-dessus du marais.

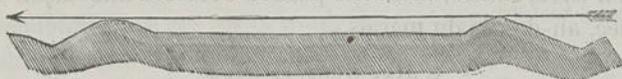
SCHANS D'UDELER-MEER.



1° L'un au sud du Schans dans la direction J N, offrant une longueur de 280 mètres; 2° l'autre au nord dudit, en L P, ayant une longueur de 390 mètres. Ils approchaient autrefois du Schans, auquel venaient se rendre également deux autres bourrelets saillants, qui s'étendaient dans la direction marquée de N en O et de P en A.

A l'intérieur et à la bordure du *Schans* vers le sud, une élévation légère, ou monticule circulaire A, offre un diamètre de 28 mètres et une élévation de 1^m 23 au point central. Les fouilles opérées en R dans l'enceinte, près de là, indiquèrent les restes d'un ancien foyer garni de cendres et formé de pierres juxta-posées. Enfin, à proximité du *Schans*, au nord, quatre autres élévations de terrain, en forme de buttes, en D E F G, cette dernière touchant à la circonférence du *Schans*.

COUPE DU SCHANS D'UDELER-MEER.



Sur ces divers points, les fouilles, faites dans une largeur de 2 mètres de diamètre et à la profondeur de 50 centimètres, mirent à découvert de la cendre et surtout des débris de pointes de flèches et de couteaux en silex obtenus par le clivage longitudinal fait au marteau, et offrant, comme à l'ordinaire, une surface unie, concave dans la longueur et présentant à la face opposée et convexe une ou deux arêtes longitudinales. On retira aussi quelques débris de poteries à gros grains travaillées à la main, signe caractéristique de l'époque celtique.

En outre, on trouva quelques pointes de flèches à ailes, faites par le procédé de la taille en écailles. Ces débris donnent bien, comme époque, le temps où l'usage des armes en silex était exclusif dans cette contrée, mais probablement ces objets sont d'une date postérieure au temps où le bronze avait remplacé l'usage de la pierre dans la Gaule. L'incertitude plane donc sur l'âge positif de cette redoute et de ces lieux de sépulture. On voit seulement que l'ustion y était alors pratiquée (1).

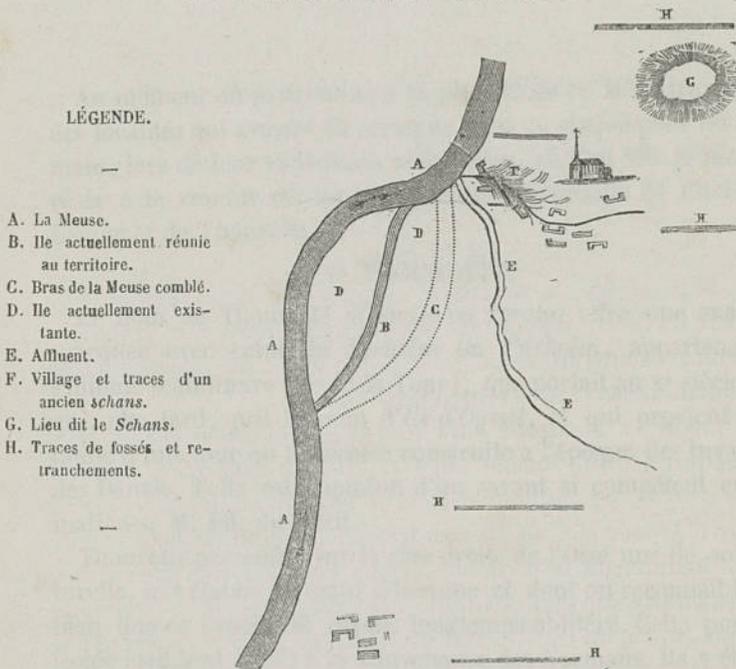
M. Janssens avait rejeté avec raison l'étymologie des *Hunen-Schans*, en tant que dérivée du nom des hordes féroces qu'Attila avait conduites au ^ve siècle dans la Gaule. En effet, non-seulement l'histoire et la tradition sont muettes à cet égard, mais l'im-

(1) La preuve de cet usage apparaît également près de Paris, dans la presqu'île de Saint-Maur, où, dans ces derniers temps, M. L. Leguay a fait des découvertes très-intéressantes de lieux de sépulture, avec ustion, remontant à l'âge de la pierre.

possibilité de faire agir des bandes de cavaliers dans des terrains marécageux est évidente et rend la supposition impossible. Mais, à la fin de son Mémoire, M. Janssens reconnaît qu'il a trouvé dans l'*Histoire ecclésiastique*, par Bède le Vénérable, l'indication d'une peuplade du Nord, désignée sous le nom de *Henni* (1).

Les peuples du Nord ont appliqué le nom de *Schans* aux enceintes faites à l'époque de l'âge de pierre. Ainsi, à Elsloo ou Haslou, près Maestrich, où les Normans séjournèrent si longtemps, une butte de terre, voisine de la Meuse, a conservé le nom de *Schans*.

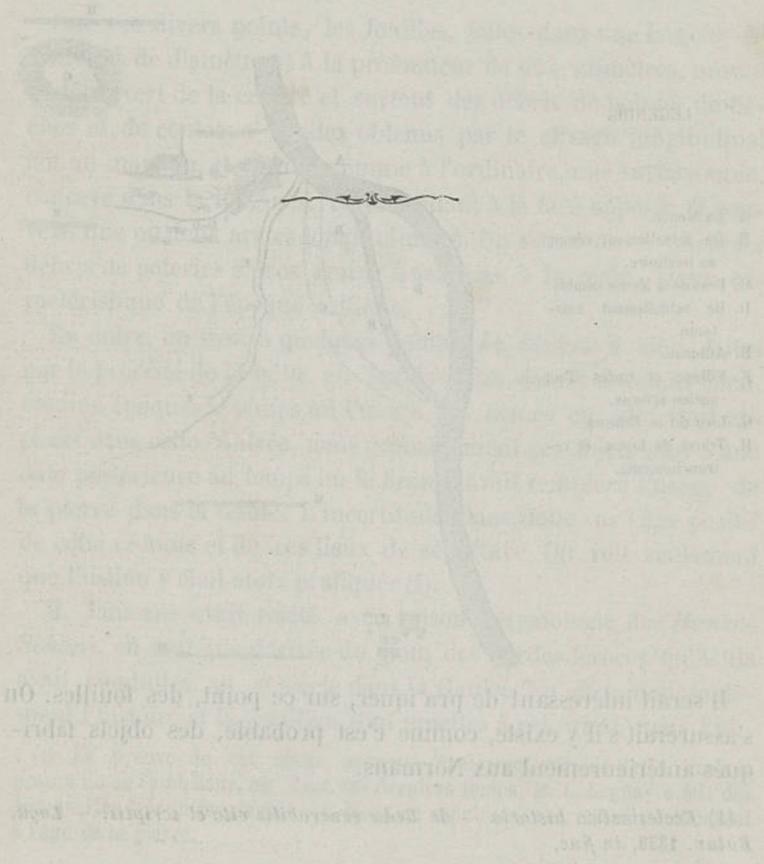
PLAN D'ELSLOO ou HASLOU au IX^e siècle.



Il serait intéressant de pratiquer, sur ce point, des fouilles. On s'assurerait s'il y existe, comme c'est probable, des objets fabriqués antérieurement aux Normans.

(1) *Ecclesiastica historia — de Bedæ venerabilis vita et scriptis.* — Lugd. Batav. 1838. in fine.

Il y a quelques années, on découvrit, près du chemin qui mène à la Meuse, une grande quantité de squelettes qui furent enfouis sur un autre point. On n'a pu me dire si quelque objet d'art ou d'industrie y avait été trouvé.



THOUROTTE & CHOISY À L'ÉPOQUE DES IX^e & X^e SIÈCLES.

Au moment où je dressais, à la page 42 de ce Mémoire, la liste des localités qui avaient dû servir de lieux de station pour les Normans, lors de leur expédition vers Noyon, en l'an 890, je me suis réservé de revenir sur les deux points importants de Choisy en Laigue et de Thourotte.

1^o THOUROTTE.

Le nom de Thourotte (*Thorota* ou *Torota*) offre une analogie marquée avec celui de *Torholm* ou *Turholm*, appartenant à l'idiome scandinave (île de la Tour), que portait au x^e siècle l'île qui, plus tard, prit le nom d'*Ile d'Oyssel*, et qui provient sans doute d'une tour ou forteresse construite à l'époque des invasions des Danois. Telle est l'opinion d'un savant si compétent en ces matières, M. Ed. du Ménil.

Thourotte présentait sur la rive droite de l'Oise une île, soit naturelle, soit établie de main d'homme et dont on reconnaît le lit, bien que ce canal soit depuis longtemps oblitéré. Cette position isolée était tout à fait à la convenance des Normans. Ils y étaient parfaitement à l'abri d'un coup de main.

Une enceinte pourvue d'un bourrelet ou rempart de terre, en forme de *Schans* à bordure, fut d'abord établie sur le bord même de cette dérivation de l'Oise dans un terrain marécageux près du point où le canal rejoignait la rivière. L'eau circulait dans les fossés larges et assez irréguliers qui servaient de clôture.

Là se trouvait, sans doute, une palissade de bois grossièrement façonné et dont chaque pieu était, à son sommet, taillé en pointe. On découvrit, en effet, lorsque le terrain fut nivelé en l'année 1828 pour l'établissement de la digue du canal latéral de l'Oise, les preuves d'un travail de fortifications en bois. M. Graves, dans la notice archéologique du département de l'Oise, p. 40, avait classé cette note parmi les *tumuli*. Elle avait pu, dit-il, servir, depuis lors, de support à un moulin à vent. Plus tard, il ne maintint pas son opinion sur ce point. L'opinion locale désignait ce monticule comme la sépulture d'un roi. On l'ouvrit en 1784 et l'on reconnut qu'elle était en effet l'ouvrage des hommes, étant formée de terre et de pierres rapportées. On y rencontra vers le centre des amas de charbon et de vestiges méconnaissables d'objets brûlés. C'étaient sans doute les restes d'un donjon ou tour de bois qui couronnait cette motte, dite de *la Barre*.

De plus, des personnes d'un âge à avoir assisté au nivellement du sol affirment qu'on rencontra également au pourtour de la motte d'autres pièces de bois atteintes par le feu. Je ne connais aucune pièce d'antiquité qui ait été trouvée à la motte de Thourotte. Si pareil travail se faisait aujourd'hui, il ne manquerait pas, sur les lieux, d'amateurs des antiquités locales, et probablement on recueillerait, ce qui ne se fit pas alors, des objets anciens qui fourniraient d'utiles renseignements.

La motte de Thourotte offre une grande conformité avec celle de Coudun, localité voisine. Celle-ci est bien conservée. Elle est située dans un terrain marécageux et au point de jonction de la rivière d'Aronde et d'un chemin très-ancien dont on peut encore suivre maintenant la direction depuis Pont-Sainte-Maxence jusqu'à sa bifurcation près de Giraumont, dépendance de la commune de Coudun. Là, un *chemin vert* gagnait l'est vers Thourotte ; l'autre branche se continuait vers Chevincourt sous le nom de *chemin de Nesle*, et de là s'étendait au nord (1).

(1) Ce grand chemin est désigné dans le roman de Garin le Lohérain, t. II, p. 222. Bégon passe par Fosse pour gagner, par Senlis, les bords de l'Oise, puis il vient à Coudun et de là, se rend à Cléry-sur-Somme, d'où il s'avance vers le Cambrasis et termine son voyage à Valenciennes. M. P. Paris, en rajeunissant le style de ce roman, a heureusement restitué les noms défigurés dans le texte.

Ce poste était très-important. Quand le passage par l'Aisne et par Choisy était interrompu ou empêché, Coudun se trouvait en travers de la seule ligne de communication qui restât entre Paris et la Flandre (1).

Le cours de l'Aronde et, un peu plus au nord, celui de la rivière du Mats, flanqués de marais, ne permettaient point de côtoyer la rive gauche de l'Oise, et le point de passage qui était le plus rapproché de ce cours d'eau est précisément Coudun.

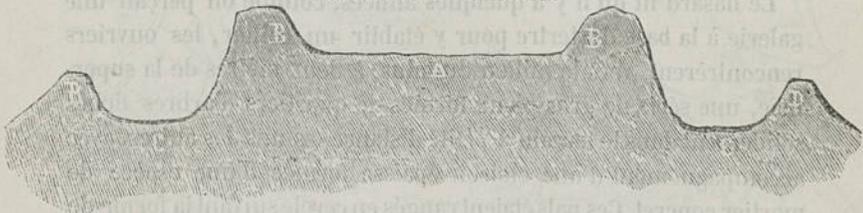
La voirie de Thourotte aboutissait à l'Oise en aval de la forteresse, à un ancien pont depuis longtemps détruit, et dont le nom de *la Barre* indique un point d'obstacle à la circulation dans la rivière, lequel était ainsi à la disposition du maître de cette barrière.

À l'autre rive de l'Oise, la route y gagnait à la gauche la ville de Noyon, au moyen d'une nouvelle traversée de la rivière, au lieu dit le Bac-à-Bairy (*Barrum*).

La motte de Coudun, de forme circulaire, et offrant un diamètre de trente mètres à sa base, présente une butte aplatie au centre. Elle était placée au milieu d'un marécage et entourée par une dérivation de la rivière d'Aronde.

Comme on le verra plus loin, c'était d'abord un *Schans* avec rempart circulaire fait en terre et garni d'une palissade de défense telle que se présente encore aujourd'hui la Motte de Pierremande, entre Chauny et Coucy.

MOTTE DE PIERREMANDE.



A. Plateau intérieur.

C. Fossé en partie comblé.

B. Rempart circulaire.

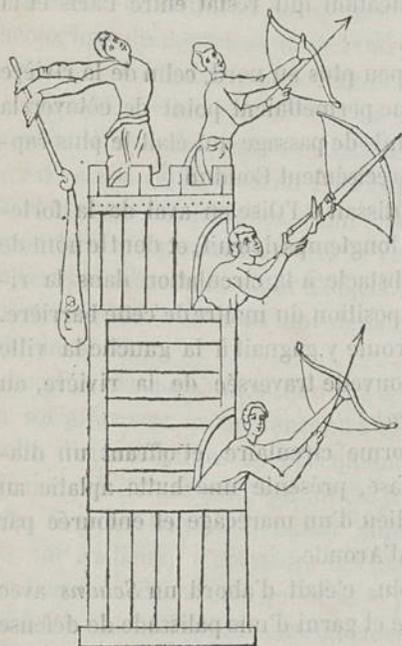
D. Talus extérieur avec pente douce en dehors.

La Motte de Pierremande est restée à l'état primitif, c'est-à-dire

(1) En 878, Louis-le-Bègue, à la prière de l'abbé de Centule qui y possédait de grands biens, exempta les habitants de Chevincourt (*de Civinocurte*) de loger les gens de guerre dont le passage était très-fréquent et ruineux pour eux.

celui de la période dans laquelle on n'en était pas encore venu à construire des redoutes en forme de tertre (1).

HOIRD.



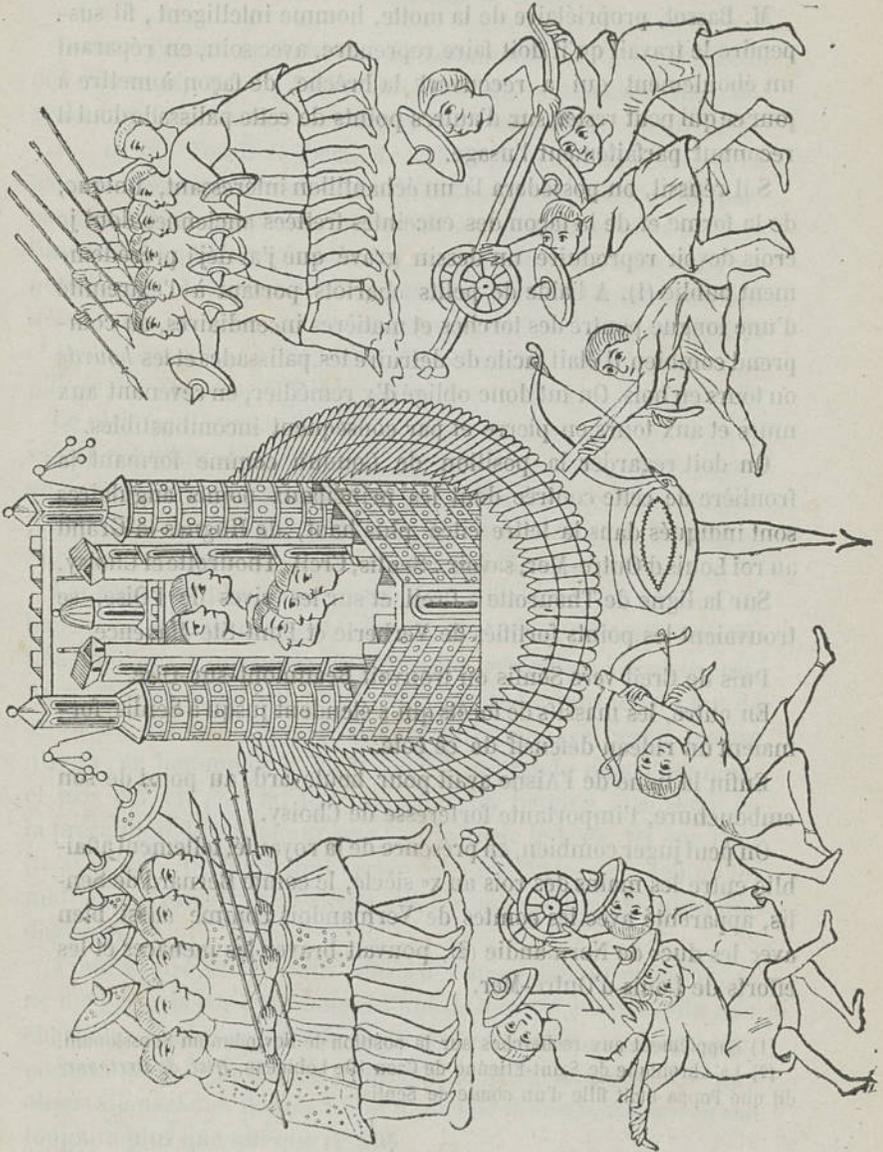
Un jour, sans doute, on assiégea cette petite forteresse, on mit le feu aux pieux formant l'enceinte (*sepes, fracta*), et comme on voulut conserver le poste qui était excellent, on s'empressa de convertir la partie du *Schans* qui formait le plateau intérieur en une motte dont la forme s'est conservée jusqu'à présent, et qui, sans doute, là comme à Thourotte, aura pris l'aspect qui nous a été conservé dans le dessin de la tapisserie de Bayeux. (Redness, p. 72).

De cette façon, les restes de la palissade qui n'avaient été qu'en partie brûlés se conservèrent intacts à l'état demi carbonisé.

Le hasard fit qu'il y a quelques années, comme on perçait une galerie à la base du tertre pour y établir un cellier, les ouvriers rencontrèrent, vers le milieu du talus, à deux mètres de la superficie, une série de gros pieux formés de quartiers d'arbres fichés solidement dans le terrain à petite distance les uns des autres, avec accompagnement d'une cloison épaisse formée d'une espèce de mortier concret. Ces pals étaient rangés en cercle suivant la forme de la motte (la gravure, p. 89).

(1) J'ai sous les yeux le 1^{er} volume de la nouvelle édition de l'*Histoire de Péronne*, par M. de Cagny. Je lui avais communiqué mon incertitude sur le mode que j'adopterais d'orthographier ce nom dont je venais de trouver, dans le mot *Schanceria* de Ducange, la signification réelle, je vois qu'il a adopté, p. 669, mon sentiment, et préféré *Schans* à *Schanze*, autre terminaison analogue.

ATTAQUE D'UNE MOTTE FRETÉE AU IX^e SIÈCLE (1).



(1) Extrait du Ms. n° 303, F. L. St-Germain. Bibl. imp. Ezéchiél.

La terre placée derrière ce palis avait été fortement tassée.

M. Bassot, propriétaire de la motte, homme intelligent, fit suspendre le travail qu'il doit faire reprendre, avec soin, en réparant un éboulement qui a recouvert la brèche, de façon à mettre à jour ce qui peut rester sur d'autres points de cette palissade dont il reconnut parfaitement l'usage.

S'il réussit, on possédera là un échantillon intéressant, unique, de la forme et de la façon des enceintes frettées anciennes dont je crois devoir reproduire un dessin gravé que j'ai déjà précédemment publié (1). A l'aide de petits chariots portant à l'extrémité d'une longue poutre des torches et matières incendiaires, on comprend combien il était facile de détruire les palissades et les *hourds* ou tours en bois. On fut donc obligé d'y remédier, en revenant aux murs et aux tours en pierre et par conséquent incombustibles.

On doit regarder la position de Coudun comme formant la frontière de cette contrée dont les principaux points angulaires sont indiqués dans la lettre citée plus haut, de Hugues-le-Grand au roi Louis d'Outre-Mer, savoir : Senlis, Creil, Thourotte et Choisy.

Sur la ligne de Thourotte à Creil, et sur les rives de l'Oise, se trouvaient les points fortifiés de Verberie et Pont-Ste-Maxence.

Puis de Creil vers Senlis on trouvait Beaumont-sur-Oise.

En outre, les massifs de forêts qui s'étendent jusqu'à Senlis formaient un rideau défensif de ce côté.

Enfin la ligne de l'Aisne avait pour boulevard, au point de son embouchure, l'importante forteresse de Choisy.

On peut juger combien, en présence de la royauté, tellement affaiblie entre les mains des rois au *x^e* siècle, le comte Bernard de Senlis, apparenté avec les comtes de Vermandois comme aussi bien avec les ducs de Normandie (2), pouvait braver les menaces et les efforts de Louis d'Outre-Mer.

(1) Supplément aux recherches sur la position de Noviodunum Suessionum.

(2) La Chronique de Saint-Etienne de Caen (De Lobineau, *Hist. de Bretagne*) dit que Poppa était fille d'un comte de Senlis.

POST - SCRIPTUM

Comme j'étais à la recherche de documents sur les incursions des Normans, M. P. Paris, de l'Institut, gracieusement obligeant, a bien voulu m'indiquer un manuscrit, petit in-4^o, F.F., n^o 86, Fonds Colbert, de la Bibliothèque Impériale, écrit par un chroniqueur anonyme du xiii^e au xiv^e siècle, sur parchemin, à deux colonnes, dans un idiôme saintongeais ou pictavolimousin, et qui est probablement la reproduction d'un ouvrage plus ancien. A la page 36 v^o, se trouvent rapportés de nombreux détails sur les lieux où furent transportés les trésors des églises et les reliques des saints, pour les soustraire aux avanies et au pillage des Normans, à l'époque des ix^e et x^e siècles.

Ce récit peut servir, au moins comme document et avec la valeur restreinte d'un titre bien postérieur aux événements, pour quelques points de l'histoire des Monastères dans la contrée comprise dans les circonscriptions diocésaines de Tours, Bordeaux, Narbonne, Bourges et autres, au sud de la Loire.

J'ai reçu, de plusieurs savants archéologues de ces régions, de bons et utiles renseignements dont je les remercie cordialement. Chacun d'eux a mis quelques points d'interrogation à divers noms. Aussi, en adjoignant à mon travail cet épisode, dans le seul but de servir en quelque point la science historique, je crains encore d'avoir, en homme de la langue d'Oïl, confondu plus d'un nom, et pris par ci, par là, le Pyrée pour un homme. J'ai donc eu la précaution de porter sur une feuille finale le texte, tel que l'ont lu avec moi de bons amis versés dans les études des idiômes du midi de la France. J'y ai ajouté une traduction littérale, ainsi que des notes.

Ayant trouvé sur certains points des appréciations opposées, je ne me permets pas pour aujourd'hui de fournir les noms de mes charitables collègues dans la bagarre de la critique dont je supporterai seul le poids, et je prends le parti de soumettre mes observations et mes doutes à tout le monde des lecteurs, qui en sait toujours plus que qui que ce soit.

Quand j'aurai reçu le complément des élucidations que j'espère obtenir, et que je prie les bonnes âmes de m'adresser, je m'empresserai d'envoyer un supplément à quiconque, possédant le présent mémoire, désirera avoir également cette fin, amendée.

Il sera facile pour chacun de détacher la dernière feuille isolée, qui sera remplacée par la nouvelle, avec les additions et corrections voulues.

Je prie qu'on veuille bien m'excuser en faveur du bon et unique motif qui m'a porté à mettre, sous les yeux des archéologues, un thème qui pouvait être un sujet d'études intéressant, surtout, pour les Antiquaires du Midi et de l'Ouest de la France.

J'apporte de bonnes nouvelles du manuscrit des *Annales Vedastini*, signalé par l'abbé Lebeuf et D. Clety. M. le Dr Arndt, savant chercheur, pour l'édition du *Monumenta Germanica*, de M. Pertz, l'a découvert dans la Bibliothèque des ducs de Bourgogne, à Bruxelles, où je l'avais cherché en vain autrefois. Il n'y était pas, alors. Je suis allé visiter ce livre précieux qui s'était égaré dans la bibliothèque d'un amateur et a été acheté plus tard par le gouvernement belge. Il a tous les caractères de l'authenticité. L'écriture est du x^e siècle. C'est une copie, la plus ancienne, il est vrai, mais quelques fautes du copiste prouvent que ce n'est pas, encore là, la composition originale. (1)

Je donnerai en même temps la liste des localités, églises et monastères au nord de la Loire, qui ont envoyé ou reçu ces dépôts précieux, au temps des incursions des Normans. Cette nomenclature pourra fournir l'indication des lieux qui furent épargnés, et des régions où l'on resta en pleine sécurité. Ce sont généralement, on le voit à l'avance, celles qui se trouvent au milieu des terres.

Les inquiétudes et les avanies étaient au contraire réservées aux pays voisins des bords de la mer et des cours d'eau parcourus incessamment par les pirates Danois.

(1) Sur ce manuscrit, n° 15835, portant, sur la feuille de garde, ces mots: LIBER S. BERTINI, n° 298, on lit, p. 11: *Cobalo*, au lieu de *Carolo*, et en l'an 890, *Facta omnium sanctorum, au lieu de Festo !!!*

CHRONICON FRANCORUM

EXTRAIT

D'UN MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

PETIT IN-4^o, p. 56 v^o. ANCIEN FONDS COLBERT,
ÉCRIT DU XIII^e AU XIV^e SIÈCLE.

- | | |
|---|---|
| 1 Enpres cestui regna en France si filz Loois li baubes. En ceu temps fu enblez de la cite d'Agencis li cors sancta Fei la Vergin. e fu portez au mostier de Conchas. | 1 Après celui-ci (Charles-le-Chauve), son fils, Louis-le-Bègue, régna en France. En ce temps-là, le corps de Sainte Foy fut enlevé de la ville d'Agen, et transporté au monastère de Conques. |
| 2 Cil Loois li baubes o' un fil qui ot non Karles li fous; lo qua li Français gitarent dau regna. E Odon le duc d'Aguiaina esleverent on regna. | 2 Ce Louis-le-Bègue eut un fils qu'on nomma Charles-le-Simple. Les Français le renversèrent du trône, et y portèrent Eudes, duc de Guyenne. |
| 3 Per la paor deus Normans fu reboz en l'iglise de Nantes li tresors au pié de l'outer. | 3 En crainte des Normans, le trésor de l'église de Nantes fut caché au pied de l'autel. |
| 4 En l'iglise S. Florent de Saumur qui est abbaia reiaus, fut seveliz li tresorz de l'iglise, josta les Sainz Martirs qui jesent en sepucra. | 4 En l'église de Saint Florent de Saumur, qui est abbaye royale, on enterra le trésor près des Saints Martyrs qui reposent dans leur tombeau. |
| 5 De l'iglise d'Angiers fu seveliz li tresorz a l'outer saint Aubin. | 5 Le trésor de l'église d'Angers fut enterré à l'autel de Saint-Aubin. |

(1) **Conques**, Ancienne abbaye bénédictine, arrondissement de Rodez (Aveyron) sous l'invocation de Sainte Fide ou Sainte Foy.

L'enlèvement furtif du corps de Sainte Foix (vierge et martyre) est indiqué, *Gallia Christiana*, T. 1 col. 236, en ces termes : *Tempore Caroli Calvi filii Ludovici, corpus S. Fidis eo fuit delatum, cujus nomen huic cœnobio quandoque accomodatum, Acta O. S. BB. T. 6. p. 276.* Le mot *enblez* est toujours pris en mauvaise acception, et synonyme de vol ou rapine.

(2) Il n'y a de monastère ancien à Nantes que N. D. du Bourg; donc le nom d'église ne peut s'entendre ici que de la cathédrale dédiée à Saint Pierre.

(4) **Saint Florent de Saumur** (Abbaye). Cette église fondée au IV^e siècle, fut détruite par les Normands en 848. Elle était d'abord située entre Ingrande et Ancenis, et portait le nom de *Saint Florent le Vicil*.

Elle fut transférée en 1025 près de Saumur.

(5) Abbaye Bénédictine fondée à Nantes en l'an 534.

- | | |
|--|---|
| <p>6 En l'eglise Saint Mor fu seveliz li tresors josta l'outer Saint Mor.</p> <p>7 Li tresors saint Julian dau Manz de l'eglise et de la Vila fu seveliz josta l'outer Saint Julian.</p> <p>8 Li tresors saint Martin de Tors et li tresors de la vila fut seveliz devant l'outer saint Briz. Mes li Normant n'ogrent poer de faire mal en l'eglise Saint Martin.</p> <p>9 A saint Beneit dau Leira fu seveliz li tresors de l'eglise. apres l'outer saint Beneist.</p> <p>10 E cil de Sancta Croiz d'Orliens, tres l'outer sancta Croix.</p> <p>11 Et tuit li tresor de France daus yglises furent porté a Madama Sancta Maria a Paris, et furent seveli apres l'outer Notra-Dama.</p> <p>12 Et cil qui fit icest livra savef certanament qu'en l'eglise saint Estevre de Paris estel la copa dau chep Saint Denis, et daus cheveus Noira Dama tres l'outer Saint Estevre. en la cout engant lo peiz d'un boma.</p> | <p>6 Le trésor de l'église de Saint-Maur fut enfoui près de l'autel de ce saint.</p> <p>7 Le trésor de Saint Julien du Mans, tant de l'église que de la ville, fut enterré devant l'autel de Saint Julien.</p> <p>8 Le trésor de Saint Martin de Tours, et celui de la ville furent enterrés devant l'autel de Saint Brice. Mais il ne fut pas au pouvoir des Normans de faire du mal dans l'église de Saint Martin.</p> <p>9 A Saint Benoit sur Loire, on enfouit le trésor de l'église près de l'autel de Saint Benoit.</p> <p>10 Et celui de Sainte Croix d'Orléans, près de l'autel de Sainte Croix.</p> <p>11 Et tous les trésors des églises de France furent portés à l'église de Notre-Dame, à Paris, et furent enfouis derrière l'autel de Notre-Dame.</p> <p>12 Et celui qui a fait ce livre savait certainement qu'en l'église Saint Etienne de Paris, était le sommet du chef de saint Denis, et les cheveux de Notre-Dame, derrière l'autel de St-Etienne, environ à la distance du pied d'un homme.</p> |
|--|---|

(6) **Saint-Maur-sur-Loire** (anciennement Glanfeuil). — Abbaye Bénédictine, fondée par saint Maur, au VI^e siècle, (au 542), diocèse d'Angers.

(7) **Saint-Julien-du-Mans**. — Le Vocabulaire de la cathédrale est saint Julien; saint Gervais et saint Pierre y ont été ajoutés.

(8) **Saint-Martin-de-Tours**. Abbaye fondée au VI^e siècle, (au 590), puis sécularisée. Les rois de France y étaient chanoines d'honneur. Le corps de saint Martin y est conservé.

(9) **Saint-Benoît-sur-Loire** ou *Fleury*. — Abbaye Bénédictine, fondée en l'an 650, canton d'Ouzouer-sur-Loire, arrondissement de Gien (Loiret).

(10) **Sainte-Croix-d'Orléans**. — Ancienne église dédiée à Jésus-Christ crucifié. Elle est de fondation très ancienne.

La Cathédrale est dédiée à sainte Croix.

(11) **La France** est ici entendue, comme l'île de France. Ainsi on disait : Saint-Denis, en France. Aussi ce passage s'applique-t-il à des lieux de l'île de France. Telle était la Cathédrale, Notre-Dame de Paris.

(12) **L'Eglise de Saint-Etienne**. — Ancien monastère fondé en 503 dans un des faubourgs de Paris.

En la cout engant. *equaliter*, la distance du pied d'un homme ?

- 13 Eiscum li Normant vindrent per France et per Aguiraine, vindrent li Angre en Bourguogne, e destruisirent l'abaia de Sauvignie que Girarz de Rossillo funda, e sevelirent lo tresor entra lo chapitra et lo peitrin. Per paor daus Normanx e daus Ongres, fut seveliz toz li tresorz de la terra on ver giers.
- 14 A Bourges furent sevelis tuit li tresor de la terra e de l'glise pres dau meitraoster devers la cloitra.
- 15 A Saint Hylaira à Pe liers furent seveli tuit li tresor daus yglises qui estoent environ Pestiers, josta lo cors saint Hylaira; et a Saint Hylaira ni à Santa Raigunt ne purent onc maufaira.
- 16 En la chapela de Tourz fut portez li tresorz de Grant Lucc, et icel de saint Micheu de Lerz, et icel de Luçon, e furent mis equi or li prestres tent ses piés quant il chantet la messa.
- 17 De tota la province Saint Maissent furent seveli li tresor à l'outer Saint Leggier, et cil qui yogrent fuec metra en l'abaia comprindrent tuit de fuec d'enfer.
- 13 Au temps où les Normans vinrent en France et en Guyenne, les Hongrois vinrent en Bourguogne et détruisirent l'abbaye de Sauvigny, fondée par Gérard de Roussillon et enterrèrent le trésor entre le Chapitre et la boulangerie. Par peur des Normans et des Hongrois, tous les trésors du domaine furent enterrés dans le verger.
- 14 A Bourges, tous les trésors du domaine et de l'église furent enfouis près du maître-autel, vers le cloître.
- 15 A Saint Hilaire de Poitiers, on enterra tous les trésors des églises qui étaient aux environs de Poitiers, près du corps de saint Hilaire, et ni à Saint-Hilaire ni à Sainte-Radegonde, (les Normans) ne purent mal faire.
- 16 En la chapelle de Thouars, furent portés le trésor de Grand-Lieu et ceux de Saint-Michel en L'herm et de Luçon; ils furent mis là où le prêtre tient ses pieds quand il chante la messe.
- 17 Les trésors de toute la province de Saint-Maixent furent enfouis à l'autel de Saint-Leger, et ceux qui voulurent mettre le feu à l'abbaye furent tous épris du feu d'enfer.

(13) **Savigny**, au diocèse de Lyon, canton de Larbresle, arrondissement de Lyon (Rhône) ancien monastère bénédictin.

(14) **La Cathédrale de Bourges**, dédiée à saint Etienne au VI^e siècle. Le cloître y figure, ce qui indique la vie claustrale des chanoines à l'époque des invasions des Normans.

(15) Le Monastère de **Saint-Hilaire de Poitiers** fut sécularisé au X^e siècle. Le Monastère d'hommes, fondé par sainte Radegonde au VI^e siècle hors des murs de Poitiers, sous l'invocation de la sainte Vierge, fut converti en Chapitre au IX^e siècle.

(16) **Thouars**, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), Château avec Chapelle. — **Grandlieu**, ancien monastère dédié plus tard à saint Philbert, arrondissement de Nantes, (Loire-Inférieure) en 877. **Saint-Michel-en-L'herm**, Abbaye Bénédictine fondée en l'an 580, détruite en l'an 877, canton de Luçon, arrondissement de Fontenay (Vendée).

(17) **Saint-Maixent** (Ancien diocèse de Poitiers, arrondissement de Niort (Deux-Sèvres). Il y avait un autel dédié à Saint-Léger, dans la crypte de l'église de Saint-Maixent.

- | | |
|--|---|
| <p>18 A Santa M(arie) deus portes De, sevelirent lo tresor e les ornanzens de l'glise à l'outer Saint Vincent.</p> <p>19 A saint Seurin josta Angérée fu seveliz li tresorz de l'glise soz l'outer saint Seurin, e riches reliques de saint Seurin.</p> <p>20 A l'glise Saint Joan d'Angérée, fu seveliz li tresorz entra l'outer Saint Joan e le Saint Luc.</p> <p>21 A Chastel alio fut seveliz toz li tresors de l'glise e de la province en la chapela deu chasteu soz l'outer.</p> <p>22 A Muron fut enterrez on mielo de l'glise li cors Mabile e maintes autres vertuz.</p> <p>23 En Oleiron fut seveliz toz li tresorz d'Oleiron a Sancta Marie en l'ila.</p> <p>24 En l'iglesia Sancta Marie d'Arvert, qui est closa d'aigua, d'environ, en la né deu mostier li cors saint Simphorian e maintes autres vertuz, e onc li Normant mau n'i pogrent faira.</p> <p>25 En l'glise de Vaux fut seveliz li tresorz de l'glise à l'outer Sancta Marie devers la cloitra, et Turpins le sacra.</p> | <p>18 A Notre-Dame des portes Dieu, on enterra le trésor et les ornements de l'église à l'autel de Saint-Vincent.</p> <p>19 A Saint-Seurin près d'Angely, le trésor de l'église fut enfoui sous l'autel de Saint-Seurin, ainsi que les riches reliques de saint Seurin.</p> <p>20 A l'église de Saint-Jean-d'Angely fut enfoui le trésor entre l'autel de Saint-Jean et celui de Saint-Luc.</p> <p>21 A Châtel-Aillon, tous les trésors de l'église et de la province furent enterrés dans la chapelle du château, sous l'autel.</p> <p>22 A Muron le corps de saint Mabile fut enterré au milieu de l'église, avec maintes autres reliques.</p> <p>23 A Oleron, tout le trésor de l'église fut enseveli à Sainte-Marie en l'île.</p> <p>24 A l'église de Sainte-Marie d'Arvert, qui est entourée d'eau, le corps de saint Symphorien et plusieurs autres reliques furent cachés dans la nef du monastère, et depuis lors les Normans n'y purent faire du mal.</p> <p>25 Dans l'église de Vaux, le trésor fut enterré sous l'autel de Sainte-Marie, du côté du cloître, et Turpin le sacra.</p> |
|--|---|

(18) La signification du mot *De* a été diversement interprétée, l'avis le plus dominant le traduit par *Dieu* ? Il y a à Sainte-Marie-des-Portes, canton d'Ars, île de Ré, un autel dédié à saint Vincent.

(19) **Saint-Severin**, canton de Loulay, arrondissement de St-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure), dans l'ancien diocèse de Saintes, ancien monastère.

(20) **Saint-Jean-d'Angely**, (Charente-Inférieure). Autels dédiés à saint Jean et à saint Luc ?

(21) **Châtel-Aillon**, commune d'Angoulins, canton et arrondissement de la Rochelle (Charente-Inférieure). Ville ancienne actuellement submergée. Vestiges du château. Ancien diocèse de la Rochelle.

(22) **Muron**, canton de Tonmay (Charente), arrondissement de Rochefort, (Charente-Inférieure). Saint Mabile, sainte Mabile morte à Apt ?

(23) **Oleron**, île, canton d'Oleron, arrondissement de Marennes (Charente-Inférieure). Sainte-Marie-en-l'île, Eglise dans l'île d'Oleron.

(24) **Arvert**, canton de la Tremblade, arrondissement de Marennes (Charente-Inférieure). Ancien diocèse de Saintes, lieu situé dans la presqu'île; monastère ancien.

(25) **Vaux-sur-Mer**, canton de Royan, arrondissement de Marennes (Charente-Inférieure). Ancien diocèse de Saintes.

Turpin ou *Turpin*, évêque de Limoges en l'an 905.

- 26 En l'iglise de Sancta Sore fut seveliz toz li tresorz de l'iglise tres l'outer.
- 27 En l'iglise de Talemunt qui est près de Gironde fu seveliz li braz sancta Reigunt e li aneus et maintes autres vertuz devant l'outer, equi or li prestres tent ses piez. quant il chantet la Messa.
- 28 En l'iglisa de Saintes, fit De grant miracla, quar onc Normanz nese vit en l'iglise, ne on cimetièrre ne puec maufaire. E li tresorz de l'iglise fut seveliz on chapitra près de l'iglise.
- 29 En l'iglise Saint Macou fu seveliz li tresorz soz l'outer el onc Normanz mau n'i fit.
- 30 En l'iglisa Saint Soloina midunt son cors most en parfont, e onc Normanz n'i puec mau faire, ni en l'iglise saint Bebian; et mistrent lo tresor en un poiz qui estet on seprocre saint Bibian.
- 31 En l'iglise Saint Martin d'Au-Brac ne puec onc entrer Normanz, sis corz giest on milu de l'iglise.
- 26 En l'église de Saint-Sour, tout le trésor de l'église fut enfoui derrière l'autel.
- 27 Dans l'église de Talmont, qui est près de la Gironde, fut enseveli le bras de sainte Radegonde, et les anneaux et maintes autres reliques devant l'autel, là où le prêtre tient ses pieds quand il chante la messe.
- 28 En l'église de Saintes, Dieu fit un grand miracle, car jamais Normant n'entra dans l'église ni au cimetière et ne put y faire de mal. Et le trésor de l'église fut enterré au chapitre près de l'église.
- 29 Dans l'église de Saint-Maclou, le trésor fut enfoui sous l'autel, et jamais les Normans n'y purent faire de mal.
- 30 Dans l'église de Saint-Soleine, on enterra son corps très-profondément, et jamais Normans n'y purent mal faire, nien l'église de Saint Vivien, et (ils) mirent le trésor en un puits dans le sépulcre de Saint Vivien.
- 31 En l'église de Saint-Martin d'Au-brac, le Normans ne purent entrer : son corps git au milieu de l'église.

(26) **Saint-Sornin**, canton de Château-Ponsac, arrondissement de La Rochelle, (Charente-Inférieure) ?

Saint-Sorlin, ou saint Saturnin de Séchaux, commune de Port d'Envaux, canton de Saint-Porchaire (Charente-Inférieure).

(27) **Talmont sur Gironde**, canton de Cozes, arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure). Eglise sous le vocable de sainte Radegonde. Dom. Beaunier lui donne la date de 1046 pour naissance, ce qui ne s'accorde pas avec la chronique citée.

(28) **L'Eglise de Saintes**, la Cathédrale, construction de Charlemagne, maintenant presque entièrement détruite. Il existait à Saintes un ancien monastère fondé en l'an 1047, dédiée à saint Palais.

(29) L'Eglise de **Saint-Macloux**, voisine d'Archiac, arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure) *Sanctus Maculfus*.

(30) **Sainte-Soline**, canton de Lezay, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres).

Il y a une église dédiée à sainte Soleine, dans l'intérieur même de Saintes. Saint Vivien ? il y a plusieurs lieux de ce nom dans la Charente Inférieure, un dans le canton de la Jarrie, arrondissement de la Rochelle et un autre commune de Saintes.

(31) **Saint-Martin-de-Brach**. Commune de Castelnau-de-Médoc, arrondissement de Bordeaux (Gironde).

- 32 En l'iglise Saint Aignen qui fut évesques d'Orliens que Saint Trojan seveli et ses dos archidiares, ne porent onc maufaira li Normant; e mervelia se most li reis dont estet ço avenu deus miracles que veet, et fu volentiers crestians, qui fust qui l'en amonestast; mes tuit eriant fui à Enguolesma.
- 33 Soz l'outer saint Sever de Chauveu fut seveliz li tresorz de l'iglise.
- 34 A l'abaia Saint Jabunt, fu portez li cheps Saint Jabunt; et li sainz Remi, e li braz Saint Macou, au chasteu de Merpis qui est sora Charante.
- 35 En l'outer saint Martin deus Chartres, furent mises ses VII chapses de martyrs soz la sognia, per ço qu'estoit lus solitaires: et avet hi most daus apostres e duis Martyrs e d'autres sainctuaires. Et Clodoveus fil l'iglise.
- 36 En l'iglise saint Martin de Sougio fut rebos li tresors en un poiz qui est en la né dau motier, e VII cors sainz. I giest sains Martins e sainz Arlodis.
- 32 Dans l'église de Saint-Aignan qui fut évêque d'Orléans et qui reçut la sépulture de saint Trojan et de ses deux archidiares, les Normans ne purent y mal faire, et le roi des Normans s'émerveilla fort des miracles qu'il voyait, et il se fut fait volontiers chrétien si quelqu'un l'eût instruit; mais tous les habitants s'étaient enfuis à Angoulême.
- 33 Sous l'autel de Saint-Sever de Chauveau fut enfoui le trésor de l'église.
- 34 Le chef de saint Ablond et le corps de saint Remi, ainsi que le bras de saint Maclou furent portés au château de Merpins qui est situé sur la Charente.
- 35 A l'autel de Saint-Martin de Châtres, furent placées ses VII Châsses de martyrs, sous la s? parce que c'était un lieu écarté; et il y avait là grand nombre de reliques d'apôtres et de martyrs, et d'autres saints objets. Ce fut Clovis qui fonda cette église.
- 36 Le trésor de l'église de Saujon fut caché dans un puits qui est dans la nef du monastère ainsi que VII corps saints, parmi lesquels gisent saint Martin et saint Arlodis ?

(32) **Saint-Aignan-le-Marais**, Canton de Marenes (Charente-Inférieure).

(33) **Saint-Sever de Chauveau**, commune de Chaniers, canton de Pons, arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure)

(34) **Jabunt** ? Sanctus Abundus. Priuré dépendant de Savigny à Merpins, Merpins canton et arrondissement de Cognac (Charente).
Saint Remy et saint Abund y avaient leurs reliques.

(35) **La Sognia**. — La Sengne, rivière qui se jette dans la Charente, près de Saintes.
L'Église de Saint-Martin-le-Viardier, jadis hors des murs de Chartres, fut démolie, par suite de vétusté en 1670. En 1247, elle était désignée comme monastère. Peut-être était-ce une église collégiale ?

(36) **Saint-Martin-de-Sonjon** (Charente-Inférieure,) arrondissement de Saintes.

Il y avait anciennement une église dédiée à Saint-Martin, en ce lieu.

Saint-Arlodès ?

- | | |
|--|--|
| <p>37 En l'iglise de Teinez fut seveliz li tresors au degré de l'outer or sains Leonz giest.</p> <p>38 En l'iglisa saint Martin de Mourefagnie fut seveliz li tresorz daus yglises qui apertenant a saint Estevre, en la né dau mostier.</p> <p>39 Asaint Dizens fut seveliz li tresorz dau mostier, e un sain z abés en la né dau mostier.</p> <p>40 En Giles, giezent dui cor saint, dont sains Palaiz fut porteza Xainctes. Et qui fut seveliz Giles li princes deus Romanz, e est en la niea d'Enguolesma et de Xainctes.</p> <p>41 En l'iglise près de cela de Giles giesent dui cor saint.</p> <p>42 En l'iglise d'Augue giest très l'outer, un corz sainz, et ha hi most de saint Lorenz.</p> <p>43 En l'iglise saint Po de Botavila fu seveliz li tresors de l'iglise en mi le cuer au moines, et meimes saint Pos li ermites.</p> <p>44 En l'iglise de Mounac, près de Pont, fut seveliz li tresors de l'igl se e de la terra, et furent mis très l'outer saint Pere, e l'una granz partia fut missa en l'ou'er Saint Saveor.</p> | <p>37 Le trésor de l'église de Thaims fut enfoui sous les marches de l'autel où git le corps de saint Léon.</p> <p>38 En l'église de Saint-Martin de Mortagne, fut enterré le trésor des églises appartenant à Saint-Etienne, en la nef du monastère.</p> <p>39 A Saint-Dizant, on enfouit le trésor du monastère et un abbé dans la nef du monastère.</p> <p>40 A Saint-Gilles gisent deux corps saints, dont saint Palais, qui furent portés à Saintes, là où fut enterré Gilles, le prince des Romains, et c'est à mi-chemin entre Angoulême et Saintes.</p> <p>41 Dans l'église, près de celle de Giles, gisent deux corps saints.</p> <p>42 En l'église d'Augue git, derrière l'autel, un corps saint, et il y a là plusieurs reliques de saint Laurent.</p> <p>43 Dans l'église de Saint-Paul de Bouteville on enterra le trésor de l'église au milieu du chœur des moines, et même le corps de saint Paul-l'Hermité.</p> <p>44 On enfouit le trésor de l'église de Mosnac près de Pons, sous l'autel, ainsi que maintes reliques.</p> |
|--|--|

(37) **Thaims**, Canton de Gémozac, arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure).

(38) **Mortagne-sur-Gironde**, canton de Coze, arrondissement de Saintes (Charente-Inf.).
Abbaye de **Saint-Etienne-de-Vaux**, fondée en ce lieu en l'an 1073.

(39) **Saint-Dizant-du-Gua**, canton de Saint-Genis, arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure).

(40) **Saint-Gilles de Surgères**, Surgères, arrondissement de Rochefort (Charente-Inférieure).

Saint-Palais, en la commune de Saintes.

(42) **Auge**, (Charente) arrondissement d'Angoulême, Canton de Ronillac ?
? Auge, canton de Saint-Maixent, arrondissement de Niort (Deux-Sèvres).

(43) **Saint-Paul de Bouteville**, Il y eut là anciennement un monastère, il y existe des reliques de saint Paul ermite, canton de Chateaufort-sur-Charente, arrondissement de Cognac (Charente).

(44) **Mosnac**, canton de St-Genis, arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure).

- | | |
|--|--|
| <p>45 En l'iglise Saint Pierre d'Engoulesma furent porté tuit li tresors de l'iglise, e de la terra, e furent mis tres l'outer Saint Pere, et l'una granz partia fut missa en l'outer Saint Saveor.</p> <p>46 Toz li tresorz de Lemozin fut mis très l'outer saint Estevra de Limoges, forz de saint Marceau e de se yglises, qui fut mis josta sa sebstura, e onc Normant mau n'i pogrent maufaire.</p> <p>47 Le cors saint Leonart cuidarent porter a Torena, e ne pogrent, et per ço fut mis li tresors josta sa sebstura.</p> <p>48 A Torena porta l'om lo tresor de Usercha e de saint Savin e de Nantoil e de Bourguoil, quar sains Savins hi aveit une yglise.</p> <p>49 De totes les yglises de Peirregorc, de Branthoma et de Saint Yre furent porté li tresor.</p> <p>50 Li tresorz de Sarlat fut mis très l'outer devers la cloitra.</p> <p>51 Très li corz saint Front de Peireguers fu mis li tresorz de l'iglise e de la province.</p> | <p>45 En l'église de Saint-Pierre d'Angoulême, tous les trésors de l'église et du domaine furent placés derrière l'autel de Saint-Pierre. Et une grande partie fut mise sous l'autel de Saint-Sauveur.</p> <p>46 Tous les trésors du Limousin furent mis derrière l'autel de Saint-Martial et de ses églises, et ils furent placés près de son tombeau. Et jamais les Normans n'y purent faire de mal.</p> <p>47 Le corps de saint Léonard, que l'on croyait porter à Turenne, ne put l'être. Et en conséquence le trésor fut mis près de sa sépulture.</p> <p>48 On porta à Turenne le trésor d'Uzerche et de Saint-Savin, ainsi que de Nanteuil et de Bourguéil, car saint Savin y avait une église.</p> <p>49 On y porta les trésors de toutes les églises du Périgord, de Brantôme et de Saint-Yrieix.</p> <p>50 Le trésor de Sarlat fut mis derrière l'autel du côté du cloître.</p> <p>51 Près le corps de saint Front de Périgueux, on plaça les trésors de l'église et de la province.</p> |
|--|--|

(45) **Saint-Père d'Angoulême.** La cathédrale a été fondée sous le vocable du Prince des Apôtres.

(46) **Saint-Marcou,** prononciation vulgaire du nom de Martial. Il y a Saint-Macou, canton et arrondissement de Civray, (Vienne). Il a existé à Limoges un monastère sous le nom de Saint-Martial, lequel a été sécularisé.

(47) **Saint Léonard,** patron de Limoges a donné son nom à la ville de Saint-Léonard, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Limoges.

Turenne. Canton de Meyssac, arrondissement de Brive (Corrèze). Chef-lieu de la célèbre vicomté de ce nom. Petit état indépendant.

(48) **Uzerche,** de l'ancien diocèse de Limoges, arrondissement de Tulle (Corrèze). Il y existait anciennement une abbaye bénédictine.

Nanteuil-en-Vallée, ancien diocèse d'Angoulême, abbaye béd., fondée par Charlemagne.

Bourguéil-en-Vallée, diocèse d'Angers, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire).

(49) **Brantôme,** arrondissement de Périgueux (Dordogne); célèbre abbaye bénédictine. **Saint-Yrieix.** — Ancien diocèse de Limoges, chef lieu d'arrondissement (Haute-Vienne).

(50) **Sarlat.** Ancien évêché. (Dordogne). Il y eut là un monastère bénédictin dès le VIII^e siècle.

(51) **Saint-Front,** cathédrale de Périgueux.

- | | |
|--|--|
| <p>52 E arserent most li Normant soz Gironda d'iglises et destruisirent. E cil de l'iglise Saint Romain l'en cuidarent porter e ne pugrent, mais il le mesrent très parfont, soz terra, e le trespour de l'iglise.</p> <p>53 A Saint Vincent de Mont-Auban mesirent lo trespour e lo cors saint Vineent soz l'outel.</p> <p>54 De saint André lo trespour e lo cors sancta Genovefa portarent à Fronçac e lo trespour de Guitres e de saint Melion e d'entra does marz.</p> <p>55 E mcima cil de Bordeu s'enfuirent à Fronçac per paor deus Normanz.</p> <p>56 En l'iglise Saint Seurin de Bordeu toz lo trespour e li cor saint furent seveli equi or li corz sainz giest, masquant lo cors saint Amant e les chirpa que ne pogrent remuer.</p> <p>57 A saint Martin à Bordeu sevelirent lo trespour entra lo chapitra e le mostier.</p> <p>58 A Saint Germain très lo maitra oster sevelirent lo trespour de l'iglise.</p> | <p>52 Et les Normans brûlèrent, sous Gironde, beaucoup d'églises et les détruisirent, et on voulut emporter le corps de saint Romain, mais on ne le put; on le mit très-profondément sous terre ainsi que le trésor de l'église.</p> <p>53 A Saint-Vincent de Montauban, on plaça le trésor et le corps de saint Vincent sous l'autel.</p> <p>54 On porta le corps de saint André et celui de sainte Geneviève à Fronsac, et le trésor de Guitres et de Saint-Emilion et de l'Entre-deux-mers.</p> <p>55 Et même ceux de Bordeaux s'enfuirent à Fronsac par crainte des Normans.</p> <p>56 En l'église de Saint-Seurin, à Bordeaux, tous les trésors et les corps saints furent enfouis là où git le corps de saint Seurin; mais quant au corps de saint Amand et les ornements, ils ne purent les remuer.</p> <p>57 A Saint-Martin, à Bordeaux, on enfouit le trésor contre le chapitre et le monastère.</p> <p>58 A Saint-Germain on ensevelit le trésor près du maître-autel.</p> |
|--|--|

(52) **Apsèrent ? arsirent**, brûlèrent ?

Saint-Romain. Abbaye aux portes de Blaye (Gironde).

(53) **Saint-Vincent à Montauban**. ancienne paroisse de Mont-Auriol au faubourg de la ville. Elle fut détruite par les Calvinistes en l'an 1561.

Le nom de Montauban remplaça au XII^e siècle celui de Mont-Auriol.

(54) **Saint-André-de-Bordeaux**. église primatiale d'Aquitaine.

Fronsac, Diocèse de Bordeaux, arrondissement de Libourne (Gironde).

Guitres, ancien monastère bénédictin, dédié à Notre-Dame en ce lieu, canton et arrondissement de Libourne (Gironde).

Saint-Emilion, arrondissement de Libourne (Gironde). Très-ancienne église construite en partie dans le roc. L'Entre-deux-Mers est la contrée entre la Garonne et la Dordogne.

(55) **Fronsac**, arrondissement de Libourne (Gironde).

(56) **Saint-Seurin de Bordeaux**. Ancien monastère, connu sous le nom de *Sanctus Severinus*.

Les Chirpa ? *Vasculi species* (Du Gange) ? *Scirpus* (Du Gange), *Papyrus*, *Registrum*, *Cartularium* d° *Papyrus vel Papius*.

(57) **Saint-Martin de Bordeaux**, ancienne paroisse.

(58) **Saint-Germain**, paroisse de Bordeaux.

- 59 En l'iglise Saint Eulaie, en la né dau mostier sevelirent lo tresor et les privileges.
- 60 A Santa Croiz devant l'outer sainta Mumelin mistrent tot lo tresor soz en un poiz
- 61 A Solac. josta l'outer Sancta V. roniqua, mistrent lo tresor e la sainctuaire de l'iglise.
- 62 A saint Nicholas de Grava sevelirent lo lur ou degrez de l'outer. equi giest li bons hom qui fit l'iglise de Solac e de Grava e de Cordan per le comandament Karla.
- 63 De l'iglise saint Melion sore Gironde, e de Saint Christoffe e de Sancta Marie d'entre dos mars, e de Saint Vincent d'Autroina, e de saint Estevra de Cal'oneis, E de totes les yglises, for quant dau cors marquis. furent trestuit porté à Saint Martin de Carcaus e furent seveli soz l'outer.
- 64 De l'iglise de Belin fut li tresorz seveliz e les vertuz enprez l'outer, et cil de Geronvill furent porté à Sancta Croiz.
- 59 En l'église de Saint-Eulalie, le trésor et les privilèges furent enfouis en la nef du monastère.
- 60 A Sainte-Croix on plaça tout le trésor dans un puits, devant l'autel de Saint Mommelin.
- 61 A Soulac on mit le trésor et les reliques de l'église près de l'autel de Sainte-Véronique.
- 62 A Saint-Nicolas de Grave, on enterra le trésor sous les marches de l'autel, là où git le digne homme qui construisit l'église de Soulac et celles de Graves et de Cordes, d'après l'ordre de Charles.
- 63 (Les trésors) de Saint-Emilion sur Gironde, et de Saint-Christophe, et de Sainte-Marie-d'Entre-deux-Mers, et de Saint-Vincent d'Autroina et de Saint-Etienne de Calloneis furent tous portés à Saint-Martin de Carcaus ainsi que ceux de toutes les églises, excepté ceux-là des Marches, furent ensevelis sous l'autel.
- 64 Les reliques de l'église de Belin furent enfouies près de l'autel. Celles de Géronville furent portées à Sainte-Croix.

(59) **Sainte-Eulalie de Bordeaux.** Paroisse, Ancien monastère fondé au VII^e siècle.

(60) **Sainte-Croix,** paroisse de Bordeaux. Autel dédié à saint Momme'in. Ancien monastère fondé en 650.

(61) **Soulac.** canton de Saint-Vivien, arrondissement de Lesparre (Gironde).

(62) **Saint-Nicolas de Grave,** à la pointe de Grave.

Corduau, îlot servant de base à un phare célèbre. Il était autrefois relié à la terre ferme.

(63) **Saint-Emilion,** très-ancienne Eglise dans le roc, arrondissement de Libourne (Gironde).
Saint-Christophe-Entre-deux-Mers, canton de Chalais, arrondissement de Barbezieux (Charente).

Saint-Vincent-d'Autroina?

Calloneis? Calonges, arrondissement de la Marmande près la Gironde.

Saint-Martin-de-Carcaus, Canton de St-Laurent, arrondissement de Lesparre.

(64) **Belin.** Arrondissement de Bordeaux (Gironde).

Geronvill ? Geron, canton des Pujols, commune de Passac (Gironde).

Sancta-Croix, commune de Lévigac, arrondissement de Marmande (Lot-et-Garonne).

- 63 Li cors saint Macaira fut portez à Bordeu. E de tota la terra d'entor fu portez a Monclin.
- 66 E li cors saint Alen fu seveliz on milu de l'eglise de santa Basella; ne la pogrent oster, e mistrent lo tresor josta né.
- 67 De l'abaia de Clairac et de l'or province sevelirent tot lo tresor davant l'outer Saint Pere.
- 68 Li tresors d'Agent et de Agenais fut seveliz en una montagna qui est apele Calabra a Sancta Croiz en un clusel lai or Rollanz fut Chevaliers quant il ot desconfi Omant.
- 69 Li tresorz de Caercan fut portez à Guaidon. Et cil de Tholosa et dau Bugeis furent portes as Foix.
- 70 E les vertus santa Maria la Noela de Pont labei furent portés à Rocamadors, e au tra partia à Orcivaus en Auvergnia, et à Balanzac costa Pont l'abei en remest au tra grant partia.
- 71 Après ço vindrent li Normans et destruisirent pirifica et amarica; tota la terra jusqu'à Paris e tota France fut sosmissa à eus.
- 65 Le corps de saint Macaire fut transporté à Bordeaux, et ceux de tous les domaines transportés, des environs, à Monclin.
- 66 Et le corps de saint Alain fut enterré au milieu de l'église, et on ne put enlever le corps de Sainte Bazelle, et on mit le trésor près de la nef.
- 67 On enterra tout le trésor de l'abbaye de Clairac et de la province devant l'autel de Saint-Pierre.
- 68 Les trésors d'Agent et de l'Agenais furent enfouis dans une montagne qui est appelée Calabra.
A Sainte-Croix, ce fut dans une caverne, là où Roland fut armé quand il eut tué Aumont.
- 69 Le trésor de Carcans fut porté à Guaidon, et ceux de Toulouse et de l'Albigeois furent portés à Foix.
- 70 Et les reliques de sainte Marie la Nouvelle de Pont-l'Abbé furent portées à Rocamadour, et une autre partie à Orcival, en Auvergne.
Et à Valanzay, près de Pont-l'abbé, on en cacha une autre grande partie.
- 71 Puis vinrent les Normans, et détruisirent avec fureur, en pirates, tout le pays jusqu'à Paris, et toute la terre leur fut soumise.

(65) **Saint-Macaire.** Près de la Réole existe un lieu qui porte ce nom.

Monclin. Il y a le Clain, rivière qui passe à Poitiers sur une montagne de ce nom? Montclain?

(66) **Sainte-Bazelle,** canton et arrondissement de Marmande (Lot-et-Garonne).

(67) **Clairac et Clérac,** ancien diocèse d'Agen. Abbaye bénédictine ancienne, canton de Montguyon, arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure).

(68) **Calabra,** lieu qui porte maintenant le nom de Eaumont (*Hist.litt. t. XXII — 311. Roman d'Aspremont.*)

(69) **Saint-Martin de Carcan,** canton de Saint-Laurent, arrondissement de Lesparre. **Gondon? les Monastrue,** abbaye cistercienne fondée en 1123 au diocèse d'Agen.

(70) **Pont-l'Abbé,** canton de Saint-Porchaire, arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure). **Valenzay,** près de Sainte-Radegonde, canton de Saint-Porchaire arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure) ou Balanzac, canton de Saujon, arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure).

(71) **Rocamadour,** canton de Gramat, arrondissement de Gourdon (Lot).

- | | |
|---|---|
| 72 Il guastoent quanque attei-
gnioent e aloent a primes à
pié, <i>quar ne savoient enco-
ra aler a chivau.</i> | 72 Ils gâtèrent tout ce qu'ils pou-
vaient atteindre, et allaient
dans les premiers temps à pied,
car ils ne savaient se servir de
chevaux. |
| 73 Mes après, segunt la costuma
daus noz alerent à chivau,
pillarent e guastarent plus
felonessament. | 73 Mais plus tard, ils montèrent à
cheval selon notre manière,
pillèrent et firent des dégâts
plus affreusement. |
| 74 E arriverent lor nez en l'ila
Saint Florenz, e firent equi
lus arbergies e poserent lus
tentes. Equi gardoent les
prisons e destruisirent tota
cela provinca tot environ,
<i>e per aqua e per terra.</i> Il
arsirent la cité de Nantes. | 74 Et leurs nefes arrivèrent à l'île
de Saint-Florent, y firent un
hébergement et y placèrent
leurs tentes. Ils y gardaient les
prisonniers.
Et ils détruisirent toute cette
province et les environs par
eau et par terre. Ils brûlèrent
la ville de Nantes. |
| 75 Apres, corurent la terra
d'Angio, e la cité abra-se-
rent e tot lo pais.
Des la mer jusqu'à Pestiers
la cite, tuarent e guasta-
ren'. | 75 Ensuite, ils firent des courses
dans l'Anjou et brûlèrent la
ville et tout le pays depuis la
mer jusqu'à Poitiers qu'ils in-
cendièrent, et laissèrent en
ruines. |
| 76 Apres vindrent à Tors la
cité ot navci et arsirent la
e tota la region despo-
liaient. | 76 Puis ils vinrent à la cité de
Tours avec leurs bateaux, la
brûlèrent, et dépouillèrent toute
la contrée. |
| 77 Enpres vindrent ot nez jus-
qu'à Orliens per Leira e
pristrent la per force. A
donques estet Evesques
Evrucius. A donques par-
tirent de qui. | 77 Ensuite, ils allèrent avec leurs
nefs jusqu'à Orléans par la
Loire, et s'en emparèrent de
vive force. Alors Evurtres en
était évêque. Puis ils partirent
de là. |

(72) Ce passage définit parfaitement quelles furent les premières incursions des Normans qui ne se servirent d'abord que de leurs bateaux. Ce fut cette citation qui me conduisit à publier le chapitre en entier.

(73) La cavalerie que les Normans montèrent, à l'aide de chevaux emblés, leur permit d'étendre au loin leurs pillages.

(74) **L'île de Saint-Florent.**

? L'île près Saint-Florent-le-Vieil, par conséquent assez rapprochée de Nantes?

(75) Le chroniqueur prend exactement l'itinéraire que suivirent les Normans en remontant la Loire, par Angers, Tours et Orléans.

- 78 Apres vindrent arreira ; e ar-
sirent la, forz so ammit l'i-
glise que sainz Ivurtres sa-
cra en l'enor de Santa
Croiz per comandament
Constantin Augusta.
- 79 Apres, destruissirent Beau-
vaiz e totes les cites de
France, et tot, de la mer
jusqu'à una cité en Auver-
gne. Onc ne s'en puec de-
fendra chasteus ni regions
contra eus.
- 80 Ço testimonia que Xainctes
la cité ni a Enguolesma ni a
Peireguers ni a Lemoges
ne trovarent batalia.
- 81 Quant li Franceis orent gité
Karla le Fou dau regna, li
melior de France se des-
cordarent entreus ; e lus
chevaliers se tuarent entre
eus.
- 82 E per ço que cela terra estoit
sans seignor fut guastea e
destruïta d'estrage gent,
quar li Normant vindrent,
per ço qui la trovarent
abondosa et plentiva e des-
truissirent Bordeau, e tota
la terra jusqu'à Tolosa.
- 83 Mes Raos li reis de Borguo-
gnia se dresça contra eus
e se combati ob eus aus
destreiz entra Vocona et
Charante e en ocist tant que
nus hom n'enset lo nombre.
E seguet les au monz d'A-
vert o il meust à mervelies.
- 84 Monpoira furent mort e se-
guet les à Bordeu et à Tolo-
sa, e delivra en tot Bordales,
e tota la terra de Tolosa.
- 78 Puis, ils retournèrent en arrière,
et brûlèrent la ville, sauf seule-
ment l'église que saint Ivurtres
consacra en l'honneur de la
Sainte Croix par l'ordre de
Constantin Auguste.
- 79 Ensuite, ils détruisirent Beau-
vais et toutes les villes de l'île
de France. Depuis la mer
jusqu'à une cité en Auvergne,
Ni château ni contrée ne put se
défendre contre eux.
- 80 On assure que, ni dans la ville
de Saintes, ni à Angoulême,
ni à Périgueux, ni à Limoges,
ils ne trouvèrent aucune ré-
sistance.
- 81 Quand les Français eurent dé-
trôné Charles-le-Simple, les
premiers de la France se mi-
rent en désaccord, et leurs che-
valiers se tuèrent les uns les
autres.
- 82 Et comme le pays, se trouvait
sans chef, il fut détruit par
les étrangers. Car les Normans
vinrent, parce qu'ils la voyaient
fournie, abondamment et riche,
ils détruisirent Bordeaux et
toute la contrée jusqu'à Tou-
louse.
- 83 Mais Raoul, le roi de Bourgogne,
se leva contre eux et les com-
battit dans les détroits, entre
la Boutonne et la Charente, et
il en tua tant, que nul n'en sait
le nombre. Et il les poursuivit au
mont d'Arvert, où il s'en tira à
merveille. Il y eut des mon-
ceaux de morts.
- 84 Il les suivit à Bordeaux et
à Toulouse, et délivra tout le
Bordelais et toute la contrée
de Toulouse.

(78) **Saint Euverte**, évêque d'Orléans au VII^e siècle.
Il ne peut être question que de la ville de Beauvais que le chroniqueur place dans la France (c'est-à-dire l'île de France).

(83) **Arvert**, canton de Tremblade, arrondissement de Marennes (Charente-Inférieure).

- 83 Puis s'entorna e delivra en la terra jusqu'à Paris e combati se a Selercaina.
- 86 E Taliafers de Leon, li fil Raos les ocist toz au puy d'Arcon soz una fontaina, e per ço qu'il estet si proz, li dona Raos sis peres tota Agniaine e Engolesma la cité.
- 87 E fit un chasteu en Bretaignie qui a non Leons e un autre en Poito qui a non Mauléons.
- 88 E per ço l'apelet l'on Taillefer, per son oncle Taliafer qui ala ot Karlemagne en Espaignie, e per la proesça qu'il ot donarent li la filia Gautier Frapan de Roma et transmiresent li or e argent e mira chivalers, ot ques gita les Normanz de Paris.
- 89 Cist Taliafers gita les Normanz d'Oleiron, dont nus hom ne les puec giter; e fit son chasteu en Oleiron.
- 90 Equi perdirent les yglises lur desmes, quar li chevaler les pridrent que Taliafers amena qu'ils n'i trouverent nul habiteor.
- 91 Puis s'entorna à Engericc et drezca l'abaia Saint Joan que li Normant aviant des fruita.
- 85 Puis il s'en retourna et il delivra le pays jusqu'à Paris et combattit contre eux à Salertainna?
- 86 Et Taillefer de Léon, le fils de Raoul, les fit périr au puy d'Arçon, près d'une fontaine, et comme il était si preux, Raoul son père lui donna toute la Guyenne et la cité d'Angoulême.
- 87 Et il éleva un château du nom de Léon et un autre en Poitou qui se nomme Mauléon.
- 88 Et pour ce motif, l'appelait-on Taillefer, à cause de son oncle qui alla en Espagne, avec Charlemagne et, par la prouesse qu'il montra, on lui donna la fille de Gautier Frapan de Rome, et on lui envoya de l'or, de l'argent et mille chevaliers, avec lesquels il chassa les Normans de Paris.
- 89 Ce Taillefer chassa les Normans d'Oleron, ce que personne n'avait pu faire jusque là. Et il construisit un château à Oleron.
- 90 Là, les églises perdirent leurs dîmes, car les chevaliers que Taillefer avait amenés s'en emparèrent, vu qu'ils n'y trouvèrent aucun habitant.
- 91 Puis, il s'en retourna à Angely, et jusqu'à l'abbaye de Saint-Jean que les Normans avaient détruite.

(85) **Sallertainne?** Canton de Challans (Vendée), ou **Sclerteine**, canton de Challans, arrondissement des Sables-d'Olonne (Vendée) ?

(86) **Puy d'Arcon?**

(87) **Mauléon**, aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvres, canton et arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres). Ancien monastère.

Le Château de Léon existe encore dans le département des Côtes-du-Nord.

(91) **Angeriacum**, Saint-Jean-d'Angely. Abbaye de Saint-Jean fondée à la fin du VIII^e siècle.

- | | |
|---|--|
| <p>92 E fuirent hi porté li cors aus barons à Saint Joan qui morirent en champ dolent, e drezca l'abaia de Charros, quar li moina s'en aviant fui à Enguolesma, e icela de Saint Maisent.</p> <p>93 En ceu temps estet Williaumes li comps d'Auvergnia dus de Guaina e fu filz Taliaber e Ronnos, li cuens de Pestiers filz Taliaber e ot un filz Taliaber. E ot un fil qui ot non Tebbautz.</p> <p>94 Cist Rannos mort de veren en la sala au comte Williaumes qui funda Elienec.</p> <p>95 En cel temps estoit Giraut e Ebon li princes de Beorges qui fist le mostier de Deans.</p> <p>96 Aimars, un deus filz Emonon, le comta d'Engolesma dementra qu'il demorast, et lo rei Odon si le fist comte de Pestiers.</p> <p>97 E quant ne puec aver heret de sa molier, de sa domeina dreitura fit heret sancta Yglise.</p> <p>98 A Saint Sauveor de Charros dona Voerta; a Saint Ma-</p> | <p>92 Et les corps des barons qui moururent à Champ Dolent furent portés à Saint Jean, et il releva Charroux, et l'abbaye de Saint-Maixent, car les Moines s'étaient enfuis à Augoulême.</p> <p>93 En ce temps-là, Guillaume comte d'Auvergne, était duc de Guyenne et fils de Taillefer; et Réneume le comte de Poitiers fils de Taillefer, eut un fils du nom de Thibaut.</p> <p>94 Ce Réneume mourut du poison dans la salle du comte Guillaume qui fonda Elienec.</p> <p>95 En ce temps vivaient Giraut et Ebon, le prince de Bourges, qui fonda le monastère de Déans.</p> <p>96 Aymard, un des deux fils d'Emonon, le comte d'Augoulême, se plaignit de rester là, et le roi Eudes, le fit comte de Poitiers.</p> <p>97 Et comme il ne put avoir d'héritier de sa femme, il fit don de son domaine à l'église.</p> <p>98 A Saint-Sauveur de Charroux, il donna Vohatre, à Saint Mar-</p> |
|---|--|

(92) **Champ-Dolent** canton de Saint-Savinien, arrondissement de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure) village situé précisément entre la Boutonne et la Charente.

Saint-Mars, canton de Surgères, arrondissement de Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure).

Voharte, canton de Saint-Amand-de-Boixe, arrondissement d'Angoulême (Charente).

Courcoury, canton et arrondissement de Saintes, (Charente-Inférieure).

Mouzon, canton de Montembœuf, arrondissement de Confolens (Charente).

Nère, canton d'Aulnay, arrondissement de Saint-Jean d'Angély (Charente-Inférieure).

Gondeville, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac (Charente).

(93) **Ranulfus** ou Renou ?

(94) **Veren**.

Elienec ?

(95) **Déans** ? **Déols** ou Bourg-Dien, diocèse de Bourges. Monastère fondé en 947 par Ebbe, seigneur, sous l'invocation de la Sainte-Vierge.

(98) **Charoux** Caroffum, Saint-Sauveur de Charoux. Abbaye bénédictine, arrondissement de Civray (Vienne), au diocèse de Poitiers.

Courcolins, canton de Villefagnon, arrondissement de Ruffec (Charente-Inférieure).

Saint-Marin ? commune de Saint-Marcel (Indre).

Saint-Cybart, canton et arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure). Ancienne abbaye fondée en 581.

Saint-Hilaire de Poitiers.

- | | |
|--|--|
| <p>rain, Moscon; à Saint Joan. Neiree; à Saint Chibart. Guodovila; à Saint Hylaira Cercolina.</p> <p>99 En cel temps vindrunt de rechef li Normant en Poito. Quant il s'en furent torné, Audoins li filz Bogin ne voc mia rendra la veraie croix qui fu en sa cité; coman-dea, e fit la metra à Saint Sauveor qui est jota l'iglise Saint Chibart. Per ço fu malades sis corz VII anz, e e en sa terra ot si grant famire que li uns hom mengiot l'autra, e s'entra-tuoent e menjeoent la charognia coma lop.</p> <p>100 E quant furent si contreint, Audoins lessa le prec ios fust e le rendist à Charros ob una bela chapse d'or, qu'il fit faire à Pestiers, e dona lor lobilee, e cessa la pestileneia.</p> <p>101 Karle que li Franceis avoient gité dau regna, le covra, mes derechep en fu gitez.</p> <p>102 E Robert fu reis qui estoit dus.</p> <p>103 Mes Karles ala quirir aia a Odon l'empeceor, e combati se ot les Franceis e tua Robbert e covra lo regna.</p> <p>104 Taliaferz de Leon, par sa proezça covra l'emperi de Alemaignie, e gita en les Ongres com fit les Normanz.</p> <p>105 E ala ostra mer, e laissa Odon son fil empeceor, e cist Odo ot IIII filz.</p> | <p>tin, Moscon, à Saint Jean, Nairé, à Saint Cybard, Gondeville, à Saint Hilaire, Corcolina?</p> <p>99 En ce temps, les Normans vindrent de rechef en Poitou. Quand ils s'en furent retirés, Audouin, le fils de Boson, ne voulait pas rendre la vraie croix qui était dans sa ville, il commanda qu'on la plaçât dans l'église de Saint-Sauveur qui est près de Saint-Cybard.</p> <p>Pour ce fait, il fut malade pendant sept ans, et il y eut dans sa terre une si grande famine que les hommes se mangeaient l'un l'autre, s'entretuaient, et se nourrissaient de charognes comme des loups.</p> <p>100 Et quand ils se virent réduits à cette extrémité, Audouin abandonna le précieux bois et le rendit à Charroux avec une belle chasse d'or, qu'il fit faire à Poitiers, et il leur donna le <i>preputium</i> et la peste cessa.</p> <p>101 Charles, que les Français avaient détrôné, reprit possession du trône, mais il en fut de nouveau chassé.</p> <p>102 Et Robert qui était duc, fut élu roi.</p> <p>103 Mais Charles alla quérir l'aide de l'empereur Eudes, il fit la guerre aux Français, tua Robert et recouvra son trône.</p> <p>104 Taillefer de Léon, par sa prouesse, recouvra l'empire en l'Allemagne, chassa les Hongrois comme il avait fait des Normans.</p> <p>105 Puis il alla outre mer, et laissa Eudes son fils, et cet Eudes eut IIII fils.</p> |
|--|--|

(99) **Saint-Cybart** de Saintes, fondée en l'an 584 (Charente-Inférieure).

(100) **Loubille**? canton de Chef-Boutonne, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres)? *vel preputium Christi*?

- | | |
|--|--|
| 106 A Gaufrei dona Pesto e Bourguognia. Icest comp Joffrez, fil l'abaia de Vendoma e fit labaia daus Nonans, e la contessa Agnis sa femma. | 106 A Geoffroy, il donna le Poitou et la Bourgogne; le comte Geoffroy fonda l'abbaye de Vendôme ainsi que l'abbaye des Nonnains, conjointement avec la comtesse Agnès, sa femme. |
| 107 E dona grant terres en Pesto e comanda à l'abé qui fust abés daus Nonans. e que les tengnist coma recluses. | 107 Il donna de grands biens en Poitou, et ordonna à l'abbé qu'il y plaça de les tenir recluses. |
| 108 A Ettonen, son fils dona Enguolesma, e Guascognie e Xaintongie e Peiregore, et a Gautier Tolosa et Lemozin e Auvergnia e tota la terra jusqu'à on Roina. | 108 A Emenon, son fils, il donna Angoulême et la Gascogne, la Saintonge et le Périgord, et à Gautier, Toulouse, le Limousin et toute la contrée jusqu'au Rhône. |

.....
.....

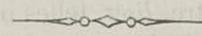
.....
.....

CI FINIST L'ESTOIRA DE FRANCE.

ICI FINIT L'HISTOIRE DE FRANCE.

(106) L'**Abbaye de Nonnains** ou Moutier-neuf, fondée en 1066 à Poitiers par Geoffroy, duc d'Aquitaine.

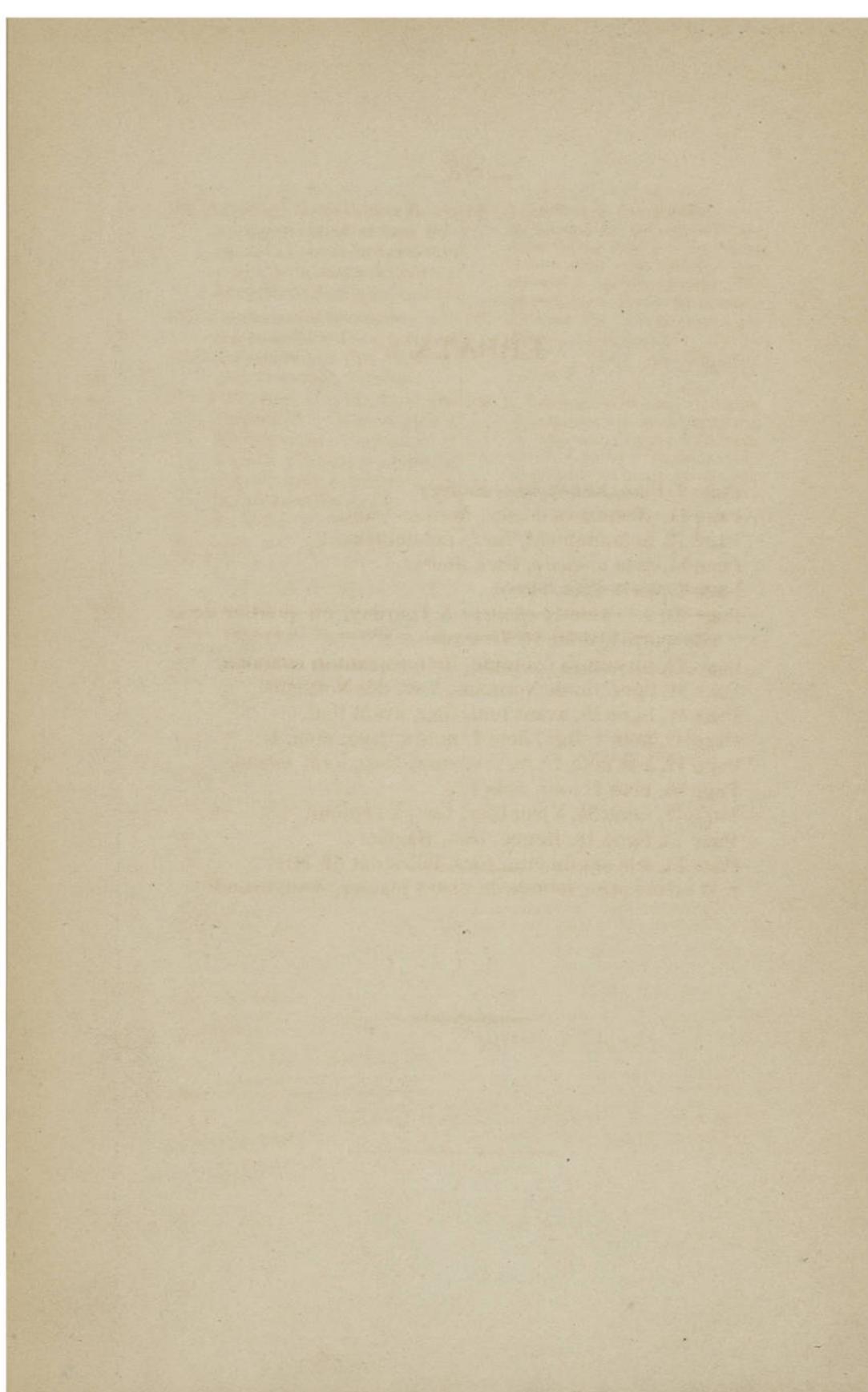
(107) L'**Abbaye de Vendôme**, dédiée à la Sainte-Trinité, fondée en l'an 1032 par Geoffroy Martel, comte d'Anjou et Agnès, sa femme.



ERRATA :

- Page 9, Plan. Enney *lisez*, Ennery.
Page 11, *Nomanorum* *lisez*, *Normanorum*.
Page 12, notammment, *lisez*, notamment,
Page 14, note 5, *dicitu*, *lisez*, *dicitur*.
Page 17, *teere*, *lisez*, *terere*.
Page 23, à la note 1, *ajoutez* : A Tournay, un quartier de la ville porte le nom de *Méricans*.
Page 29, suivant sa coutume, *lisez*, suivant sa coutume,
Page 31, ligne 15, de Normans, *lisez*, des Normans.
Page 41, ligne 15, avant tout, *lisez*, avant tout,
Page 42, note 1, *lisez*, note 2, note 2, *lisez*, note, 1.
Page 42, à la note 2 : *du mincante*, *lisez*, *dum incaute*.
Page 56, note 2, *lisez*, note 1.
Page 71, ligne 34, à leur tour, *lisez*, à l'entour.
Page 73, ligne 18, Hogue, *lisez*, Hague.
Page 73, tels ont du être, *lisez*, telles ont dû être.
A la même page, inondé de vastes plaines, *lisez*, exondé.





GEOMETRIE

BUTZELIN WENZEL

DEUTSCHLAND

1811



OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

Compte de la Chevalerie de Robert d'Artois à Compiègne, en 1257. in-8°	1853
Notice sur les châtelains de Coucy, in-8°	1854
Analyse du Roman du Hém, in-8°	1854
Note sur la sépulture d'un chevalier dans l'église de Morienvail, in-8°	1855
Recherches sur l'emplacement de <i>Noviodunum</i> et autres lieux an- ciens du Soissonnais, in-8°	1856
Supplément aux dites recherches, in-8°	1859
Discours prononcé au congrès de Noyon, in-8°	1856
Charte du comte d'Eu, — Donation à l'abbaye de Saint-Lucien, près Beauvais, in-8°	1858
Le théâtre de Champlieu, in-8°	1858
Supplément au Mémoire sur le théâtre de Champlieu, in-8°	1859
Un dernier mot sur le théâtre de Champlieu, in-8°	1860
Agnès Sorel était-elle Tourangelle ou Picarde? in-8°	1861
Notice sur divers objets de mobiliers d'Eglise, in-8°	1861
Campagne de J. César contre les Bellovaques, in-8°	1862
Bourgade <i>Curcium</i> dans le Soissonnais, in-8°	1863
Mémoire sur les Silvanectes, in-8°	1864
Monuments gaulois dans le département de l'Aisne, in-8°	1864
Les Miracles de S. Eloi. Poème du XIII ^e siècle, in-8°	1859
Porte-lampes du X ^e siècle de l'ère chrétienne représentant une basi- lique, in-8°	1866
L'hypocauste de Champlieu, in-8°	1868
Les Normans dans le Noyonnais IX ^e et X ^e siècles, in-8°	1868
La Chasse à la Haie, in-4°	1858
Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila, in-4°	1860
Supplément aux dites recherches, in-4°	1866
Fac-simile et traduction de quatre chartes : XII ^e et XIII ^e siècles, sur Compiègne, Pierrefont et Noyon, in-4°	1864
Notice sur un tranche-tête et une lancette de l'âge de pierre, in-4°	1866
Cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp, in-4°	1867
Histoire de l'abbaye d'Ourscamp (sous presse), in-4°	1868
Monasterium Gallicanum (collection de 160 planches et texte) in-f°	1868
Abbayes de l'ordre de Saint-Benoit. Congrégation de Saint-Maur, (sous presse) 6 fascicules in-f°	1868